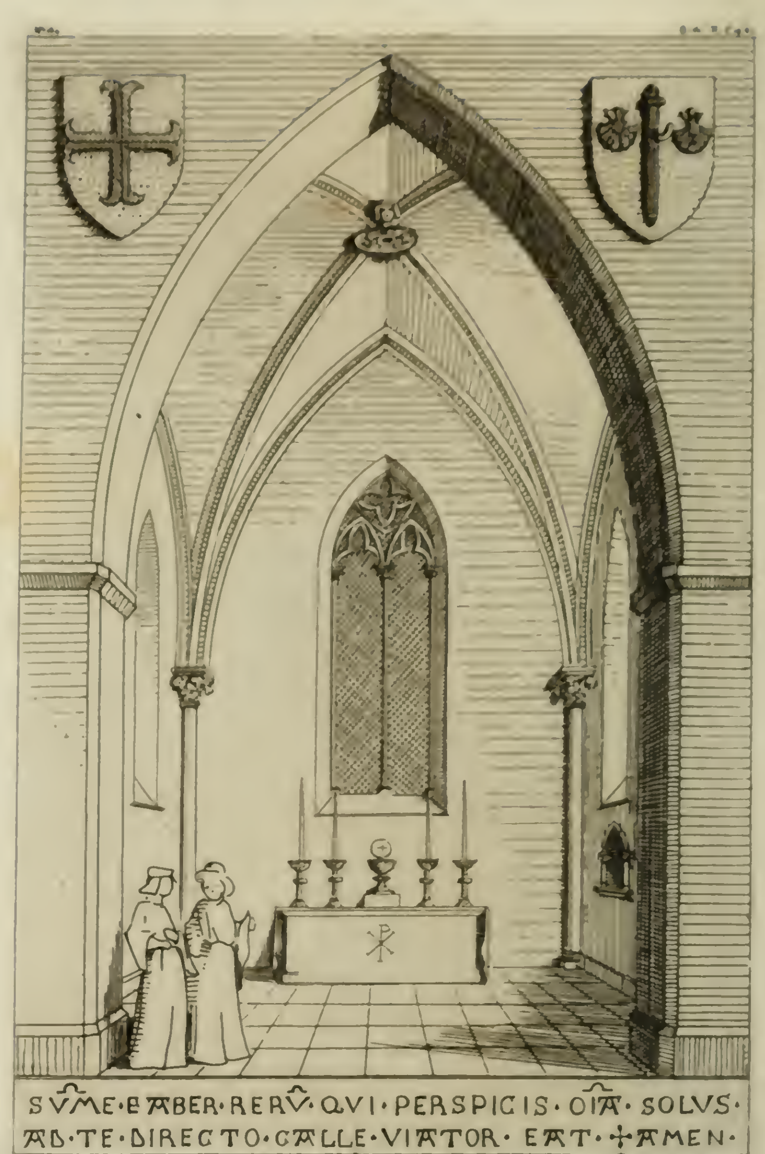

U d'/of OTTAWA
39003002831880



DOCUMENTS

HISTORIQUES ET ARTISTIQUES

IMPRIMERIE DE PIERRE ROBUCHON
A Fontenay-le-Comte



CHAPELLE DU PRIEURÉ DE N. D. DE S^T CYR EN TALMONDAIS

LETTRES

ÉCRITES DE LA VENDÉE

A

M. ANATOLE DE MONTAIGLON

PAR

BENJAMIN FILLON

Pour cheminer droit,
S'entr'aider on doit.



PARIS

LIBRAIRIE TROSS

8, PASSAGE DES DEUX-PAVILLONS, PALAIS-ROYAL

1861



TIRÉ A 120 EXEMPLAIRES

PREMIÈRE LETTRE.

La Perspective artificielle et son auteur.

Mon cher Montaiglon,



l'époque où je terminais mes études de droit à Poitiers, il y a vingt ans de cela, il m'arrivait souvent d'aller fouiller dans la partie de la bibliothèque publique de cette ville consacrée aux auteurs de la province. J'aimais déjà à me rendre compte de l'esprit du pays, de ses aspirations, de ses instincts, de sa portée intellectuelle, et ne pensais pas avoir de chemin plus direct, pour arriver à ce but, que d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de ses productions scientifiques et littéraires. Sur ces rayons, chargés de plusieurs milliers de volumes (on a toujours beaucoup noirci de papier chez nous), ma main rencontrait en abondance d'indigestes livres de controverse, force traités de droit, quelques-uns de médecine, des ouvrages historiques assez nombreux, des recueils de vers latins et français, prouvant, hélas ! pour la plupart, que la terre poitevine est peu propice à la culture de la graine de poésie, comme le disait jadis un érudit distingué, mais fort méchant rimeur, les œuvres mathématiques de

François Viete et d'Ismaël Boulliau, les almanachs populaires de Jacques Bujault, le cultivateur-philosophe de Chaloue (Deux-Sèvres), qui, dans leur petit format, renferment plus d'utilité sociale que l'immense majorité des gros bouquins sommeillant à leur côté; mais pas une seule œuvre ayant trait aux matières d'art n'apparaissait, sauf un mince volume petit in-folio, que me montra un jour mon ami F. Bonsergent, le conservateur actuel de ce riche dépôt, alors simple curieux, lancé comme moi à la piste des documents et des antiquailles. C'était la *Perspective artificielle* de Jean Pelerin, dit le Viateur, dont M. Tross et vous avez eu l'excellente idée de donner récemment une reproduction merveilleuse, exécutée par M. Pilinski (1).

Tout me frappa de prime abord dans ce volume : l'originalité de la mise en œuvre, le cachet individuel fortement empreint dans les gravures en bois, le sentiment extraordinaire de quiétude répandu dans ces esquisses, tracées par une main sexagénaire, à la sortie du moyen âge si tourmenté; car Bonsergent m'apprit que leur première apparition datait de 1505. On eut dit que l'auteur de ce singulier livre eût compris, avant ses contemporains, que le règne de Louis XI, si décrié autour de lui, avait ouvert à la France un avenir plus pacifique et plus prospère. — Rencontrer un homme de cette trempe en Poitou était une bonne fortune inespérée. Il ne s'agissait plus que de savoir quelles avaient été les circonstances de sa vie. Mais toutes mes recherches furent vaines. Depuis, je n'estimais pas avoir été plus heureux, lorsque votre notice est venue me révéler que j'avais, sans le savoir, mis la main sur divers documents relatifs au mystérieux théoricien, objet de tant d'enquêtes infructueuses. Il se trouve donc que le hasard, ce dieu des chercheurs, m'a servi à souhait, en me poussant instinctivement à recueillir quelques notes sur un certain prieur de Saint-Cyr-en-Talmondais, petit coin de terre où j'ai passé une partie de mon enfance et que j'aime d'une affection toute particulière, prieur

(1) *Paris, librairie de Tross, 1860;* in-folio. C'est la reproduction en fac-simile de la seconde édition du livre. La notice biographique a été également tirée en formats in-f° et in-8°.

que son titre de secrétaire et de chapelain de l'historien Commynes m'avait seul fait remarquer jusqu'ici. Une fois mis sur la voie, d'autres documents me sont arrivés sans peine. Avant de vous lire, vous m'eussiez demandé en vain le moindre secours, et voilà que vous me prouvez que j'eusse pu apporter un large contingent à votre biographie; tant il est vrai que rien n'est funeste aux travailleurs comme l'isolement, et que, de leur contact, surgit presque toujours, pour les uns et les autres, quelque chose d'utile. Ce qui nous arrive en est une nouvelle preuve. — Maintenant que le mal est fait, il ne me reste plus qu'à réparer le préjudice involontaire causé à votre intéressante étude. Les renseignements consignés dans cette lettre serviront à compléter ceux déjà fournis par vous. Ils sont de trois sortes, et concernent la vie de Jean Pelerin, son livre et les peintres mentionnés par lui.

I.

JEAN PELERIN.

I. La première question à apurer est celle du lieu de naissance du Viateur. Sur le titre de la troisième édition de sa *Perspective*, il se dit lui-même originaire du diocèse de Maillezais.

Vicus	*Fons*	*Diocesis*
de Bosco Ioannis;	*Coriloni;*	*Malleacensis.*

D'un autre côté, l'inscription commémorative, que fit placer en son honneur dans la cathédrale de Toul l'un de ses disciples, et qui nous a été conservée par le P. Benoit et par D. Calmet, lui donnait la qualité d'angevin. Elle était conçue en ces termes :

Venerabili D. Joanni Peregrino, olim Viatori andegavo, hujus ecclesiæ canonico, regio quondam secretario, perpectivæ artis acutissimo indagatori, doctrina et moribus perspicuo, virginumque virtutum fulgore clarissimo, Robertus Joannetus, etiam canonicus, discipulus, benefactori suo posuit 1523 (1524) prima februarii.

Un document sommaire, dont je ferai usage plus loin, l'intitule clerc de Vihiers.

Il ressort de ces trois indications géographiques, parfaitement conciliables, que Pelerin reçut le jour sur un point quelconque de la portion de l'Anjou comprise autrefois dans le diocèse de Maillezais, et qu'il n'était pas poitevin, ce qui nous importe assez peu, à l'heure qu'il est; les questions d'origine de cette nature n'ayant d'intérêt réel qu'au seul point de vue de la constatation des aptitudes de chaque province. L'horizon une fois élargi, une distinction aussi secondaire perd de sa valeur. — Or, tout près de Vihiers, dans la paroisse de Coron, est un ancien petit manoir, tombé plus tard à l'état de simple métairie, qu'on nomme le Bois-Jouan, et, non loin de là, est la source du Corail, autrefois Coureil, ruisseau dont les ondes se déversent dans l'Archison, affluent du Layon, et qui semble être le *fons Corilonis* de Pelerin (1). Plusieurs villages et maisons isolées de la contrée ont du reste des noms analogues à celui du Bois-Jouan. On y trouve le Bois-Belet, le Bois-Minier, le Bois-Bouhier, et plusieurs autres, qui, ainsi que Saint-Hilaire-du-Bois et Saint-Paul-du-Bois, rappellent le souvenir d'un pays très couvert, avant que la culture moderne ne l'eût dépouillé de ses antiques forêts. A l'époque où naquit Pelerin, vers 1440, il devait conserver encore quelque chose de son caractère primitif.

Pour placer vers 1440 l'époque de la naissance de notre artiste, titre qu'on ne saurait lui dénier, je me fonde sur ce qu'il devait avoir bien près de trente ans en 1470, et être un homme déjà mûr aux affaires, lorsque Louis XI l'admit dans sa confiance, comme on le verra bientôt. Cette date concorde d'ailleurs avec le renseignement très précis consigné dans l'édition de son livre, imprimée en 1505, où il constate avoir passé la sixième décade de ses années.

II. La famille de Pelerin appartenait à la classe des petits proprié-

(1) Je me suis adressé en vain au curé de Vihiers, pour avoir des renseignements plus précis. Ne comprenant rien sans doute aux questions que je lui posais, il n'a pas jugé à propos de me répondre.

taires fonciers. Elle s'était divisée en deux branches : l'une habitait les environs de Vihiers, et l'autre s'était établie à Thouars. Le 11 avril 1468, un certain Antoine Pelerin, de Saint-Hilaire-du-Bois, près Vihiers, et son frère Pierre, marchand à Thouars, faisaient déclaration à Catherine du Bouchet, dame de la Papotière, en Coron, de quelques héritages à eux survenus par le décès de Guillaume Pelerin, de Poitiers (1), et de leur père nommé Jean, comme le Viateur, et peut-être le sien. Le 10 mai 1497, Alain Pelerin, bachelier ès-lois, demeurant aussi à Thouars, fournissait un acte de même nature à Hardy d'Appellevoisin, seigneur de Thiors, pour la métairie de la Nouhe, paroisse de Pierre-Fitte, à quelques lieues de Bressuire. Tout porte à croire que ces divers individus étaient de la famille du personnage dont nous cherchons à reconstituer la biographie.

III. Quoi qu'il en soit, Jean Pelerin entra dans les ordres, étudia le droit et prit ses grades jusqu'à la licence. Ce fut sans doute à Poitiers ou à Angers qu'il fit ses études. De là, il paraît s'être rendu à Thouars, centre féodal le plus important de la contrée, où un homme versé dans la connaissance des lois et des coutumes trouvait facilement à faire son chemin. Le moment était favorable : Louis d'Amboise, atteint d'une précoce décrépitude, laissait ses domaines à la merci des gens d'affaires, et Louis XI, toujours à l'affût de ce qui pouvait tourner au bénéfice de l'État, attendait avec impatience l'heure de la mort de cet imbécile héritier des turbulents vicomtes, qui avaient souvent porté ombrage à la puissance royale, pour mettre la main sur sa riche dépouille, et annihiler d'un seul coup le baronnage poitevin.

IV. Rien n'indique si le jeune légiste fut l'un des acteurs de ce drame procédurier; mais on le trouve, au commencement de 1467, chargé de la juridiction de Thiors, l'un des domaines du chambellan Jean d'Appellevoisin, circonstance qui l'aida bientôt à se mettre en

(1) Guillaume était probablement notaire. Ma collection de documents sur le Poitou renferme le vidimus d'un acte de 1395, relatif à la famille de Parthenay, délivré à Poitiers, le 26 mars 1439, par un personnage du même nom.

relief et servit à sa fortune (1). Trois ans plus tard, il était secrétaire de Nicolas d'Anjou, dit de Calabre, marquis de Pont-à-Mousson, fils de Jean II, duc de Lorraine, et fiancé, depuis 1466, à la fille aînée du roi, qui venait de lui donner la vicomté de Thouars, après en avoir fait prendre possession au nom de la couronne, le 28 février précédent, jour même du décès de Louis d'Amboise, en vertu d'un acte d'achat à lui consenti plusieurs années auparavant, et malgré les protestations du duc de Bretagne et des La Trémouille.

Louis XI ne fut certainement pas étranger au choix du secrétaire de son futur gendre, que ses vingt-deux ans et l'instabilité de son caractère exposaient à devenir l'objet de plus d'une intrigue. L'intelligent et ombrageux monarque avait trop d'intérêt à placer un homme de confiance, sorte d'agent secret, près de celui qu'il honorait du titre de fils, et prétendait faire servir à l'accomplissement de ses projets définitifs sur les domaines de la maison de Thouars. Certes les idées que la Révolution a fait triompher condamnent un pareil rôle; mais, en l'an de grâce 1470, c'était de bonne guerre, et la conscience publique, formée à l'école du moyen âge, absolvait d'avance le maître et le serviteur. Le seigneur de Thiors, patron de Pelerin, fut chargé en même temps de surveiller l'administration intérieure de ce grand fief. La suite prouva que ces précautions n'étaient pas inutiles.

Certains indices permettent de déterminer la date précise de l'entrée de l'homme d'affaires de Jean d'Appellevoisin au service du prince lorrain. Louis vint visiter ses nouvelles possessions, au mois d'avril 1470, et passa quelques jours à Thiors, avec ses plus intimes conseillers, afin de prendre les mesures que comportaient les circonstances *(Pièces justificatives, n° 1)*. Au nombre des personnes présentes était Nicolas d'Anjou. Il me semble donc hors de doute qu'en

(1) Thiors, dans la paroisse de Luzay, était à très petite distance de Thouars et en relevait.

Le document, constatant que Pelerin remplissait alors ces fonctions, est du 4 janvier 1466 (1467), et est une transaction passée avec le seigneur de Sanzay, dans laquelle il intervient en qualité de fondé de pouvoirs de Jean d'Appellevoisin. Il y est qualifié licencié ès-lois. *(Copie vidimée sur parchemin du 7 février suivant.)*

ce lieu furent réglées les conditions de l'investiture du riche apanage accordées à celui-ci (1), et que Pelerin fut en même temps présenté au roi, comme un homme capable d'être utilement employé.

Il était installé dans ses nouvelles fonctions le 14 juillet. L'acte qui le constate, entièrement écrit de sa main, et signé de lui, est précisément la réception de l'aveu des arrière-fiefs de Vaulabine, le Chillou, Tourtenay et Thiors, relevant de Thouars, rendu par Jean d'Appellevoisin, à l'occasion de la prise de possession de la vicomté par le titulaire récemment pourvu *(Pièces justificatives, n° II)*.

V. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées, que le roi donna à Pelerin un témoignage lucratif de sa satisfaction. Il lui conféra, le 2 septembre, le prieuré de Notre-Dame de Saint-Cyr-en-Talmondais, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. Voici en quels termes le fait est constaté dans les productions fournies, le 7 mars 1498, par l'abbé de ce monastère : « *Lettres du roy Loys* XI[e] *es quelles est fait don des revenus et esmolumens du dit priouré à* M[e] JEAN PELERIN, CLERC DU DOYENNÉ DE VYHERS, *segrettayre monseigneur Du Pont, en datte du ij de septembre de l'an* MCCCCLXX. »

Saint-Cyr était situé dans la mouvance de Talmond, autre lambeau de la succession de Louis d'Amboise, et le seigneur féodal du lieu se trouvait être un Bouchet ou du Bouchet, allié de la dame de la Papotière, en Coron, voisine du Bois-Jean ; détails qui ne sont pas indifférents à relever en cette occasion.

Diverses contestations furent la suite de cet acte de munificence royale. L'abbaye-patronne revendiqua son droit de nomination, et, dès 1473, apparaît un autre titulaire. Mais, pendant ces débats, Pelerin avait changé de protecteur.

(1) M. Paul Marchegay, qui a eu à sa disposition les archives de Thouars, m'écrit qu'il y a trouvé le compte de dépenses de la vicomté, pendant l'administration de Nicolas de Calabre. Ce document fournirait à coup sûr des indications très utiles ; mais le dépôt dont il fait partie, ayant été changé l'an dernier de place, on ne peut maintenant m'en donner communication.

VI. A la mort de son père, arrivée le 13 décembre 1470, et de son frère aîné, survenue bientôt après, Nicolas d'Anjou avait hérité des duchés de Lorraine et de Bar, dont il ne s'était pas trop hâté d'aller prendre possession, retenu qu'il était par ses amours. Il avait même refusé de reconquérir la Catalogne, et ne s'était rendu à Nancy que le 1er août 1471. Son secrétaire avait au contraire pris les devants (1). M. H. Lepage, archiviste de la Meurthe, m'envoie, en effet, l'extrait suivant du registre de dépenses des ducs de Lorraine, pendant la période comprise entre le 23 juin 1470 et le 23 juin 1471 :

« *Délivré par ledit receveur à monsieur le trésorier général et à m^tre^ Jehan Pelerin, premier secretaire et conseiller de monseigneur, cent florins d'or pour leurs despens qu'ilz ont faiz présentement pardeça, par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur le duc, pour besoigner de certains ses affaires pour le fait de ses finances et autre matière, ouquel viaige ilz ont vacqué environ cinq sepmaines, comme il appert par leurs tesmoins, fait le xxviij^e^ jour de may l'an lxxj. Valent à raison de xvij gros et demi pièce, cent xvj livres, xiij s. iiij d.* »

VII. La rupture survenue l'année suivante entre Louis XI et le duc, qui se montrait peu reconnaissant de ses bienfaits, et qui, malgré les engagements pris vis-à-vis de la princesse Anne, briguait ouvertement, sous de vains prétextes, la main de la fille de Charles le Téméraire, dont il était le jouet, cette rupture fit tomber Pelerin en disgrâce et le ramena en Poitou (2). C'est du moins ce qui paraît ressortir de plusieurs textes relevés dans les papiers du prieuré et de la seigneurie

(1) Le titre de secrétaire du roi, donné à Pelerin sur sa pierre tumulaire, ne me paraît pas vouloir dire qu'il remplit ces fonctions près de Louis XI, mais qu'il fut le secrétaire de Nicolas d'Anjou, héritier des prétentions de son père sur les couronnes de Naples et d'Aragon. De là vient qu'on ne trouve aucune pièce de Louis XI, contre-signées de lui. L'ensemble des faits connus de la vie du Viateur ne permet guère du reste de croire qu'il ait été pourvu de cet office, à moins qu'il ne l'ait occupé avant avril 1470, ou après être sorti de la demeure de Commynes.

(2) Les querelles, qui eurent lieu entre le jeune duc Nicolas et Louis XI, ont donné matière à plusieurs historiens passionnés de charger la mémoire de ce der-

de Saint-Cyr-en-Talmondais. Une difficulté sérieuse se présente cependant ici.— Un homonyme de notre artiste figure le 13 septembre 1471, alors que celui-ci était à Nancy, à la bénédiction d'une chapelle de la cathédrale de Luçon. Le procès-verbal le dit prieur de Treize-Vents. Faut-il admettre que Pelerin, étant demeuré près du prince rebelle, ce personnage, peut-être son parent, fut enrichi de ses dépouilles? La chose est possible, quoique peu vraisemblable, et la découverte fortuite de quelque pièce permettra seule de décider s'il doit être tenu compte de cet intrus. Il s'agirait de démontrer, d'abord, à l'appui de cette hypothèse, que le secrétaire de Nicolas demeura en Lorraine au delà de décembre 1472; encore resterait-il à expliquer pourquoi il a été maintenu en possession d'un bénéfice à Saint-Cyr, jusqu'en 1503, ainsi que le constate un document irrécusable, qui viendra en son lieu et place. — Comment supposer d'ailleurs qu'il ait écrit plus tard un éloge de Louis XI, s'il le trahit alors?

D'autres résoudront ce problème; quant à moi, je me contenterai de vous donner ce que je sais à l'heure présente, et d'admettre simplement que le Viateur, entré dans le cercle de ses pérégrinations volontaires ou forcées, revit, vers les derniers mois de 1472, les lieux où il avait passé les trente premières années de sa vie. Il ne quitta pas toutefois la Lorraine sans y avoir créé des relations, qui l'engagèrent, par la suite, à y aller chercher un refuge pour ses vieux jours.

VIII. Pelerin reparaît sur la scène au commencement de l'hiver qui suivit son retour en Poitou, et, cette fois encore, il est fort avant dans la confiance du roi, puisqu'il est employé dans les négociations ayant pour but d'attribuer à Philippe de Commynes une partie du rôle qu'on avait songé à faire jouer, dans la province, à Nicolas

nier prince d'un crime imaginaire. On regrette que M. de Saulcy se soit fait l'écho de ces commérages dans ses *Recherches sur les monnaies de Lorraine*.

Nicolas se qualifiait encore, au mois de juin 1473, vicomte de Thouars; mais ce n'était plus qu'un titre purement nominal. V. la procuration donnée par lui, pour régler les conditions de son mariage avec Marie de Bourgogne.

d'Anjou. La lettre suivante, adressée au lieutenant du sénéchal, en fait foi (1) :

« *Monsieur le lieutenant, les présentes receues ne tardez à expédier et ne faites faulte de me rescripre des nouvelles de l'affaire que sçavez. J'ai chargé ce porteur, m*[tre] *Jehan Pelerin, de passer par Lodun prendre advys d'Arembert (2).*

» *Monsieur le lieutenant, j'ay veu par escript, et aussi par ce que M. de Bressuyre m'a dit, le bon vouloir que tousiours avez en mes affaires, dont m'avez obligé envers vous. Gardez que de ce s'esmoye Estissac (3). Et adieu. Escript à Mortaigne, le xxiij*[e] *jour de décembre.* LOYS. J. BOURRÉ. » (Copie du temps sur papier.)

Quoique l'année ne soit pas indiquée, il est facile de reconnaître que cette lettre fut écrite à Mortagne, sur les bords de la Sèvre nantaise, le jour où Louis XI jeta les bases du mariage de Commynes, passé depuis quelques mois seulement au service de la France, avec une riche héritière, lui fournit les moyens d'acheter Argenton, et prépara les voies pour rendre irrévocable l'importante donation qu'il venait de lui faire de la principauté de Talmond et de ses dépendances.

(1) Le lieutenant du sénéchal de Poitou était alors J. Chambon.

(2) C'est probablement Mathurin Arembert, procureur du roi au siége de Poitiers.

(3) Jean de l'Esparre, dit d'Estissac, seigneur de Coulonges-les-Royaux, ancien partisan de Charles d'Aquitaine, dont le château avait été rasé par ordre de Louis XI. Ce fut chez lui que fut signé, le 18 septembre 1469, le traité passé entre ce prince et son frère, au sujet des limites de l'apanage de ce dernier. (V. *Preuves des Mémoires de Philippe de Commynes*, édition de Lenglet du Fresnoy, t. III, pp. 108 à 111.)

Louis d'Estissac, l'un des descendants de Jean de l'Esparre, bâtit, sous Henri II, à la place de l'ancienne forteresse, une charmante maison de plaisance, l'un des chefs-d'œuvre de la Renaissance dans l'Ouest.

Lenglet se trompe, dans l'une des notes de son édition des *Mém. de Commynes*, lorsqu'il place Coulonges entre Toulouse et Lectoure. Il s'agit ici, au contraire, de la seigneurie de ce nom, située à quelques lieues de Fontenay-le-Comte, et dans sa mouvance, achetée, vers 1447, par Amaury d'Estissac, oncle de Jean de l'Esparre, de Jean de Bueil, comte de Sancerre, amiral de France. Amaury d'Estissac, chevalier renommé, dit-on, par ses vertus, avait été attaché à la personne de Louis XI, pendant qu'il n'était encore que dauphin.

Afin de le démontrer d'une manière certaine, permettez-moi, mon cher Montaiglon, d'entrer dans quelques détails. Cette page de l'histoire de Louis XI est assez mal connue, et encore plus mal présentée par les historiens, et, Pelerin s'y trouvant mêlé, elle a naturellement ici sa place, d'autant plus qu'elle donne la physionomie exacte du milieu dans lequel il était une seconde fois plongé.

IX. Situé entre la Bretagne, cette inintelligente alliée des Anglais, et des provinces à peine sorties des mains d'un apanagiste, par la mort de Charles d'Aquitaine, le Poitou était à la fois le terrain le plus propice pour tenir en échec des vassaux disposés sans cesse à la révolte, et un obstacle de nature à empêcher ces deux éléments hostiles de se rapprocher, au détriment de la paix intérieure. Mais le peu de confiance qu'inspirait à juste titre la majorité de la noblesse indigène, habituée de longue main à faire cause commune avec les ennemis de la couronne, quand l'intérêt l'y poussait, devait porter un politique aussi clairvoyant à chercher les moyens de neutraliser ces déplorables tendances.

Ces moyens furent de plus d'une sorte. Il commença d'abord par se rendre favorables les gens de moyen état, permettant aux bourgeois d'acquérir des fiefs nobles, favorisant le négoce, anoblissant les échevinages, poussant vers les charges de judicature et attirant à lui tout ce qui montrait quelque capacité; et cela dans le but d'élever, côte à côte de l'ancienne aristocratie, une aristocratie nouvelle, puissante par son intelligence et ses richesses, qui ne tarderait pas à s'assimiler en partie son aînée, et à dénaturer, ou tout au moins attiédir, ses vieux instincts belliqueux et rétifs. Charles V l'avait autrefois tenté; mais la fusion n'avait pu être complète. La pensée de son arrière-petit-fils eut une réalisation plus immédiate et plus féconde. Les successeurs de celui-ci en recueillirent le bénéfice. — Sans ce palliatif, introduit dans le vieux sang féodal poitevin, les guerres civiles du XVIe siècle, déjà si atroces, eussent été pires encore et eussent créé à la monarchie des embarras bien autrement sérieux. La Révolution, en

étouffant la Vendée militaire, cette queue de toutes les révoltes contre le pouvoir central, compléta l'œuvre de la monarchie.

A la même donnée appartiennent les efforts de Louis XI pour empêcher les biens immenses de Louis d'Amboise de passer à la maison de Bretagne, qui, de cette façon, eût eu pied en Poitou, ou pour mettre obstacle à ce que la famille de Thouars se reconstituât plus puissante que jamais, dans les La Trémouille, classés déjà parmi les plus riches propriétaires de la province. Les pitoyables souvenirs laissés par Georges, ce favori insolent et rapace de Charles VII, qui avait mis la France à deux doigts de sa perte, n'étaient pas de nature à endormir la prudence du roi. C'est ce qui l'avait surtout engagé à couper le mal dans sa racine, puisque l'occasion se présentait favorable.

Ceux qui lui ont tant reproché sa conduite dans cette affaire ont eu raison de blâmer le peu de loyauté mis à accomplir un dessin profitable aux vrais intérêts de l'État; seulement ils n'ont pas voulu faire la part assez large aux temps et aux circonstances qui pesèrent sur lui. L'histoire de la royauté française et de celles des autres pays fourmille de faits analogues, menés avec encore moins de scrupules, et qu'on n'a jamais songé pourtant à reprocher à leurs auteurs, parce qu'on n'a pas eu le même intérêt à les dénigrer aux yeux de la postérité. Mais justice sera tôt ou tard rendue à celui « dont le règne fut un combat de chaque jour pour la cause de l'unité de pouvoir et du nivellement social. » Les regrattiers de la littérature soi-disant historique sont seuls en possession désormais du droit de le calomnier.

Les derniers mois de 1472 furent employés, en même temps qu'un traité avec la Bretagne se concluait, à conduire à bonne fin cette entreprise hérissée de difficultés. Charles d'Aquitaine venait de mourir : il fallait devancer des ennemis sans conscience et sans moralité. Louis se rendit donc en Poitou (1). Parti en novembre d'Amboise, où il avait dressé son plan et tout préparé, par le don à Commynes des terres de

(1) Il y était déjà venu au mois de juin précédent.

Talmond, Olonne, la Chaume, Curzon, Château-Gaulthier et Berye, il alla visiter quelques-unes de ces seigneuries, et reconnaître l'emplacement du point maritime des Sables-d'Olonne, qu'il destinait à devenir bientôt un port très important, susceptible de tenir en échec Nantes et la Rochelle, dont il se défiait, non sans cause, pressentant peut-être, par la puissante intuition de son génie, que cette seconde ville ferait un jour momentanément obstacle à la réalisation de l'œuvre à laquelle il sacrifiait le repos de sa vie.

Ce fut aussi pendant ce séjour en Bas-Poitou qu'il régla l'échange de Montaigu, place forte située sur les Marches communes de la Bretagne et de notre province.

Louis XI choisit, en général, pour étapes de voyage, les demeures des gentilshommes du pays qui lui étaient dévoués de longue main. Il aimait à vivre dans la familiarité de ceux qui avaient su mériter sa confiance par de loyaux services. C'est ainsi qu'on le vit, pendant qu'il était dans le Talmondais, et au retour de sa tournée, séjourner aux Granges, chez Charles Cathus (1); à Disnechien, près le Puy-Belliard, chez Pierre Prévost, sénéchal de Mareuil, vieux soldat lettré, qui avait fait autrefois la guerre sous ses ordres, et parent de l'un de ses secrétaires (2); à Montaigu, chez Louis Harpedenne, dit de Belleville, allié de la main gauche à la maison de France, comme petit-fils de Charles VII et d'Odette de Champ-Divers; à Mortagne, chez Bertrand de la Haye, sieur de Passavant et de Chemillé.

Tandis qu'il était à Mortagne, il mit la dernière main à la fortune de Commynes, par le règlement des conditions de son mariage avec Hélène de Jambes ou de Chambes, l'un des meilleurs partis du royaume. Fille du sieur de Montsoreau et de Jeanne Chabot, dame d'honneur de la reine, Hélène tenait à plusieurs maisons dévouées à la couronne.

(1) Une lettre de Louis XI, du 16 décembre, est datée des Granges, que je crois être les Granges-Cathus, aux portes de Talmond, manoir rebâti sous François Ier, dans un charmant style architectural.

(2) Jean Prévost, secrétaire du roi, envoyé en 1467, avec Collard de Mouy, bailli de Cotentin, en ambassade près du duc de Bourgogne, tandis que celui-ci était devant Liége. (*Mém. de Ph. de Commynes,* t. I, p. 134; éd. de Mlle Dupont.)

Du côté de sa mère, elle appartenait surtout à la noblesse la plus influente du Poitou. Il importait aux vues du maître que le protégé eût un tel appui. Jeanne Chabot était, en effet, elle-même fille de Thibaud Chabot, seigneur de la Grève, tué à la bataille des Harengs, et de Brunissande d'Argenton. Louis, son frère, avait été nommé, en 1464, chambellan et capitaine de cent hommes d'armes, et sa fortune et sa valeur personnelle en faisaient l'un des hommes les plus considérables de la province. Catherine, sa sœur, avait épousé Charles de Chastillon, seigneur de Blatigny, issu de l'illustre lignée de ce nom.

Par Brunissande d'Argenton, dont le père avait été gouverneur de Louis, Hélène était encore mieux apparentée. L'énumération de ses alliances de famille, dans cette ligne, serait trop longue. Bertrand de la Haye, chez lequel se décida son mariage avec Commynes, était son grand-oncle, ayant épousé Louise d'Argenton, sœur de Brunissande. Il était donc tout naturel que le roi eût choisi le château de Mortagne, pour terminer une négociation qui devait tourner au profit et à l'élévation de la famille du propriétaire.

Je renvoie aux *Pièces justificatives, n° III,* le texte des lettres signées le 23 décembre 1472, contenant l'énoncé des libéralités qu'il fit, ce jour-là, au futur époux. La principale importance de ce document, indépendamment de ce qu'il sert à fixer la date de la lettre remise à Pelerin pour être portée à Chambon, consiste en ce que Louis XI y a consigné l'expression pleine et entière de sa reconnaissance pour les services rendus à sa personne par Commynes, à Péronne et à Liége. Il en était déjà fait mention dans la charte concédant Talmond ; mais elle était loin d'être aussi catégoriquement mise au jour. Ce grand prince, impitoyable aux ennemis de l'État, avait la vertu des âmes d'élite; il ne se montrait jamais ingrat envers ses amis et fidèles serviteurs.

Le contrat de mariage fut signé à Chinon, le 27 janvier 1473.

A l'occasion de cette union, et sur la demande du roi, le pape Sixte IV accorda aux nouveaux époux, par bulles données à Saint-Pierre de Rome le quatrième jour des nones de mars 1472 (1473), le

droit d'avoir chez eux un autel portatif, et de pouvoir faire dire, pour eux, leur famille et leurs domestiques, la messe en tous lieux, même avant le lever du jour, et ce, par tel chapelain ou ecclésiastique qu'il leur conviendrait de choisir, sans que nul pût y porter empêchement. L'original est entre mes mains. Vous saurez, dans un instant, que Pelerin fut le premier pourvu de ces fonctions.

Trois ans après, Commynes fut nommé sénéchal de Poitou, et remplit en tous points les vues du roi, dont il sut conserver la faveur, malgré les nuages passagers que des intrigues rivales parvinrent à faire passer, de temps à autre, sur leur intimité. Allié aux plus grandes familles du pays, possesseur de biens considérables situés sur son territoire, il parvint à y endormir l'esprit de révolte, et à diriger de là, par terre et par mer, une surveillance active du côté de voisins qu'on avait besoin de contenir dans l'obéissance. Gouverneur, en outre, de Chinon et gardien des ponts de Cé (1), il eut toutes les facilités désirables pour accomplir cette mission délicate. — Mais tant de prospérités devaient avoir un terme. La possession de cette seigneurie d'Argenton, que son maître croyait lui avoir assurée à Mortagne, causa plus tard de longs débats, dont on trouvera la relation détaillée à la page cxxiv de la notice biographique placée en tête de l'édition de ses *Mémoires* donnée par M[lle] Dupont. La plupart des pièces originales du procès font partie du volumineux dossier que j'ai réuni sur l'illustre historien. — Une réaction terrible se faisait alors contre les serviteurs de Louis XI, descendu dans la tombe. Les La Trémouille avaient fini par ouvrir la brèche par où passèrent d'autres assaillants.

Mais n'anticipons pas sur les temps, et revenons à notre point de départ.

X. Il est démontré, maintenant, que la mission de Pelerin près du lieutenant de Poitou avait trait aux intérêts de Commynes, puisqu'elle date du même jour que la signature des lettres patentes relatives à

(1) J'ai recueilli une douzaine de pièces relatives à cette charge de gardien des ponts de Cé.

Argenton. S'il ne se mit pas en route dès le matin du 23 décembre, il assista à un événement dramatique qui vaudrait la peine d'être raconté, lors même qu'il ne me permettrait pas de rappeler le souvenir d'une œuvre inconnue de l'un de nos plus grands sculpteurs (1).

Après avoir expédié les affaires importantes dont nous venons de parler, le roi voulut se livrer aux plaisirs de la chasse. Un sanglier, lancé dans les taillis de Malboire (2), à quelque distance de Mortagne, ayant été blessé par lui, se précipita sur son cheval et l'éventra. Etourdi de sa chute, il courait les plus grands dangers, lorsque le prieur de Saint-Michel-en-l'Herm, nommé Nicolas Seguin (3), mit pied à terre, le voua au patron de son monastère, et tua d'un coup d'épieu le terrible animal.

Louis se montra reconnaissant. En récompense de ce signalé service, il donna à Saint-Michel-en-l'Herm deux cents marcs d'argent provenant de confiscation, pour être employés à la fondation d'un anniversaire, à célébrer le 23 décembre de chaque année, et à la confection d'un bas-relief en albâtre, où serait représenté l'archange à cheval perçant un sanglier de sa lance, à côté d'un roi en prière. Il ordonna, en outre, que le collier de l'ordre en or qu'il portait ce jour-là fût suspendu au maître-autel de l'abbaye, voulant, disait-il, dans la charte de donation, que ce fût un témoignage de perpétuelle reconnaissance envers le saint patron de son ordre de chevalerie, pour la visible protection qu'il venait d'accorder au royaume et à sa personne, protection dont il avait couvert jadis, en une circonstance semblable, son prédécesseur Charles V (4).

(1) Aucun des historiens de Louis XI ne mentionne cet événement, pas même Commynes, qui était présent; mais il n'y a rien qui doive étonner de la part de ce dernier. Il lui eût fallu parler des motifs qui avaient conduit le roi à Mortagne, et il s'est fait un devoir d'être très discret, lorsqu'il s'agit de ses propres affaires.

(2) Non loin de la Tremblaye, sur la route de Mortagne à Cholet.

(3) N. Seguin, prieur claustral de Saint-Michel, était aussi curé de Saint-Georges de Mortagne, bénéfice dépendant de cette abbaye. Je suppose que c'est lui qui devint plus tard abbé, et est simplement désigné sous le nom de Nicolas, dans les catalogues.

(4) L'analyse de ces lettres, dont je n'ai malheureusement pas le texte original,

Un official de Luçon de la fin du XVIIe siècle, nommé René Moreau, originaire de Fontenay, et qui a laissé quelques notes informes sur l'histoire de cette ville et sur certains établissements religieux du

va me procurer l'occasion de déterminer la véritable origine d'un jeton d'argent, dont l'un des deux seuls exemplaires connus m'a été cédé par M. Charles Lenormant, en échange de monnaies du moyen âge, que ne possédait pas le Cabinet des médailles.



L'explication qu'en donnent MM. C. Rollin et Feuardent à la p. 64 du *Catalogue des monnaies nationales de France de la collection de M. Jean Rousseau* (Paris, imprimerie de Claye, 1861, in-8°), où est entré mon exemplaire, en vente, à l'heure qu'il est, chez eux, est tout à fait inexacte. Jeanne d'Arc n'a rien à faire ici : ces allusions posthumes à l'héroïne populaire n'étaient pas dans l'esprit du temps. La pièce en question n'est du reste qu'un essai de jeton, et non celui d'une monnaie destinée à avoir cours, comme on semble le croire. Lorsque M. Lenormant me l'abandonna, il n'en faisait pas autre chose, et je l'ai toujours considérée comme telle. Son importance réelle est de rappeler un fait intéressant de la vie de Louis XI, et d'être, avec la médaille commémorative en or de l'expulsion des Anglais, frappée sous Charles VII, l'un des premiers monuments numismatiques conçus, en France, dans cet ordre d'idées. — Un examen attentif montre d'ailleurs qu'elle est le produit de deux coins qui n'ont pas été exécutés en même temps. La différence dans le travail est visible. Le droit est tout à fait semblable à celui de la pièce d'or émise, en 1469, à l'occasion de l'établissement de l'ordre de Saint-Michel. On aura utilisé, pour la nouvelle médaille, un coin gravé à cette époque, et on se sera contenté d'y ajouter un revers représentant Charles V. — Elle a donc dû être fabriquée dans les premiers mois de 1473, pour perpétuer le souvenir du danger couru par le roi dans les taillis de Malboire.

Indépendamment de toute autre raison, l'argument le plus fort contre l'opinion qui tend à en faire une monnaie est la présence de deux noms de rois sur les légendes; ce qui lui ôte le caractère légal, propre aux espèces courantes, pour lui attribuer celui d'une médaille commémorative. Lorsque Louis XVIII prit, en 1814, possession de la couronne de France, qu'il voulait faire passer pour un patrimoine de famille, il fit placer au revers de sa propre effigie celle de son ancêtre Henri IV, afin de rappeler que ce prince s'était trouvé dans la même situation que lui. Louis XI agit de même, quand il ordonna de mettre la figure de Charles V sur le jeton qui nous occupe. — Ces dernières observations, dues à Mlle Clémentine Poey d'Avant, sont d'une justesse extrême, qui frappera les numismatistes.

pays, nous a conservé, dans l'une d'elles, le récit de cet événement, qu'il a tiré d'un mémoire présenté à Charles IX par le savant Jacques de Billy, abbé de Saint-Michel-en-l'Herm, où il était dit, en outre, que, lors du sac du monastère par les protestants, le dimanche 9 janvier 1569, ils avaient enlevé le collier de Louis XI et détruit le bas-relief en albâtre, *ouvrage de m^tre Michel de Tours*, nom qui s'applique indubitablement à Michel Colombe, l'auteur du saint Georges, conservé aujourd'hui au musée de la Renaissance du Louvre, et de ces merveilleux tombeaux de Nantes et de Brou, qui le placent au premier rang des artistes français (1).

XI. A quelque temps de là, Pelerin fut attaché à Commynes, en qualité de secrétaire et de chapelain. « *A m^tre Jehan Pelerin, chapellain et secrétaire monseigneur de Tallemont, xviij escus sur la recepte de la présente année,* » lit-on sur le compte de la seigneurie de Saint-Cyr-en-Talmondais de 1473. — La bulle du pape Sixte IV, du 4 des nones de mars de cette année, permettant à Commynes d'avoir une chapelle particulière, précise l'époque où s'accomplit ce changement dans la condition de l'ancien conseiller de Nicolas de Lorraine.

A ne prendre que les apparences, Pelerin descendait dans l'échelle de la hiérarchie sociale; mais il n'était peut-être pas libre de choisir.

Indépendamment de son aptitude pour les affaires, il devait convenir, par le côté artistique de ses goûts, au conseiller Louis XI, qui, lui aussi, aimait les arts, moins en appréciateur éclairé, qu'en grand

(1) Je ne sais si l'on a remarqué que la composition du saint Georges du Louvre offre beaucoup d'analogie avec celle de la vignette en bois, signée des initiales F. V., placée sur le titre des *Métamorphoses* d'Ovide, commentées par Raphael Regius, et imprimées à Venise en 1509.

Cet in-folio, qui ne se rencontre pas souvent, est orné de nombreux bois, gravés sur des dessins de l'école de Bellin, et rappelant quelque peu ceux du *Songe de Polyphile*. Au verso du feuillet CXIII est la mort d'Orphée, d'un dessin presque identique à celui du plat de Faenza du musée Correr, à Venise, n° 230, gravé à la p. 357 de la *Gazette des Beaux-Arts*, année 1861. — Je recommande l'examen de ce livre à ceux qui s'occupent de l'art italien de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe. Les peintres décorateurs des majoliques paraissent lui avoir fait de nombreux emprunts, ou, plutôt, il a été illustré par les mêmes artistes qui fournissaient alors des cartons à ceux-ci.

seigneur les faisant servir aux jouissances de la vie. L'admirable manuscrit de la traduction française de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, par Raoul de Presle, exécuté, d'après ses ordres, à la fin du xve siècle, et qui fait maintenant partie de la bibliothèque publique de Nantes, en administre la preuve (1).

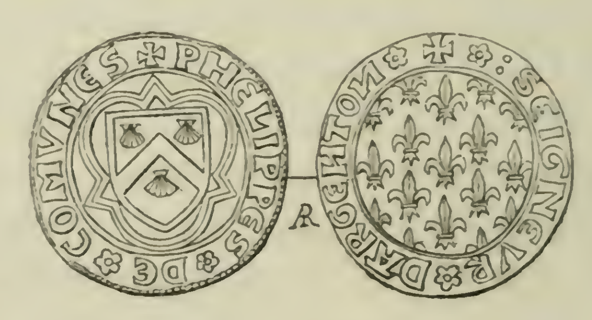
XII. La protection de Commynes n'empêcha cependant pas Pelerin d'être obligé de transiger avec Pierre de Chaumont, abbé de Saint-Cyprien, au sujet de son prieuré. Il se démit du titre contesté et garda une part des revenus. Un inventaire des papiers de la seigneurie du lieu, dressé en 1582, contient, en effet, cette mention : « *Accord passé entre le dict abbé et J. Pellerin, et réglement des deniers du prieuré, du septiesme de novembre de l'an 1473.* » — Le titulaire mis à sa place s'appelait Matthieu Coilbeau, et était originaire du crû. Son nom, d'un parfum tout monacal, annonçait un homme mieux fait pour soutenir l'honneur du couvent que l'élu du roi, un simple savant doublé d'un artiste. Ceux de ses cinq confrères n'étaient pas moins caractéristiques. A côté de lui brillaient Jehan Boutevillain, Jehan Esveillard, Denys Ledru, Noël Soulard et Collas Chasselayve, aimable réunion qu'on ne saurait trop recommander aux méditations des historiens de l'institution monastique au xve siècle. — On conféra, par la suite, à Pelerin, comme fiche de consolation, un petit bénéfice situé également à Saint-Cyr. C'est encore l'inventaire de 1582 qui nous l'apprend. — *Lettres de provisions de la chapellenie de la Métrelle dudict Saint-Cyr, données le 20 juillet 1478, et prise de possession d'icelle par M. Jehan Pellerin, clerc, du 4 de novembre ensuyvant.* » La chapellenie de la Métrelle était à la nomination du seigneur de Curzon.

Prenez note, mon cher ami, de ces deux dernières dates; elles ont leur importance. Nous y reviendrons, quand nous aurons à parler des

(1) Nantes ne possède que le second volume de la *Cité de Dieu;* le premier est l'un des plus beaux ornements de la Bibliothèque du museum Meermanno-Westreenianum, à la Haye.

artistes mentionnés sur le titre de la *Perspective artificielle*. Qu'il vous suffise maintenant de savoir que le seigneur de Curzon était alors Philippe de Commynes, et qu'il était en ambassade à Florence, au mois de juillet 1478.

Pelerin paraît avoir conservé ce petit bénifice jusqu'à sa mort. Il en avait, sans doute, fait reconstruire l'autel à ses frais; car, lorsqu'on repava l'église en 1844, on trouva, parmi des décombres, une pierre, sculptée à la fin du règne de Charles VIII ou au commencement de celui de Louis XII, portant un écusson que je crois être le sien. Le bourdon et les coquilles sont ses armes parlantes. La jolie eau-forte de mon ami et collaborateur Octave de Rochebrune, représentant le chœur de la chapelle du prieuré de Saint-Cyr, où ces armes sont reproduites en face de celles du prieuré lui-même, vous permet de juger si je me trompe. — Quelques traces de peintures, demeurées sur la pierre, font reconnaître les émaux. Elles étaient d'*or au bourdon de sable en pal, accosté de deux coquilles de gueules*. Un rébus en fait les frais; mais Pelerin, en les composant, n'avait peut-être pas été fâché non plus de s'approprier quelques-unes des pièces principales de l'écu de son patron Commynes, qui, lui aussi, portait des coquilles. Le beau et rarissime jeton d'argent, placé sous vos yeux, vous aidera à suivre la filiation.



XIII. Les fragments peu nombreux qui nous restent des archives du prieuré et de la seigneurie de Saint-Cyr nous fournissent enfin ces deux derniers renseignements. « *Accord passé le premier jour de juillet 1503, entre f. René Macoing, procureur de m*[tre] *Jehan Pellerin, chanoyne de Toul, chapelain de la Metrelle, et le dict*

seigneur (de Saint-Cyr), reglant les droicts pretendus par le dict Pellerin sur certaines terres de la chastellenie. » (Inventaire des titres de la seigneurie, dressé en 1599.)

« *Quittance de la somme de trois livres, baillée le* XII[e] *de may 1507 par m*[tre] *J. Pelerin, et acquit des droicts sur le four de Saint-Cyr.* » (Fragment d'inventaire des titres du prieuré, de l'an 1535.)

XIV. Le doute n'est plus possible en présence de ces mentions. Il s'agit bien ici du Viateur, et, si jamais un homonyme à lui a été mis en son lieu et place, ce n'a pu être que momentanément, puisque le voilà en possession de la chapellenie de la Métrelle, dont les lettres de provision avaient été signées en Italie, pendant le cours de 1478. Mais il reste une obscurité complète sur la période de sa vie comprise entre cette date et 1500. Nous sommes de nouveau réduits aux simples conjectures. Un document du 20 avril 1486 nous montre toutefois qu'il n'était plus, à cette époque, dans la maison de Commynes; celui-ci ayant alors un autre chapelain nommé Guy Sallez (1). Il est donc permis de supposer que la séparation eut lieu vers le temps de la mort de Louis XI, arrivée le 30 août 1483. Je ne serais même pas étonné qu'il fût passé au service de René II de Lorraine, lors du voyage de ce duc à la cour de France, au mois de septembre 1485 (2). La qualité d'ancien secrétaire et conseiller de son prédécesseur dut lui en faciliter les moyens. D'ailleurs la fortune avait cessé de sourire au favori du feu roi, et la reconnaissance n'était pas précisément la vertu des hommes du XV[e] siècle. La rupture vint peut-être aussi de Commynes, dont l'humeur était parfois rude et despotique, et que sa chute avait aigri. — De quelque façon que se soient passées les choses, l'ex-chapelain quitta le Poitou et voyagea par le royaume. Ses goûts artis-

(1) Procuration donnée, ce jour-là, devant le garde du scel de la chancellerie de Bourbonnais, à Guy Sallez, son chapelain, et Estienne de Andrea, capitaine de la galéace *La Notre-Dame,* à lui appartenant, pour régler le procès soulevé par Jehan Moreau, de Tours, valet de chambre du feu roi, au sujet de ce navire.

(2) René II assista à la signature des lettres par lesquelles Charles VIII enleva à Commynes la charge de sénéchal de Poitou.

tiques, refoulés jusque-là, prirent le dessus, et il se mit à amasser les matériaux de sa *Perspective artificielle*. Vous avez constaté qu'en 1491, il visita Brioude. — Las enfin de tous ces pèlerinages, il regagna les confins de la Lorraine, et alla s'asseoir à Toul, dans une stalle de chanoine, où la mort le surprit, le 1er février 1524, à l'âge de plus de quatre-vingts ans.

XV. Quelques années après, en 1537, montait sur le siége épiscopal de son église d'adoption, un protégé du cardinal Jean de Lorraine, qui se démit en sa faveur de cet évêché. Il est nommé Antoine Pelegrin sur les catalogues. Faut-il lire Pelerin, et était-ce un neveu du Viateur, dont l'un des parents de Saint-Hilaire-du-Bois portait également, ainsi que vous l'avez vu, le prénom d'Antoine? Il était chanoine d'Avignon, lorsqu'il parvint aux honneurs de la mitre, et il y retourna mourir. Dans tous les cas, l'erreur de Jousse, donnant le titre d'évêque à Jean Pelerin, a dû provenir de cette circonstance. Il a fait confusion entre les deux personnages.

XVI. Je me résume. — De tout ce qui précède il semble ressortir que Jean Pelerin naquit au Bois-Jouan, paroisse de Coron, vers 1440, d'une famille de petits propriétaires ruraux, dont les membres s'adonnaient au commerce, ou exerçaient de minces charges de judicature féodale; qu'il entra dans les ordres et étudia le droit; qu'il s'établit d'abord à Thouars, où Jean d'Appellevoisin le prit, pour le charger, en 1466 ou 1467, de la juridiction de Thiors; qu'il fut présenté en ce lieu à Louis XI, au mois d'avril 1470; que ce prince, le reconnaissant apte à être utilement employé, l'attacha à la personne de Nicolas de Calabre; que celui-ci le fit son conseiller et premier secrétaire, et l'envoya régler ses finances à Nancy, aussitôt après la mort du duc Jean II; que la rupture du Lorrain avec le roi de France le ramena en Poitou, dans la seconde moitié de 1572; qu'il rentra au service de Louis avant la fin de la même année; qu'il passa, avec le titre de chapelain et de secrétaire, à celui de Commynes, au commencement de 1473; qu'il y demeura probablement jusqu'aux

derniers mois de 1483; qu'il se mit alors, pendant plusieurs années, à courir le monde, nous ignorons à quel titre et dans quelles conditions; qu'il fut ensuite pourvu d'un canonicat de l'église de Toul, par la protection des amis qu'il avait laissés en Lorraine, et peut-être par celle du duc René II; qu'il y mourut paisiblement, la *huitième décade* de son âge étant accomplie, sans avoir cessé, du moins jusqu'en 1507, d'entretenir des relations avec le Bas-Poitou, ne fût-ce que pour toucher les revenus de son bénéfice de Saint-Cyr-en-Talmondais.

XVII. Les renseignements qui restent à trouver, pour compléter cette biographie, devront nécessairement rentrer dans le cadre que je viens de tracer. Des archives de Toul et de celles de Nancy nous viendront, tôt ou tard, plus d'un fait curieux. M. H. Lepage n'a pas dit son dernier mot, et c'est surtout sur ses intelligentes recherches que nous devons compter. Il serait bon aussi de compulser le registre de la vicomté de Thouars, relatif à l'administration de Nicolas de Calabre.

II.

LA PERSPECTIVE ARTIFICIELLE.

I. Rendu sur ce terrain, vous vous êtes senti plus à l'aise, mon cher Montaiglon, et vous avez pu donner carrière à cette sagacité si remarquable, qui est le propre de votre esprit. Venant après vous, il me reste très peu à glaner. Je me contenterai donc de vous soumettre un petit nombre d'observations suggérées par la lecture du livre et l'examen de ses planches.

II. Pelerin a donné, à Toul, de son vivant, trois éditions de la *Perspective artificielle*. Imprimée pour la première fois en 1505, elle l'a été, avec remaniements et additions, en 1509, et enfin en 1521 (1). C'est dire assez que l'ouvrage, l'un des premiers publiés sur la matière, eut

(1) Le grand A, d'une tournure si originale, qui commence cette lettre, est la reproduction de celui placé en tête du texte de la troisième édition.

un légitime succès. La traduction de la deuxième édition, faite en 1509, par l'allemand Georges Glockendon, et la copie, libre et réduite, qu'en a éditée, en 1626, l'architecte Mathurin Jousse, de la Flèche, attestent que sa réputation se répandit à l'étranger et qu'elle survécut à son auteur. Il est vrai que Glockendon a jugé à propos de supprimer le nom de Pelerin; mais il n'a pu soustraire son plagiat à des yeux clairvoyants, quoiqu'il ait suivi la méthode de ce curé de Normandie, qui, pour s'approprier, il y a quelques années, la paternité d'un travail du XVIIIe siècle sur les noms de lieux mentionnés dans les légendes des Saints, s'est contenté d'en modifier légèrement le titre, dans sa réimpression, et d'y apposer sa signature.

III. Lorsque Pelerin fit paraître son traité, une révolution, accomplie déjà en Italie, s'opérait dans les arts en Allemagne et en France. Elevé à l'école de Louis XI et de Commynes, son rôle était tout tracé. Il se fit résolûment homme de progrès, et poussa, d'une main hardie, à la réaction contre le gothique, dépourvu désormais de toute force vitale, pour avoir suivi, depuis trois siècles, la pente qui l'avait fatalement conduit au rachitisme. Sa pensée apparaît surtout dans le choix des *Figures exemplares*. Tout ce qui est de son invention est conçu dans une donnée nouvelle, moitié italienne et moitié française, qu'il marque à son coin particulier. S'il reproduit, au contraire, un édifice des siècles précédents, il l'habille à la moderne, le modifie, s'efforce de faire rentrer ses lignes principales dans le système dont il est un des plus fervents apôtres. L'arc brisé, aux formes élancées, s'abaisse et s'arrondit en plein cintre, parti pris qui donne à ses dessins un cachet propre, une originalité bien tranchée. — Né dans l'ouest du royaume, où le style roman a brillé d'un singulier éclat, il a gardé comme une vague réminiscence des églises du XIIe siècle, qui déteint sur chacune de ses œuvres, et leur imprime cet air de vigueur trapue dont j'ai toujours été frappé. Il a étudié l'antiquité et le moyen âge; mais il ne s'est fait le copiste servile ni de l'un ni de l'autre. Il emprunte seulement à

chacun ce qui est en rapport avec les tendances et les besoins de son époque, et ose ouvrir à l'architecture des voies nouvelles. — Ce serait donc en vain qu'on lui demanderait des images exactes des monuments qu'il a rencontrés sur son passage. Il ne leur prend que ce qui peut aider à la propagation de ses théories, sans se mettre le moins du monde en peine des proportions réelles des originaux et de la couleur locale. Les cathédrales de Paris et d'Angers, la grand'chambre, les ponts Saint-Esprit et de Brioude, etc., ne conservent, sous son compas et sa plume, que tout juste assez de leur physionomie propre, pour qu'on les reconnaisse; encore les vers placés au bas des gravures sont-ils d'un grand secours. Il ne donne pas de vues, ne fait pas de portraits; il offre au chercheur du XIXe siècle, comme il l'a fait pour le disciple contemporain de Louis XII, des types généraux, et prêche une doctrine, tout autant aux peintres et dessinateurs qu'aux architectes.

Une autre chose me saisit, lorsque j'examine plus spécialement les planches composées par le Viateur, et dont le dessin sommaire plaît à mes yeux. Maisons de ville et des champs, chambre à coucher, cour intérieure de modeste demeure bourgeoise, entrées de palais ou de riche hôtel, etc., rien n'annonce la préoccupation de la guerre, l'idée de la défense individuelle. Si des créneaux surmontent encore les tours des maisons de plaisance, qui remplacent les châteaux-forts, ils sont bien plutôt destinés à l'ornement de l'édifice qu'à servir d'abri à l'arbalétrier. Les ponts conservent toujours, il est vrai, leur apparence de forteresse; mais c'est qu'ils sont jetés, pour la plupart, sur des fleuves servant de frontières à diverses provinces, presque étrangères les unes aux autres, et qu'ils sauvegardent la caisse du receveur, chargé de mettre à contribution les passants.

Les costumes des gens qui remplissent les appartements et les galeries, circulent sur les promenades, animent les places publiques et les chemins, l'air grave et pacifique de tout ce monde, ne sont pas moins caractéristiques. On n'aperçoit que des nonnes, des ecclésiastiques, des magistrats, des bourgeois, des hommes du peuple, quelques nobles en habit de ville; jamais le soudard couvert de son

armure. — Pelerin se fait ainsi l'écho des instincts naissants et des aspirations de ses contemporains. Il constate à sa manière la prédominance naissante du savant, du légiste et du marchand sur l'homme de guerre. — Les images de son livre sont des pages d'histoire pour ceux qui savent comprendre leur langage. — Vous êtes au premier rang de ceux-là.

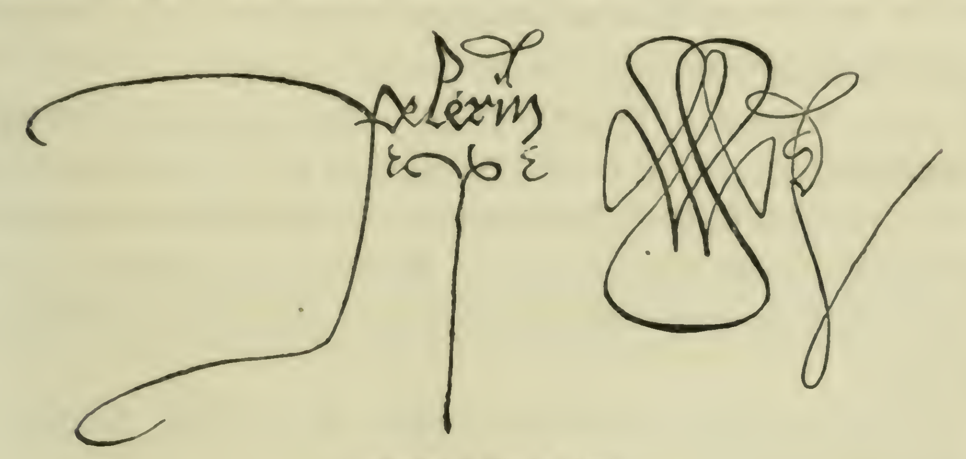
Ajoutons que son titre de chanoine de Toul ne l'empêche point de demeurer Français. Son goût reste presque pur de tout alliage : à la France il emprunte ses monuments et son langage (1). Les fleurs de lis, sculptées sur le fronton de quelques-uns de ses portiques, sont restées profondément gravées en son cœur. Ce n'est pas en vain qu'il s'est abrité à l'ombre du roi, dont il a écrit, dit-on, le panégyrique sur la fin de sa vie. — La perte de cet écrit est doublement regrettable. Il eût fait honneur à l'écrivain aussi bien qu'à son héros.

IV. Les goûts et le caractère de Pelerin se révèlent en maints endroits de la *Perspective*. La loge en vitres qui couvre le mûrier planté dans sa cour, et le soin avec lequel les arbres à fruits sont rangés en espalier le long du mur de sa demeure, montrent que la pratique de l'horticulture remplissait parfois les heures que lui laissaient les devoirs de son état et ses études artistiques et littéraires. La charrette de voyage de son invention, rappelant à s'y méprendre celles de certains marchands de fromages actuels, indique qu'il demandait volontiers à son esprit inventif les aisances de la vie, de même que la simplicité proprette de sa maison et le calme répandu dans toutes ses planches témoignent de la quiétude dont était rempli son cœur, au moment où il composa son livre. — Presque jamais un visage de femme ne se mêle à ses compositions, à moins que ce ne soit quelques nonnes embéguinées, causant dans un parloir. Des hommes seuls encombrent sa promenade. Il ne fait à peu près d'exception qu'en faveur de son propre logis, où

(1) La maison du possesseur de 400 livres de rente, verso du feuillet B. II, est cependant d'un style plutôt hollandais ou flamand que français. Il a dû en voir le type sur les bords du Rhin. Elle ferait à merveille le fond d'un sujet gravé par Lucas de Leyde.

deux soubrettes s'aperçoivent babillant à la fenêtre de la cour, occupée par la charrette de voyage. — Je dirai plus. Il est bien rare que les œuvres d'un homme ne soient pas un reflet de son âme et de son être extérieur. On fait comme on est. Vous avez déjà remarqué que celles des artistes sont invariablement frappées à l'empreinte de l'individualité qui leur a donné naissance. Les plus grands et les plus habiles n'ont pu se soustraire à cette règle imposée par leur propre nature (1). Léonard, Michel-Ange, Raphaël, Titien, Veronèse, Poussin, Le Sueur, Rubens, Rembrandt, Pujet, tous y ont été soumis, et nous ont laissé, dans leurs toiles ou leurs statues, une image fidèle de leurs sentiments les plus intimes et des proportions de leur corps. Les bas-reliefs du Parthénon nous apprennent ce qu'était leur auteur, et nous n'avons pas besoin de voir M. Ingres, pour juger de l'aspect de sa personne.

Si l'on applique ce système d'observation au Viateur, on en tire la conséquence naturelle que, chez lui, un corps de moyenne taille, trapu et vigoureusement constitué, renfermait un esprit grave, observateur, méthodique, inventif, en quête des choses bonnes et utiles; caractère, que son écriture ferme et régulière confirme du reste. Il



Signature de J. Pelerin ; 1470.

m'apparaît, en un mot, comme un homme tout d'une pièce, carrément assis sur sa base; comme un travailleur, qui, circonscrit dans une petite

(1) Il est bien entendu que je n'entends parler ici que des véritables artistes, de ceux qui travaillent avec leur âme. Les faiseurs de pastiches n'entrent pas en ligne de compte.

sphère, savait jeter parfois, de sa fenêtre, un coup d'œil intelligent sur de plus vastes horizons.

V. Pardonnez-moi, mon cher ami, toutes ces longueurs. Le personnage que nous élucidons m'a singulièrement intéressé, et, depuis que vous m'avez rappelé à l'étude de la *Perspective artificielle,* je me suis efforcé de m'assimiler le suc qu'elle renferme en elle. Vous, qui vivez au milieu des splendeurs de la vie intellectuelle de Paris, pouvez estimer que je fais maigre chère ; mais, pour un Vendéen, c'est chose rare que d'avoir pareille aubaine, et votre notice liminaire ne contribue pas peu à me la rendre plus agréable encore.

Quelques mots sur quatre des *Figures exemplares,* et j'ai fini d'elles.

VI. Je vous ai dit plus haut qu'il ne fallait demander à Pelerin que des à peu près, et non des reproductions fidèles des monuments qu'il dessinait presque toujours de souvenir. Il a formulé très exactement sa théorie au bas de la vue d'un cloître :

« *A choses faites adjoster*
Puet-on et changer et oster ; »

puis il commence par mettre le précepte en pratique.

Or, ce cloître est, si je ne me trompe, et autant que quelques fragments de chapiteaux et de frises permettent de le reconnaître, une copie librement tracée de celui de l'ancienne cathédrale de Maillezais. Bâti au XIVe siècle, il est aujourd'hui détruit. Il est d'ailleurs naturel que l'auteur ait donné ce souvenir à l'église épiscopale du diocèse où il est né.

Je crois également reconnaître le chœur de la même cathédrale, au verso du feuillet L, iij.

VII. La troisième figure, dont je veux vous entretenir, est celle portant au bas cette pieuse invocation :

SVMME . FABER . RERVM . QVI . PERSPICIS . OMNIA . SOLVS .
AD . TE . DIRECTO . CALLE . VIATOR . EAT. † AMEN.

Arrivé au bord de la tombe, l'humble travailleur se recommande à la miséricorde du souverain ouvrier. — Octave de Rochebrune a reproduit cette légende au bas de sa vue de la chapelle de Saint-Cyr.

Elle clot la série des planches architecturales, et marque le terme du pèlerinage de l'auteur. Près d'un autel, est une niche sépulcrale, du genre de celles qu'on voit dans une foule de cloîtres ou chapelles. Une patenostre est suspendue à un clou, au-dessus de la pierre du tombeau, où reposent le bâton et l'escarcelle du Viateur, ainsi que trois volumes de format divers renfermant ses ouvrages, parmi lesquels deux seulement ont été imprimés : la *Perspective artificielle*, et celui ayant pour titre : *Texte de Hiob translaté selon la vérité hébraïque, et le bref commentaire du Viateur sur icelui* (1). — On ignore ce que ses autres productions, restées manuscrites, sont devenues. Leur perte est d'autant plus fâcheuse, que la nature des sujets devait les rendre intéressantes. L'une d'elles était cet éloge de Louis XI mentionné déjà (2); une autre, un commentaire sur Ptolémée (3). — La date de sa mort ne permet pas de croire à sa participation directe aux *Chroniques d'Anjou* de Jean de Bourdigné; à moins qu'on ait fait usage d'un manuscrit depuis longtemps rédigé, en 1529, année où l'édition, contenant les notes à lui attribuées, fut imprimée à Paris. Sa qualité d'Angevin rendrait la chose possible.

L'escarcelle, décorée de deux coquilles de pèlerin, tient ici lieu de blason, et rappelle celui que j'ai retrouvé à Saint-Cyr.

VIII. La dernière figure qui attire mon attention est celle ajoutée en 1521, que vous supposez représenter le vaisseau de Saint-Nicolas-du-Port, afin d'apporter un argument en faveur de l'opinion de ceux qui veulent que Pierre Jacobi, ou plutôt Jacob, ait imprimé en ce lieu les trois éditions de la *Perspective artificielle;* opinion à laquelle il est

(1) In-4° gothique de 134 feuillets.

(2) L'abbé Legrand, qui s'est tant occupé de Louis XI, a dû connaître l'œuvre de Pelerin. Peut-être en parle-t-il dans quelques-unes de ses notes manuscrites conservées à la Bibliothèque nationale.

(3) Ce dernier manuscrit a fait partie de la Bibliothèque du chancelier Seguier.

difficile de se ranger, en présence de la souscription si formelle placée à la fin de chaque volume. — Quant à l'image du navire allégorique, elle a une signification et une portée plus sérieuse qu'une marque typographique. A l'époque où elle fut grossièrement gravée, sur un dessin crayonné par l'artiste octogénaire, l'Église de Rome était ébranlée jusque dans ses fondements par les prédications de Luther, l'un de ces réformateurs qui arrivent toujours à point, pour porter la hache là où on recule niaisement à poser un simple exutoire. La diète de Worms, convoquée par Charles-Quint, venait de mettre au ban de l'empire le moine révolutionnaire. — Pelerin aura voulu s'associer à cet acte, et le traduire à sa façon dans son esquisse. La condamnation de Luther eut lieu à la fin d'avril 1521, et Pierre Jacob achevait son impression le 7 des ides de septembre suivant. Ce rapprochement de date me donne raison contre vous. — Le vaisseau du catholicisme, ayant une représentation du Christ sur sa voile, descend doucement le fleuve de vie, poussé par des rameurs, au nombre de douze comme les apôtres. A l'arrière, le pape et un autre personnage (1) soutiennent deux bannières, tandis que saint Pierre et saint Paul sont au gouvernail. A l'avant, l'archange saint Michel précipite dans les flots un petit diable fort noir et fort laid, figurant l'hérésiarque, qui n'est pas de taille à opposer une grande résistance; facile victoire dont le bon chanoine aimait à bercer sa pensée. Dieu le père et le saint Esprit, entourés de rayons lumineux, surmontant comme un phare le mât du navire, dominent la scène, et reçoivent les hommages des astres et des quatre principaux prophètes. — Vaine protestation d'un vieillard près de sa dernière heure! Lui qui, dans la mesure de ses forces, avait aidé à d'autres réformes, il oubliait que tout se tient en ce monde, et que les coups, frappés dans le domaine de la politique et des arts, avaient puissamment aidé à ébranler le vieil édifice religieux du moyen âge. Luther avait, par anticipation, des partisans jusque dans l'officine où

(1) Peut-être l'empereur, ou bien saint Loup, né à Toul, qui sut arrêter Attila.

s'imprimait le livre de Pelerin, qui portait dès 1505, et conserva sur les éditions suivantes, écrit à son dernier feuillet, afin que l'inconséquence fût plus flagrante :

+ Sola fides sufficit,

estampille ultra-protestante, basée sur un principe peu consolant, qui dépasse en hardiesse les doctrines du condamné de Worms, et semble présager Calvin (1).

J'en appelle à votre propre sentiment : cette explication n'est-elle pas de beaucoup la plus rationnelle ? — Demandez à l'un de nos amis du cabinet des estampes de fouiller ce riche dépôt, et vous pouvez être assuré qu'il trouvera des gravures analogues et contemporaines.

Je n'insiste pas davantage sur le livre de Pelerin : la partie de votre notice, consacrée à la bibliographie, ne laisse rien d'inexploré derrière elle. J'y renvoie donc le lecteur.

Passons à un autre ordre de faits.

III.

ARTISTES MENTIONNÉS SUR LE TITRE DE LA PERSPECTIVE.

I. « *Mon œuvre n'est de main de paintre, mais de qui ayme les paintres et artisans,* » dit Pelerin, avant de clore la série de ses préceptes ; exprimant on ne peut mieux, en ces quelques mots, le rôle qui doit lui être assigné dans le domaine de l'art. — A la fois mathématicien lettré (2) et véritable artiste, même dans l'acception restreinte du mot, l'ensemble de ses planches indique que, pour s'être renfermé dans les bornes étroites d'un professeur de perspective, il n'avait pas moins en lui une étincelle du feu sacré. — A qui est capable de créer de pareils squelettes, il est aisé, quand la chose est nécessaire, de les couvrir de muscles et de chair, et de les vêtir. — J'ai dans ma petite collection une étude à la sanguine rehaussée de blanc du Primatice, qui exprime très exactement la méthode du Viateur. Des figures ostéologiques, fièrement

(1) Cette devise était empruntée à Guy Marchand, libraire à Paris, 1490—1506.
(2) La nature de ses divers travaux indique qu'il possédait les langues savantes.

campées, se dressent à côté d'autres d'un mouvement identique, mais pourvues de leur musculature. Viennent ensuite ces mêmes figures parées de tous les éléments de la vie. Telle a été la méthode de notre professeur; seulement les besoins de la démonstration ne demandaient pas d'aller au delà de l'ostéologie, et l'inhabileté des graveurs lui faisait une loi de ne pas leur donner des modèles trop délicats à reproduire. — Si jamais on retrouve quelque dessin original de sa main, exécuté dans une autre donnée, je crois pouvoir affirmer d'avance qu'il satisfera votre esprit et vos yeux. Demeura-t-il avec l'unique contingent que nous lui connaissons, je le tiendrais toujours en assez grande estime, la charpente d'un sujet me paraissant primer les détails. — Lorsque vous disséquez un livre, un tableau, une statue, un produit quelconque de l'intelligence humaine, n'allez-vous pas de suite au fond des choses, et ne cherchez-vous pas tout d'abord les lignes rudimentaires? Le Viateur a laissé à d'autres le soin de

> « *former dessus traiz principaux*
> .... *bases et chapiteaux,* »

et de

> « *faire........ tours et portaux*
> *tels qu'il plaira riches et beaux;* »

ce qui demande à coup sûr moins de génie inventif que pour fournir les grandes lignes de l'édifice.

II. Il me semble donc, mon cher Montaiglon, que vous êtes un peu sévère, lorsque vous reléguez Pelerin dans la catégorie des simples tireurs de lignes. — Pourquoi? parce qu'il donne la préférence aux peintres? — Mais, je vous le répète, il y a dans ses planches plus d'une leçon utile pour les architectes. — Il a beaucoup vu, beaucoup étudié. Il s'est mis en contact avec les grands initiateurs de son époque. La date des lettres de provision de la chapelle de la Métrelle, et celle de sa prise de possession, administrent la preuve qu'en 1478, il avait suivi Commynes en Italie. — Pour que celui-ci pourvût, en effet, à une vacance aussi minime, le 20 juillet de cette année, alors qu'il

se trouvait en Toscane, où il était, depuis la fin d'avril, occupé de négociations très importantes, il fallait que le don fût fait à une personne présente à ses côtés. La prise de possession n'eut lieu que le 4 novembre, après le retour de l'ambassade en France. — Ces dates concordent exactement avec celles fournies par Mlle Dupont, dans son édition des *Mémoires de Commynes*.

Le chapelain de l'ambassadeur de Louis XI fut, par conséquent, à portée d'entrer en relation avec les principaux artistes des contrées qu'il parcourut. Milan, Florence et Venise, où il eut le loisir de se rendre, lui offrirent surtout de nombreux ateliers à visiter. Aussi, parmi les noms de peintres mentionnés par lui, on remarque ceux de plusieurs dont il put admirer alors les œuvres.

Les Allemands, Flamands et Français ne sont pas oubliés non plus, et l'on voit qu'il rechercha avec soin la fréquentation de ses compatriotes, qui tenaient, de son temps, le haut bout dans les arts.

III. Quoique la peinture fût cultivée en France, du vivant de Pelerin, avec moins de succès qu'en Italie, et qu'elle sortît à peine des langes du genre décoratif et de la miniature, il vit grandir autour de lui cette génération d'artistes charmants, qui furent les maîtres de Jean Clouet. Si j'en juge par la série des monnaies frappées entre 1471 et 1524, une révolution semblable s'accomplit sous ses yeux en Lorraine, province où le sentiment artistique eut un caractère à part, et qui se distingua par cette recherche un peu exagérée du détail, dont héritèrent ses graveurs du XVIIe siècle. Visible sur les monuments numismatiques de René II, elle est encore plus apparente sur ceux des ducs Antoine et François Ier, et arrive à ses extrêmes limites sous Charles III, qui attacha Woeirot à son atelier monétaire. Israël Silvestre, Jacques Callot et l'illustre Claude Gellée, placés au sommet de l'art lorrain, ne s'écartèrent pas de cette tradition. Le séjour de Rome ne put même faire perdre au dernier, le plus puissant de tous, cette façon de reproduire la nature. Il procéda cependant comme elle : il divisa ses plans par grandes masses, et entra dans les plus infimes

détails ; rendit avec une exactitude scrupuleuse le feuillé des arbres, et emprunta au soleil ces rayons brillants et limpides, qui fondent en un tout homogène, sans les effacer, les minuties de son pinceau et les finesses, à la fois maladroites et sublimes, de sa pointe.

Silvestre et Callot, moins heureusement doués que Claude, ne surent pas appeler la lumière au secours de la sécheresse de leur burin. Ils s'assimilèrent les qualités de leurs devanciers, sans répudier leurs défauts.

Les esquisses de Pelerin, et ceci doit vous frapper, sont conçues dans un sentiment autrement large que les œuvres des peintres et des graveurs de coins de la cour de Nancy sous René II. Il conserva, jusqu'à la fin, les traditions de sa patrie, ce qui ne l'empêcha pas d'être juste envers tous, et de confondre dans une seule affection les hommes qui pratiquaient l'art qu'il chérissait, quel que fut le lieu de leur naissance. Leurs noms brillent confondus sur le frontispice de la troisième édition de son livre.

« O bons amis, trespassez et vivens,
Grans esperiz Zeusins, Apelliens,
Décorans France, Almaigne et Italie,
Geffelin, Paoul et Martin de Parye,
Berthelemi Fouquet, Poyet, Copin,
André Montaigne et d'Amiens Colin,
Le Palusin, Hans Fris et Leonard,
Hugues, Lucas, Luc, Albert et Benard,
Jehan Jolis, Hans Grun, et Gabriel
Vuastele, Urbain, et l'ange Micael,
Symon du Mans, dyamans, margarites,
Rubyz, saphirs, smaragdes, crisolites,
Amétistes, jacinthes et topazes,
Calcedones aspéres et à faces,
Jaspes, bérylz, acates et cristaux,
Plus précieux vous tiens que telz joyaux,
Et touz autres nobles entendemens
Ordonnateurs de spécieux figmens. »

Vous avez porté la lumière sur plusieurs points de cette précieuse nomenclature; mais tous ne sont pas élucidés, Pelerin s'étant encore ici contenté, selon son habitude, de ne fournir, la plupart du temps, que des indications sommaires; d'appeler simplement les artistes par leurs prénoms, comme cela se pratiquait souvent alors, sans songer aux tortures qu'il préparait à ses commentateurs futurs. Il ne se pique pas toujours non plus d'une grande exactitude; si bien, qu'il a pu lui arriver çà et là de ne pas être d'accord avec l'extrait de baptême des personnages cités. — Je vais essayer, à mon tour, de déchiffrer quelques-unes de ces énigmes. Commençons par les noms français.

IV. Je n'ai aucune objection à vous faire sur ceux de Fouquet, Poyet, Coppin Delft (1), Colin d'Amiens, Simon Hayneufve, dit du Mans, qui seuls, selon vous, appartiennent à notre patrie; tandis que je crois pouvoir leur associer Geffelin, le premier nommé.

Mon dossier concernant Commynes contient un document sur un peintre, que je suppose être celui en question. Le voici :

« *Je Baulde Talboem, prebtre, chanoine de Tournay et de Dreux, curé de Bouesse (2), procureur general de noble et puissant seigneur monseigneur Phpes de Commynes, chevalier, seigneur d'Argenton, conte et seigneur de Dreux, confesse avoir receu aujourd'hui de Lyonard Jabin, recevreur pour mon dit seigneur en la dite terre et seigneurie, la somme de six vingt sept livres tournois, au nom et à l'acquit de Olyvier Chiffelin d'Angiers, paintre, a luy ordoné de sallaire et despens pour les paintures de la chapelle du dit Dreux; de la quelle somme est tenu quipte et deschargé le dit recevreur. Tesmoing mon seing manuel cy mis le* XXIXe *jour de juin mil iiij*^{c} *iiij*^{xx} *et sept.*

TALBOEM. »

(1) « A Coppin, painctre, pour un tableau qu'il nous a baillé et livré, pour envoier à nostre belle-mère de Laval, duquel tableau nous avons fait faire pris avec ledit Coppin, à la somme de 8 l. 5 s. t. »

(Ext. du rôle des dépenses de Jeanne de Laval, femme du roi René, de l'année 1456, à la date du 13 septembre; copie manuscrite communiquée par M. Marchegay. L'original de ce rôle est aux archives d'Angers.)

(2) Boesse, bourg voisin d'Argenton-Château (Deux-Sèvres).

Lorsque cette quittance fut écrite, Commynes était conduit du château de Loches à la Conciergerie, où l'avaient fait jeter ses intrigues pour enlever Charles VIII à la tutelle de Madame Beaujeu. Il y resta détenu jusqu'au 24 mars 1489. Une procuration générale donnée à sa femme et à Baulde Talboem, l'un de ses secrétaires (1), leur permit d'administrer ses biens pendant sa captivité.

Une autre quittance, donnée, durant la même période, par Hélène de Jambes, fait mention d'un imagier chargé également de concourir à la décoration de la chapelle de Dreux. Je la reproduis à la suite de la précédente :

« *Nous Hélène de Jambes, dame de Dreux, au nom et comme ayant procuration générallc de messire Phelipes de Commynes, chevalier, seigneur d'Argenton, conte et seigneur du dit Dreux, confessons avoir receu cejourd'huy de Léonard Jabin, recepveur de nostre dite conté et seigneurie, la somme de deux cens sept livres tournois, sur ce que le dit recepveur peult ou pourra nous debvoir, à cause de sa dite recepte, rabattu oultre la somme de trente huict livres tournois délivrée à Jehan le Moigne, ymaigier, pour le pris de certains ouvraiges de son mestier faiz es chapelle du chasteau du dit Dreux. De tout quoy tenons le dit Jabin deschargé et quipte par ces présentes signées de nostre main. Fait le* xxve *jour de novembre mil iiij*^{c} *iiij*^{xx} *et huit.* HÉLÈNE DE JAMBES. »

V. Les Italiens sont au nombre de sept. — André Mantegne, le Pérugin, Léonard de Vinci, Michel Ange et Raphaël se reconnaissent aisément, malgré le masque, parfois assez épais, qui les couvre. Restent à trouver les autres.

Ce sont Paolo Ucello, qui opéra une révolution dans la perspective, ou bien encore Paolo Zoppo, de Brescia, et Bernard Zenale, dont le

(1) Commynes a dû se servir de Talboem pour transcrire ses mémoires. Son intelligence et la netteté de son écriture étaient faites pour lui être d'un grand secours; d'autant plus que la rédaction primitive devait être à peu près indéchiffrable, tant sa propre écriture était mauvaise. Donc, si l'on retrouvait un manuscrit de la main de Talboem, on pourrait le considérer comme original.

nom est placé, dans le vers, de façon à rimer avec celui de Léonard, son illustre ami; à moins que vous ne préfériez y voir celui de Bernard van Orley, de Bruxelles, élève de Raphaël, qui était, en 1521, peintre de Marguerite d'Autriche.

VI. Six Allemands ou Flamands et trois inconnus complètent la liste; savoir : Hans Fris, Luc de Cranach, Ugo vander Goes, Albert Durer, Hans Grün et Lucas de Leyde, tous justement renommés, sauf le premier, qui demeure dans les demi-teintes de l'hypothèse. — Les inconnus sont : Martin de Pavye, Jean Jolys et Gabriel Vuastele. — Le premier ne serait-il point par hasard originaire de France? Son nom a été porté par plusieurs personnages du XVe siècle, entre autres par le conseiller Simon de Pavie, mentionné à la page 320 de la sixième année des *Archives de l'art français* (1). — Jean Jolys est un Jean Schoen, dont Pelerin a francisé le nom. — Quant à Vuastele, j'en ferais volontiers un Guastele, Guastalde, Guastaldi; un italien plutôt qu'un flamand.

VII. On regrette de ne pas voir figurer Francia, Fra Bartholomeo, Jean Pereal, Martin Schoen et Jean Bellin, sur cette liste. J'ai peine à croire de plus que Jean Fouquet ait été oublié, et je ne serais pas éloigné de supposer qu'il ne fit qu'un avec son homonyme inconnu, placé presque en tête de la nomenclature des artistes contemporains du Viateur. Il y a erreur de prénom, voilà tout. — Et puis Pelerin n'a peut-être voulu mentionner que les peintres qu'il a personnellement connus.

VIII. La multiplicité des détails, contenus dans cette première lettre, a dû vous fatiguer, mon cher Montaiglon; mais vous y avez vu la preuve de l'intérêt que j'attache à votre nouvelle publication. Les monuments écrits, relatifs aux débuts de la Renaissance artistique française, sont rares. La reproduction de l'ouvrage de Jean Pelerin est donc un service

(1) Plusieurs villages et maisons isolées, situés sur divers points de la France, portent le nom de Pavie.

important rendu à tous ceux qui dirigent de ce côté leurs études. Certes, les théories du vieux chanoine de Toul sont plus ou moins dépassées, elles ont plus ou moins vieilli ; mais elles sont accompagnées d'images, et les images sont un champ ouvert à toutes sortes d'investigations pour les chercheurs. — Un simple croquis en dit souvent plus qu'un gros volume sur les questions d'origine et de filiation artistiques. — Je crois avoir démontré que les planches de la *Perspective artificielle* ont, dans cet ordre d'idées, leur valeur et leur incontestable utilité.

Adieu, mon cher ami, etc.

Fontenay (Vendée), 15 août 1861.

SECONDE LETTRE.

Un commis d'Henry Estienne au couvent des Cordeliers de Fontenay.

Nous allons entrer aujourd'hui, par la pensée, mon cher Montaiglon, dans l'une des cellules du couvent des Cordeliers de Fontenay. Deux hommes sont assis autour d'une table, et, tandis que l'un parcourt avec avidité un livre nouvellement venu dans sa demeure, l'autre écrit cette quittance :

« *Je Octave Ferrare (1) confesse avoir receu en nom de m*[tre] *Estienne, imprimeur de Paris, la somme de sept escuz au soleil, par les mains de f*[re] *Pierre Lamy, sur et en déduction de ce qui est deu au dict Estienne, acause des livres vendus cejourd'huy à mons*[gr] *l'evesque de Malezois; c'est assavoyr la Cronicque, Aristoteles, Querela pacis, Homerus, Cicero, Carrara, la Voye céleste, et le Triumphe de Mantuene; de la quelle somme je me tiens pour content et bien payé, et en quicte le dict f*[re] *Lamy et tous aultres, et, en tesmoing de ce, j'ai signé ces présentes. Fait à Fontenay le Conte ce dernier jour de juing mil cinq cens dix et neuf.* O. FERRARE (2). »

Nous nous trouvons donc en présence de ce Pierre Lamy (3), qui fut le maître de Rabelais, le correspondant de Budé, et de l'un de ces voyageurs en librairie, chargés par Henry Estienne, premier du nom, de répandre dans toute la France, comme une manne céleste, non-

(1) Sans doute Octavio Ferrari, nom qui annonce une origine italienne.

(2) J'ai trouvé cette pièce collée sur l'une des gardes en bois des œuvres de Duns Scott, éditées à Paris, en 1517 et 1518, chez Jean Granjon.

(3) C'est à tort qu'on l'appelle Amy; sa signature originale en fait foi.

seulement les produits de ses presses, mais encore ceux des imprimeries d'Allemagne et d'Italie, ainsi que l'indique la quittance que je viens de reproduire. C'était le jeune évêque de Maillezais, Geoffroy d'Estissac (1), qui payait les livres destinés bien plus à ses amis qu'à son propre usage. Si nos yeux pouvaient aller au delà du rayon tracé par l'autographe de Ferrare, nous verrions, à coup sûr, le futur auteur du *Pantagruel*, debout derrière son professeur, et souhaitant la bienvenue, avec non moins de joie que lui, au généreux présent de son ancien compagnon d'études.

Quelques grands classiques anciens et quelques œuvres modernes entraient ainsi au couvent des Cordeliers. La *Cronicque* était, sans aucun doute, la *Chronique de Nuremberg*, et la *Querela pacis*, la *Querela pacis undique gentium ejectæ profligatæque* d'Érasme, imprimée à Bâle en 1516. Le médecin et historien Carrara figure également sur la liste; mais j'ignore ce que pouvaient être la *Voye céleste* (traité de piété ou d'astronomie?) et le *Triumphe de Mantuene*. Si nous avions affaire à des amateurs d'estampes, je reconnaîtrais, sous ce dernier titre, les belles planches du triomphe romain d'André Mantegne.

Il est facile de s'imaginer à quel point les confrères, ignorants et grossiers, de nos deux érudits durent être scandalisés de l'introduction, dans le monastère, de ces dangereux livres. Leur sommeil en fut certainement troublé pendant bien des nuits, et je ne serais pas étonné que ce témoignage de la munificence de leur évêque diocésain n'eût contribué, pour quelque chose, à envenimer la querelle, qui aboutit, cinq ans plus tard, aux persécutions dont Lamy et Rabelais furent les victimes. — Bien peu s'en fallut que le plus puissant génie du XVIe siècle ne s'éteignît, avant son éclosion complète, dans la fange d'un cachot, où des apprentis moines mendiants avaient seuls pourri jusque-là.

Ce tragique épisode, menue monnaie de la vie des couvents, a été le sujet de maints commentaires; mais on ne s'est jamais beaucoup enquis

(1) Geoffroy d'Estissac, ancien compagnon d'études de Rabelais à la Baumette, n'avait que 23 ans, lorsqu'il fut nommé évêque de Maillezais. Il était fils de Jean de l'Esparre, dit d'Estissac, dont il est parlé plus haut p. 10, note 3.

de l'effet produit sur les hommes d'élite, qui tenaient déjà Rabelais en grande estime. — A la nouvelle d'un pareil acte de basse vengeance, Guillaume Budé se sentit indigné. Il se hâta d'adresser à Pierre Lamy une lettre foudroyante, véritable coup de tocsin contre les ordres monastiques, qui semble, malgré son vieux style, écrite hier, tant la plupart des réflexions qu'elle renferme sont encore pleines d'actualité. Elle est si peu connue, son texte grec n'ayant jamais été mis en français, que la traduction littérale suivante, faite par l'un de mes amis, a presque l'intérêt d'un document inédit.

« Guillaume Budé à Pierre Lamy, de l'ordre des Franciscains, salut.

» Au nom de Dieu, de l'institution monastique et du fondateur de votre congrégation, que venons-nous d'apprendre ? J'ai sû que vous, mon bien cher ami, que Rabelais, votre Thésée, en butte, à cause de votre zèle pour les études helléniques, aux vexations de vos confrères, ennemis déclarés de tout ce qui est beau, aviez souffert maint indigne traitement.

» Jusqu'où va donc la fâcheuse démence de ces hommes ? Quelle inconcevable absurdité ! Ils sont donc tellement dénués du sentiment du bon et du beau, que, s'insurgeant précisément contre ceux dont votre ordre tout entier devrait se glorifier et s'énorgueillir, contre ceux qui s'élèvent bientôt au sommet de la science, jaloux de la réputation qui les entoure, ils emploient tous leurs efforts pour les détourner d'une carrière si excellente et si digne des hommes graves ; comme si c'était une loi pour ceux qui choisissent la vie commune, d'y anéantir, en quelque sorte, leur existence loin des agitations du monde, de croupir dans l'ignorance des belles études et de chérir cette ineptie, à laquelle quelques-uns donnent le nom de simplicité monastique ! Quant à moi, je voudrais que ceux chargés de la direction des ordres y admissent surtout les jeunes gens qu'ils savent aimer les lois et usages établis dans les ordres auxquels ils se sont destinés, et certes que l'on ne rejetât pas ceux qui ont de l'inclination pour les bonnes études, et qui, comme on dit, sentent un peu le goût du monde. Ce serait ceux-là que je choisirais, avec le plus de plaisir, pour être les chefs des couvents, et je retiendrais auprès de moi tous ceux qui cultivent avec soin l'ignorance, sous le nom de doctrine orthodoxe, et, cela, pour punir, d'une manière digne des opinions qu'ils ont embrassées, leur obscurantisme et peut-être leur malice. Oui ! si, parmi ceux qui s'adonnent aux travaux philologiques, il était quelqu'un qui ne s'empressât pas de vous venir en aide et secours, à vous, hommes trop rares encore, qui vous constituez les amis, les initiateurs des études encyclopédiques, à vous qui, pour cela, avez été livrés à de telles injures, qui ne s'empressât pas de se faire le vengeur des muses, qu'il soit effacé du nombre de ceux qui prétendent à ce titre ! Pour nous, nous ne refuserions pas de mourir pour l'honneur des muses menacé, et cela sous la seule condition qu'il se tirât sain et sauf des périls qui l'entourent. Car, s'il était permis à des gens dénués de toutes lettres d'être les dispensateurs des récompenses dues à la science et d'en décider à leur guise, ne regarderions-nous pas cela comme le comble du malheur ! Comment alors ne mêlerions-nous pas,

comme le dit l'adage, le ciel et la terre? Et comment n'auriez-vous pas à souffrir de la part de gens qui n'ont nulle connaissance de ce qui est juste, de ce qui convient, qui n'ont aucun sentiment de la différence du vrai ou du faux! et c'est là le plus souvent le mal qui domine parmi les hommes. Quel est du reste le nombre, je ne dis pas des simples particuliers, mais des chefs des nations, qui sachent combien il y a de distance des gens de bien aux méchants? c'est certainement le plus petit. Penser, autant qu'il est possible, avec sagesse, avec équité, appartient aux hommes capables d'apprécier les bonnes choses, à ceux doués d'intelligence, à ceux qui portent leurs regards sur ce que la vie a d'irrégularité et le monde de désordre, surtout dans le temps présent; car nous voyons toutes choses aller, comme on dit, sans dessus dessous. Mais l'injure que vous avez soufferte ne dérive peut-être pas seulement de l'ignorance et de la stupidité des chefs, mais de jalousie et de malice d'esprit; ce qui est d'autant plus digne de haine, que c'est là une source plus féconde en mal.

» Or, nulle jalousie n'est plus pernicieuse que celle des gens qui agissent avec gravité, et qui sont en dessous. Ils ont fait, à la fourberie de leur esprit, un manteau du nom d'une piété qui cherche à faire passer tout pour affaire de religion (1), et affectent de n'avoir d'amour que pour la simplicité dans l'éducation, et nullement pour l'enseignement hellenique, comme si cela était seul conforme à l'obéissance et à la constance dues à l'orthodoxie de nos ancêtres, qui ont premièrement dirigé le culte divin, et comme si ceux qui pensent à l'antique et niaisement étaient les seuls qui fussent amis de Dieu et de la simplicité des mœurs. Ceux qui raisonnent ainsi semblent à nombre de gens être des théologiens exacts et vrais, être seuls les tuteurs de la véritable dévotion et de la piété; tandis qu'à ceux des zélateurs des sciences et des vrais amis des choses antiques, qui ont eu la bonne fortune d'arriver à une instruction bien dirigée, et à pouvoir prendre part aux études helleniques, ils interdisent le droit de professer, comme étant des théologiens criminels et impies. — On pourrait citer encore quelque chose de plus absurde que cela : plusieurs d'entre eux viennent de s'animer d'une telle haine contre des doctrines théologiques, énoncées tout récemment par un Roterdamois (Érasme), homme d'une science multiple, profondément versé dans les saintes Écritures, comme les savants lui en rendent le glorieux témoignage, qu'ils ont regardé comme une chose sainte que de le diffamer en termes exprès, et de chasser des assemblées, les injuriant à grands cris et sans jugement, les étudiants qu'ils ont sû se plaire à ses écrits, et, dans l'excès de leur passion, ils sont presque allés jusqu'à leur interdire le *feu* et *l'eau*. Les théologiens des ordres mendiants sont principalement cause de cet emportement, et, avant tous, ceux du vôtre, qui ont attaqué avec le plus d'hostilité les ouvrages de cet auteur et ceux des Hellenistes. Mais cette manière d'agir d'hommes qui se disent les maîtres et les guides des institutions divines et du culte de notre Sauveur, l'appellerons-nous, si nous recherchons le vrai, une piété pure (que la moindre témérité soit néanmoins rejetée bien loin de mon discours), ou une démence causée par la colère de Dieu? Car ils ne paraissent pas avoir pour objet la poursuite de ce qui appartient au domaine de notre excellent sauveur le Christ, ceux qui s'abandonnent ainsi à l'émotion qu'ils éprouvent, et qui accordent à la colère au-delà du nécessaire et du légitime.

(1) *Qui, pour perdre quelqu'un, couvrent insolemment*
De l'intérêt du ciel leur fier ressentiment.

(Tartufe, acte I, scène 6.)

Le Christ nous a imposé, comme une loi irrévocable, la douceur envers les autres. — Les choréges de cette troupe remplie de haine pour les lettres, ses conducteurs, ce sont, à mon opinion, les chefs des ordres : ses choristes, quelques-uns de ceux chargés de la théologie dans l'école, déterminés déjà depuis longtemps à renverser de fond en comble la bonne philologie, conjurés pour y parvenir, et se livrant à l'envi à cette entreprise, et en vue d'eux-mêmes et en vue des vôtres, haranguant parfois devant le peuple, et même, s'il y a occasion, chacun seul à seul. Ils décrient la littérature des Grecs; ils condamnent, comme prenant une peine superflue et comme commettant une impiété, ceux qui en font l'objet de leurs études. On dit même (ô terre ! ô cieux !) qu'il en est qui en sont venus à ce point de stupidité et de démence, qu'ils ont entrepris de bannir la langue grecque de notre pays, comme s'ils étaient les dominateurs suprêmes de tout ce qui concerne les lettres et les sciences, et qu'ils ne se sont désistés de cette témérité, malgré toute l'opposition qu'y mettaient des hommes plus sages qu'eux, que lorsqu'ils ont vu le mécontentement des personnes qui entourent le roi et des dignitaires le plus en faveur. Voilà ce que nous savons parfaitement des hommes qui ont eu cette audace, nous qui avons été témoins oculaires de tels spectacles, et qui avons entendu de nos propres oreilles ces discours.

» Il en est qui, à ce que j'ai appris, m'ont attaqué aussi moi, disant que j'étais le fondateur de ce nouveau *xénisme* et le guide et le précepteur de nos hellenomanes. J'invoque Dieu et le système céleste qui lui sert de cortége, et les supplie de ne pas permettre à ces hommes, à de tels ennemis de l'amour du beau, de pouvoir anéantir de nouveau cette résurrection des études grecques, le plus bel ornement de notre siècle, et le rétablissement de la bonne éducation par elles. Nous avons néanmoins quelques-uns de ceux qui se sont appliqués ici à la théologie avec aptitude, qui ne sont point d'accord avec ceux-ci sur ces points; mais qui embrassent, avec l'amour de la science, ce que nous ont transmis les Grecs. Ainsi, nous devons en avoir l'espérance, fera d'heureux progrès cette philosophie appliquée à la théologie, due à nos coopérateurs établis à Roterdam. C'est ce que je sais que vous apprendrez avec plaisir, et que, lorsque vous viendrez ici, vous verrez avec une joie infinie, vous qui avez éprouvé de si mauvais traitements pour l'amour des études grecques.

» Nous avons aussi appris tout à l'heure tous les détails relatifs à l'injure que vous avez soufferte de la part de ces gens-là, et nous avons bien sympathisé avec vous, de ce que, avec l'aide de Dieu, vous vous en êtes débarrassé d'une manière non fâcheuse, comme on dit, et non sans gloire, ayant tiré de la sottise de ces hommes l'avantage de pouvoir, à ce que j'ai sû, vous livrer à vos travaux avec plus d'agrément et de facilité que précédemment. Que cela aille toujours de mieux en mieux. Car je me suis entretenu avec des gens qui m'ont dit que vous aviez éprouvé beaucoup de faiblesse, par suite des mauvais traitements auxquels vous avez été soumis; mais que maintenant vous étiez mieux. Fortifiez-vous de corps, mon bien cher ami, fortifiez-vous d'âme, et vous consolent votre instruction et la noble manière de penser héréditaire dans votre famille. Vous savez quelle grande récompense le Sauveur, l'auteur du courage religieux, a promise à ceux qui ont souffert avec lui, à ceux qui ont été en butte aux malheurs, et certes nous vous regardons heureux du choix de vie que vous avez fait, puisque, après avoir souffert, vous vous êtes sacrifié pour votre ordre, ne nous parlant pas d'abord de ce dont j'ai ressenti pour vous tant de chagrin quand je l'ai entendu dire; car votre vie, comme tout ce qui tient de l'humanité, est remplie de motifs de confiance et de régularité, si on la compare avec la nôtre. Nous, nous ressemblons à des gens enveloppés de bouleversements et d'agitations, étant

constamment occupés d'une foule de choses, ne terminant rien, et il n'en est presque aucun de nous que la mort ne saisisse, ne prévienne, avant qu'il se soit préparé convenablement à ce dernier voyage.

» Adieu, bonne santé, et parlez de moi bien des fois à Rabelais, cet homme si instruit et doué d'une nature si heureuse, soit de vive voix, soit par lettres.

» Paris, le six de février finissant (1). »

Vous savez le reste. — Rabelais, délié de ses vœux par le pape Clément VII, à la sollicitation de Geoffroy d'Estissac, prit l'habit de bénédictin et se retira à Maillezais, puis à Ligugé. — Pierre Lamy finit, de son côté, par abandonner un monastère, où il ne pouvait plus vivre en paix.

Le ridicule, imprimé par cette misérable aventure sur le front des Cordeliers fontenaisiens, les a sauvés de l'oubli; mais tels les avaient connus les deux hellénistes égarés au milieu d'eux, tels ils demeurèrent après leur départ. En vain virent-ils sortir de la cellule, où l'envoyé d'Henry Estienne s'assit un instant, tout une génération de lettrés, à laquelle succédèrent des hommes plus remarquables encore (2): en vain les guerres de religion détruisirent-elles leur demeure, et les forcèrent-elles d'en bâtir une nouvelle sur le coteau qui les abritait jadis; rien ne put les arracher à cette torpeur intellectuelle, qu'ils léguèrent pieusement à leurs héritiers. Lorsqu'au bout d'une longue suite d'années, la Révolution vint enfin rendre les derniers de ceux-ci à la vie sociale, elle les trouva recouverts d'une couche tout aussi épaisse de crasse et d'ignorance qu'au bon temps de François Ier.

Je reviendrai quelque jour sur ce sujet, et vous dirai ce qu'étaient les autres moines du Poitou, au commencement du XVIe siècle.

Adieu et bon courage dans vos propres travaux.

Saint-Cyr-en-Talmondais, 3 septembre 1861.

(1) *Lettres grecques de Budé*, publiées de 1526 à 1531 par J. Tusan. Il en existe une traduction latine imprimée en 1574.

(2) V. *Poitou et Vendée*, article Fontenay, p. 45. Je crois avoir apporté, dans ce travail, quelques renseignements nouveaux sur le séjour de Rabelais à Fontenay.

TROISIÈME LETTRE.

Bernard Palissy et les Parthenay-l'Archevesque.

I. Les documents dont j'ai, cette fois, à vous entretenir, mon cher Montaiglon, sont de ceux que vous recherchez avec un soin extrême. Quelques-uns d'entre eux vous feront surtout plaisir; car ils concernent Bernard Palissy, cet homme admirable, qui a été, de votre part, le sujet d'une étude toute spéciale. Ils serviront de complément à votre intéressant article, inséré à la page 14 de la septième année des *Archives de l'art français*.

II. Me trouvant, il y a peu de jours, à la Rochelle, je rencontrai, chez un revendeur de vieilles ferrailles, un dossier assez mince, composé à peine d'une quinzaine de pièces, qui me causèrent une de ces agréables surprises, trop rares dans la vie du chercheur. Formé par une main intelligente, il contenait :

1° Une lettre de Jean d'Aubeterre, seigneur de Saint-Martin de la Coudre, où il est question de Palissy;

2° Un manuscrit de neuf pages in-4° de cet illustre artiste;

3° Cinq documents, ayant trait à l'établissement d'une fabrique de poteries fines à Fontenay, au milieu du XVIe siècle, qui feront le sujet de la lettre suivante;

4° Une note sur une vue de la Rochelle peinte en 1622 par un certain Jacob Denys (1);

(1) Voici cette note, écrite au siècle dernier :

« Monsieur Yvon fit faire, en l'année 1622, un tableau de la ville de la Rochelle, vue de l'entrée du port, par Jacob Denys, rouennais qui avait longtemps demeuré en Hollande. Des navires, menacés d'un gros temps, se hatent dans la passe, avec des barques à voiles rouges de *serdiniers,* et, sur la rive, force gens ont l'air de regagner les remparts. Dans le ciel est une femme avec des ailes, armée d'une épée et d'un bouclier, qu'elle étend sur la ville, en signe de protection. Ce tableau, plus large que haut, a six pieds sur trois. C'est monsieur Pascaud qui le possède présentement. »

Cette peinture semble être une allégorie, faisant allusion à l'attaque de la Rochelle par le comte de Soissons, en 1622. — Qu'est-elle devenue?

5° La copie de deux lettres de Joseph Vernet, relatives à son tableau du port de cette même ville;

6° Une lettre originale du même, adressée à l'un de mes compatriotes, au sujet d'ocres artistiques découvertes sur les propriétés de celui-ci; plus, un certificat de l'académie de peinture et un autre de Chardin, délivrés à l'occasion de l'essai de ces ocres;

7° Quelques extraits du livre du père Arcère.

Ces mots, tracés sur l'enveloppe : *Renseignements pouvant servir à l'histoire des arts*, m'apprirent qu'on devait à Jouyneau des Loges, l'auteur des *Affiches du Poitou*, qui séjourna longtemps à la Rochelle, la formation du précieux dossier.

Je fis aussitôt part à Thomas Arnauldet de ma trouvaille, et le priai de vous en prévenir.

III. Je transcris d'abord la lettre de Jean d'Aubeterre :

« Madame ma seur, ie prens accasion de ce porteur, envoié devers vous, pour vous faire entendre ce qui est advenu de voz ordres et comandemens et de ceux que monsr. des Lyadières (1) m'a baillez de vostre part. Monsr. Hamelin et Palisy ont besoigné cincq jours durant et esté d'advys qu'il fut faict ainsy que partout l'on a accoustumé faire. Par le devys que a dressé Palisy verrez ce qui raisonablement est desparty à ceulx de Soubize, et, comme iceluy Palisy et Hamelin sont hommes entendus en ceste afaire, et aultant portez de justice qu'aultres hommes justes, devez estre asseurée que procez ne s'en ensuyvera.

» Ie vous veulx assertainer que, quant vous aurez entendu coment les choses, que je vous laisse à penser, ont esté passées, et quel besoin il estait et pour vous et pour nous, vous diries qu'il debvoit ainsi estre faict. Je vous repette qu'il n'y avait esté rien faict de moy, quant la Riviére alla en Normandie, ni de longtemps après. Je vouldrois avoir parlé à vous, pour vous faire tout le discours de ce et de l'advancement de la moisson de l'Esglise de Dieu en cest quartier et devers les maroys de par de là.

» Madame ma seur, ie vous mercie humblement de la bonne souvenence que avez de moy et de la péne que prenes à me mander de voz nouvelles, vous asseurant que n'en fites onques part à parent que ayez qui de mielleur cueur se emploiast à vous faire plesir et service, que je ferai toute ma vie, en tous les endroictz que me commanderez, et, espérant que ne doubterez de ma bonne affection, je chargerai de propos pour vous dire je suis bien marri de vostre mal. Ie desirerois, si le plesir du seigneur estoit tel, que fussiez en tres bonne santé ; mais, puisque son sainct vouloir est que soies affligée par maladie, il fault se retourner à luy et l'invoquer en voz tribulations, atendant l'issue telle qu'il luy plera vous envoier, vous asseurant qu'il est begnin et tres bon pére, qu'il n'envoie rien que pour nostre bien et salut, et qu'il

(1) Homme de confiance d'Antoinette d'Aubeterre.

scait mieulx que nous mesme ce qui nous est bon et necessere ; nous voulant humilier par diverces afflictions, de craincte que nous endormions en ce pervers et misérable monde, qui est tant fervent traistre et dangereulx, que les plus rusez sont abreuvez de son venin, si la bonté celeste n'y remedie, par sa force et souverayne puissence, à laquelle je fois tres humble requeste, madame ma seur, vous donner, en l'augmentation de toutes ses benédictions, ce qu'il cognoist vous être tres necessere, me recommandant en cest endroict à vos bonnes graces et priéres. De St Marsault, ce 22 de dessembre 1555.

» Vostre tres humble et obeissant disciple et frère à vous faire service,

» LE JEUNE AUBETERRE. »

Au dos est écrit : *A madame ma seur, madame de Soubize, au Parc.*

Cette lettre, qui respire les ardentes convictions du néophyte, présente plusieurs genres d'intérêt. Non-seulement elle nous montre Palissy, appelé comme arbitre dans un partage de terres entre le seigneur de Soubise et ses vassaux ; mais elle lui donne aussi pour associé, dans ce travail, Philebert Hamelin (1), l'apôtre du protestantisme en Saintonge. — Emprisonné à Saintes en 1546, comme entaché d'hérésie, Hamelin avait échappé au supplice et s'était réfugié à Genève, où il s'était fait imprimeur ; ce qui ne l'avait pas empêché de parcourir de temps à autre le royaume, et d'y semer ses doctrines. Notre lettre nous apprend qu'il était passagèrement en Saintonge, pendant le cours de 1555. Deux ans après, il revint s'y fixer de nouveau, pour compléter son œuvre de prosélytisme. Arrêté une seconde fois, il fut conduit à Bordeaux et pendu le 8 avril 1557. Vous avez lu un touchant récit de ce drame dans la *Recepte véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs trésors*, imprimée à la Rochelle en 1563, la première des œuvres littéraires de Palissy.

Quant à l'auteur de la lettre, ce fut un intrépide champion du calvinisme en armes. Antoinette d'Aubeterre, sa sœur, à laquelle il écrit, se distingua, de son côté, par son intelligence et sa prédilection pour la compagnie des savants et des gens de lettres de la même religion. Mariée à Jean de Parthenay-l'Archevesque, seigneur de Soubise, l'un

(1) Quoique le prénom de Philebert ne se trouve pas mentionné dans la lettre, tout porte à croire qu'il s'agit réellement ici de ce personnage.

des hommes de guerre les plus influents du parti, il la rendit mère de la fameuse Catherine (1), aussi remarquable par son mâle courage que par ses talents et ses vertus.

Toute cette maison de Parthenay-l'Archevesque aimait les arts. Nous y reviendrons bientôt.

IV. Nous venons de voir l'inventeur des *rustiques figulines* faire métier d'arpenteur. Vous allez le trouver maintenant occupé de choses plus en rapport avec sa vocation réelle.

« La Royne mére m'a donné charge entendre si vous luy sçauriez donner quelque devis ou portraict ou modelle de quelque ordonnance et façon estrange d'une grotte qu'elle a vouloir faire construire en quelque lieu delectable de ses terres, laquelle grotte elle prétend édifyer, enrichir et aorner de plusieurs jaspes estranges et de marbres, pourfires, couralz et diverses quoquilles, en la forme et maniére de celle que monseigneur le cardinal de Lorraine a faict construire à Mudon (2).

» *Response.*

» S'il plaist à la Royne me commander luy fere service à tel chose, je luy donneray la plus rare invention de grotte que jusques icy aye esté inventée, et si ne sera en rien semblable à celle de Mudon.

» *Demande.*

» Je vous prie me fere entendre de quelle chose vous vouldries aorner et enrichir vostre grotte, afin que j'en face le recyt à ladicte Royne.

» *Response.*

» La grotte que je vouldrois conseiller fere, elle seroit toute, par le dehors, de

(1) Catherine de Parthenay eut pour précepteur le grand mathématicien François Viéte. Je publierai quelque jour une vie inédite du père de l'élève écrite par le maître. Viéte historien sera quelque chose de piquant et de tout à fait neuf.

(2) Philibert De l'orme bâtit, au plus tard, Meudon en 1556. La grotte, à laquelle Palissy fait allusion, dut être construite avant 1560.

Puisque le nom de De l'orme se rencontre ici, je profiterai de l'occasion pour rectifier une erreur échappée à M. Adolphe Berty, dans son article sur ce grand architecte, publié au tome IV de la *Gazette des Beaux-Arts*. Il le dit abbé de Géveton (p. 82); c'est Geneston ou Genéton qu'il faut lire. — Cette abbaye était située sur les confins de la Bretagne et du Poitou. — Je lui signalerai, en outre, un document relatif au même artiste, qui se trouve aux archives de la mairie de Nantes. Il a trait à la nomination de son frère à la place de directeur des fortifications de Bretagne, dont il avait été pourvu antérieurement. — Il trouvera également la mention d'une quittance donnée à l'occasion du prix de l'un des monuments élevés par lui, dans le catalogue de la vente des autographes de M. Garnier, président du tribunal de Melle (Deux-Sèvres), faite à Paris en 1847.

A. de Montaiglon me communique à l'instant une curieuse description, faite au

pierres communes, et, par le dedans, de terre cuicte en forme d'un rochier estrange, le tout enrichy, insculpé et esmaillé de diverses choses inenarrables.

» *Demande.*

» Voire mais cela seroit dangereux à rompre et de petite durée; car l'on sçait bien qu'il n'y a rien plus frangible que la terre.

» *Response.*

» Et je vous asseure que si la Royne m'avait commandé luy faire une grotte de l'invention susdicte, qu'elle seroit de plus grand durée cent fois que non pas celle de Mudon; car ceulx qui disent que la terre est par trop frangible, ilz l'entendent fort mal, car elle est beaucoup plus dure, quand elle est bien cuicte, que n'est pas la pierre; mais ce qui la fait appeler frangible, c'est parce qu'on l'applique à vaisseaux qui sont terves; mais si elle estoit cuicte par masses aussi grosses comme sont les pierres, il n'y a si bon ferrement qui ne fut soudain usé en les taillant en la forme que l'on taille les pierres. Aussi si l'on faisait des vaisseaux de pierres communes aussi terves que ceux de terre, ilz se trouveroyent beaucoup plus frangibles que non pas ceux de terre.

» *Demande.*

» Et pourquoy dis-tu qu'elle seroit de plus longue durée que celle de Mudon?

» *Response.*

» Parce que les enrichissemens en dedans de celle de Mudon sont cymentés et placqués, rapportés de plusieurs pièces, lesquelz seront subgects à estre desrobés au changement des seigneurs du lieu; mais il ne sera pas ainsi de celle qui sera faicte de mon art, parce que toute l'œuvre de terre qui sera par dedans sera massonée et lyée avecques la muraille du dehors, et, par tel moyen, l'on ne pourra rien arracher de sa parure, que premiérement on ne rompe toute la muraille.

» *Demande.*

» Il fauldroit, pour ceste cause, que tu me fisses un discours bien au long de l'or-

milieu du XVIIe siècle, de la grotte de Meudon, qui montre, ainsi que les deux planches de Silvestre, combien l'ordonnance de celle que Palissy proposait de faire ressemblait peu à la sienne.

« A deux lieues de Paris est Meudon, où se voit, dans le bois, une admirable et merveilleuse grote, enrichie d'appuis et d'amortissemens de pierre taillée à jour, de petites tourelles tournées et massonnées à cul de lampe, pavée d'un pavé de porphire bastard, moucheté de taches blanches, rouges, vertes, grises et de cent couleurs différentes, nétoyée par des esgouts faits à gargouilles et à muffles de lyon. Il y a des colonnes, figures et statues de marbre, des peintures grotesques, compartimens et images d'or et d'azur et aultres coulleurs. Le frontispice est à grandes colonnes cannelées et rudentées, garnies de leurs bases, chapiteaux, architraves, frises, corniches et moulures de bonne grâce et juste proportion; le vase et taillouer soustenu sur les testes des vertus, approchantes à la moyenne proportion des colosses, enrichies de feuilles d'acante et de branche-ursine, pour soustenir la pleinte du bastiment, très bien conduit et bien achevé; mais les troubles y ont fait d'irréparables ruines, et surtout aux tuyaux qui ont été rompus. » *(Ext. d'un voyage en France, conservé dans les manuscrits du fonds Saint-Germain, n° 944.)*

4

donnance de la grotte que tu vouldrois entreprendre pour ladicte Royne, et, me l'ayant donné par escrit, je mettray peine de luy faire entendre.

» *Responce.*

» S'il plaisoit à la Royne me commander une grotte, je la vouldrois faire en la forme d'une grande caverne d'un rochier; mais, afin que la grotte fut delectable, je la vouldrois aorner des choses qu'il sensuyt.

» Et premiérement, au dedans de l'entrée de la porte, je vouldrois faire certaines figures de termes divers, lesquelz seroient posez sur certains pieds d'estraz pour servir de colonne, et, au dessus des testes des dicts termes, il y auroit certains arquitrave, frise et cornische, timpans et frontespice, et le tout insculpé d'une telle invention que je vous feray entendre cy-après, et les deux costés du longis de la muraille, à dextre et à senestre, je vouldrois qu'il fut tout garny de niches que aulcuns appellent doulceyers, les quelles nyches ou douceyers serviroient un chascun d'une chaire, entre lesquelles niches il y aurait un pilastre et une colonne faisant la division des deux niches; aussi, au dessoubz d'une chascune colonne, il y aurait un pied d'estratz en ensuivant l'ordre des antiques et le tout enrichy en la manière que je vous diray par après.

» Et quant au pignon qui seroit à l'aultre bout de la grotte, je vouldrois l'enrichir de plusieurs termes, lesquelz seroient portez sur un rochier qui contiendroit toute la largeur de la grotte et de la haulteur aultant qu'un homme pourroit toucher de la main, duquel rochier sortiroient plusieurs pissures de fontaines en la manière que je vous diray cy après, et, au dessus des testes des termes, il y aurait une arquitrave, frise et cornische, qui regneroit tout à l'entour de ladicte grotte, et, au dessus de la cornische, il y auroit, tout à l'entour, un grand nombre de fenestres, qui monteroient jusques à un pied pres du commencement des voultes, lesquelles fenestres seroient fort estranges, comme pourrez entendre cy après. Aussi je vous feray entendre cy après le discours des voultes; mais premiérement je vous veulx fere entendre l'enrichissement et beaulté des choses que je vous ay nommé cy dessus.

» *De la beaulté et aornement de la grotte.*

» Notez que le grand rochier, qui seroit au pignon opposite du portal, seroit insculpé par un nombre infini de bosses et concavités, lesquelles bosses et concavités seroient enrichies de certaines mousses et de plusieurs espèces d'herbes qui ont accoustumé croistre es rochiers et lieux aquatiques, qui sont communément escolopandre, adienton, politricon, capillis veneris, et aultres telles espèces d'herbes que l'on adviseroit estre convenables, et, depuis le tiers du rochier en haut, je vouldrois mettre plusieurs lézars, langrottes, serpens et vipéres, qui ramperoient au long dudict rochier, et le surplus dudict rochier seroit aorné et enrichy d'un nombre infini de grenoilles, chancres, escrevisses, tortues et yraignes de mer, et aussi de toutes espèces de coquilles maritimes; aussi sur les bosses et concavités il y auroit certains serpens, aspicz et vipéres couchez et entortillez en telle sorte que la propre nature enseigne, et au bas, joignant ledict rochier, il y auroit un foussé contenant la largeur de ladicte grotte, lequel foussé seroit tout entiérement aorné de toutes les espèces de poissons que nous avons en usaige, lequel poisson seroit ordinairement couvert d'un nombre infiny de pissures d'eau qui tomberoient dudict rochier dans le foussé, tellement que les pissures qui tomberoient feroient mouvoir l'eau du foussé, et, par certains éblouissemens ou mouvement de l'eau, on perdroit de veue par intervalles le poisson, en telle sorte que l'on penseroit que ledict poisson se fut demené ou couru

dans ladicte eau; car il fault entendre que toutes ces choses cy dessus seroient insculpées et esmaillées si prés du naturel qu'il est impossible de le racompter

» Et, quant aux termes qui seront assis sur le rochier des fontaines, il y en auroit un qui seroit comme une vieille estatue mangée de l'ayr ou dissoulte, à cause des gelées, pour démonstrer plus grande antiquité.

» Et, apres cestuy là, il y en auroit un aultre qui seroit taillé en forme d'un rochier rustique, au long duquel il y auroit plusieurs mousses et petites herbes et un nombre de branches de lierre, qui ramperoient à l'entour d'iceluy pour denotter une grande antiquité.

» Item, apres cestuy là, il y en auroit un aultre qui seroit en façon comme bien souvent l'on trouve des pierres que, en quelque endroit qu'elles soient rompues, l'on y trouve un grand nombre de quoquilles creues et formées au dedans de la mesme masse; aussy s'y trouve ung nombre de chailloux, lesquelz chailloux et quoquilles sont beaucoup plus durs que non pas le résidu de la masse.

» Item, il y en auroit un aultre qui seroit tout formé de diverses quoquilles maritimes; sçavoir est les deux yeux de deux coquilles; le nez, bouche, menton, front, joues, le tout de coquilles, voire tout le résidu du corps; et, si quelqu'un ose disputer que ce n'est pas imyter nature, je prouveray que si, par ce que je monstreray, si besoing est, plusieurs rochiers et pierriéres qui, en quelque endroict que l'on les puisse coupper, elles se treuvent toutes pleines de quoquilles, voire si près à près, qu'elles se touchent l'une à l'autre.

» Item, pour faire esmerveiller les hommes, je en vouldrois fere trois ou quatre vestus et coiffés de modes estranges, lesquelz habillemens et coiffures seroient de divers linges, toiles ou substances rayées, si trés approchans de la nature, qu'il n'y auroit homme qui ne pensast que ce fut la mesme chose que l'ouvrier auroit voulu imyter.

» Et, quant aux nyches, colomnes, piedz d'estracz et pilastres, je les vouldrois fere de diverses couleurs de pierres rares, comme sont pourphires, jaspes, cassidoines et de diverses sortes d'agathes, marbres et grisons madrez, en imitant les natures les plus plaisantes qui se pourroient fere et imaginer.

» Et, quant aux deux quadratures qui seroient à la dextre et senestre de l'entrée de la porte, s'il plaisoit à la Royne mere, je y vouldrois fere certaines figures apres le naturel, voire imitant de si pres la nature, jusqu'aux petis poilz des barbes et des soursilz, de la mesme grosseur qui est en la nature, seroient observez.

» Et, quant aux fenestres qui regneroient a l'entour, elles seroient d'une invention fort monstreuse et beaulté indicible; car je les vouldrois fere fort longues, estroites et biaises, ne tenant aulcune ligne perpendiculaire ne directe; car elles seroient formées comme si un rochier avoit esté couppé indirectement pour passer un homme, en telle sorte que les fenestres se trouveroient biaises, tortues, bossues et contrefaictes, et néantmoins elles seroient aornées, insculpées, madrées et jaspées de toutes les beaultés dessus dictes.

» Et, quant aux voultes, elles seroient tortues, bossues et enrychies de semblable parure que dessus, et tout ainsi que l'on voit ez vieulx bastimens que les pigeons, grolles, arondelles, fouynes et bellétes font leurs nydz, je vouldrois aussi insculper plusieurs de telles espèces d'animaulx ausdictes voultes.

» Et, quant au pavement du dessoubz, je le vouldrois fere d'une invention toute nouvelle, non moins admirable que les aultres choses que dessus.

» Aussi, parce qu'il y auroit une table de mesme matiére, je vouldrois aussi luy

fere un buffet de semblable parure, lequel je vouldrois asseoir joignant les fontaines.

» *Demande.*

» Et sy vous vouliez édifyer un tel bastiment en un lieu qu'il n'y eut poinct d'eau, que vous serviroient voz fontaines?

» *Response.*

» Encores pourroient elles servir beaucoup, parce que, si l'on vouloit banqueter en ce lieu, l'on pourroit fere pisser les fontaines durant le banquet, et ce par certaine quantité d'eau que l'on mectroit en un canal secret qui seroit par le dehors de la grotte. »

Ne voilà-t-il pas la rédaction première du chapitre de la *Recepte véritable,* consacré au *dessein d'un jardin autant delectable et d'utile invention qu'il en fut oncques veu?* — Ici toutes les bizarreries, enfantées par un cerveau quelque peu fiévreux, sont accumulées dans une seule grotte; tandis qu'elles ont été réparties plus tard entre plusieurs. On sent que Palissy, « sublime ouvrier, mais pauvre artiste, » tenait surtout à frapper, par les séductions de la fantaisie, l'imagination mal réglée d'une femme, qui portait, dans son goût pour les arts, l'incontinence de ses passions politiques.

V. Ce manuscrit, quoique non signé, me semble autographe, l'écriture ayant beaucoup d'analogie avec celle de la signature de Palissy, placée au bas d'une pièce que j'ai possédée autrefois, et dont je vous parlerai dans ma prochaine lettre. Les caractères, encore gothiques et non cursifs italiens, en sont passablement nets et corrects, les lettres capitales sont jetées avec hardiesse, l'orthographe est quelque peu fantaisiste et sans régularité. Le même mot apparait sous deux formes différentes à quelques lignes d'intervalle. En somme, l'ensemble a ce cachet d'originalité propre à tout ce qui sort de la main des hommes d'élite. S'il n'est pas de Palissy, il a été mis au net sous ses yeux. — On lit sur la feuille servant de couverture : *Devis d'une grotte pour la Royne, mère du Roy,* note qui a tout l'air d'être de Catherine de Parthenay, nièce de Jean d'Aubeterre, auteur de la missive, où Palissy apparaît employé à lever un plan avec Philebert Hamelin. Il ressort dès lors de là que l'un des membres de cette famille servit d'intermédiaire entre la reine et l'artiste. Or,

aucun d'eux ne fut mieux à portée de remplir cette mission que Jean de Parthenay, qui eut, en 1561, avec Catherine de Médicis de nombreuses entrevues, dans lesquelles l'astucieuse princesse simula un instant le désir d'embrasser les croyances calvinistes, afin de mieux endormir la vigilance des chefs du parti huguenot. — Protestant convaincu, le potier de Saintes dut naturellement s'adresser, pour faire réussir son entreprise, à un compatriote et coreligionnaire aussi bien en cour.

La date de 1561, assignée ainsi au devis, lui convient d'ailleurs on ne peut mieux; puisque, d'une part, il est postérieur à la construction de la grotte de Meudon, achevée entre 1556 et 1560, et que, de l'autre, il est nécessairement antérieur à 1563, année de la publication de la *Recepte véritable*, dont l'une des parties n'est que la paraphrase de son texte. Les guerres de religion, survenues bientôt après, empêchèrent de donner suite au projet de Palissy. Il ne fut repris qu'en 1570, mais avec des modifications profondes, si le dessin, retrouvé par vous, est réellement celui de la grotte des Tuileries, exécutée par Catherine de Médicis (1).

VI. Les biographes ne nous ont pas dit, d'une manière certaine, quel avait été le sort de Palissy, pendant cette période de neuf années (1561-1570), et de quelle manière il avait été appelé à Paris. Je vais tenter, après eux, de fournir quelques éclaircissements de nature à vous mettre sur la voie de découvertes plus précises.

Le premier document qui me tombe sous la main est un extrait d'un journal de dépenses de Jacques Imbert, seigneur de Boislambert, bourgeois de la Rochelle, pour l'année 1564 (2). Il porte, à la date

(1) *Arch. de l'art français*, VII[e] année, p. 14.

(2) Jacques Imbert, seigneur de Boislambert, avocat, était fils du jurisconsulte Jean Imbert, lieutenant criminel au siége de Fontenay. Esther, l'une des filles qu'il eut de Marie Rousseau, sa femme, mourut victime de son amour pour Henri de Navarre. Il y a incertitude sur la date de sa naissance; car on peut la confondre avec l'une de ses sœurs, qui reçut au baptême le même prénom qu'elle. Ce fut donc ou à la Laudière, près de Veluire, sur les bords de la Vendée, qu'elle reçut le jour, le 19 septembre 1566, ou bien à Fontenay, le 11 décembre 1570. Quoi qu'il en soit, elle était très jeune, lorsque le Béarnais la vit pour la première fois

du 11 août : « *Quatre escuz baillez en prest à Palissis.* » En marge est écrit : « *Receu le 30 dud. moys.* » Vous ne doutez pas plus que moi qu'il ne s'agisse ici de Bernard.

Le second est la procuration suivante (1) :

« Personnel[t] estably S[re] François Barbot, marchand et bourgeois de la Rochelle, lequel a constitué son procureur général *(le nom est resté en blanc)*, auquel il a donné pouvoir de demander, prendre et recepvoir de Bernard Palissy, inventeur des ***rustiques figulines***, de présent demeurant à Paris, la somme de 45 liv. tourn., restant de plus grande somme que led. Palissy debvoit aud. constituant, par obligation passée à Paris le vendredi, quart jour d'octobre 1567, par devant Yver et Vassart, notaires royaulx, et de sa réception en bailler acquictz, et, au cas où led. Pallissy seroyt refusant de payer, icelluy contraindre par toutes voyes de justice deues et raisonables, faire mettre a éxecution lad. obligation selon sa forme et teneur, et, si besoing est, de plaider et procéder par devant tous juges, et faire toutes manières de demandes, deffenses, oppositions, protestations et appellations quelconques etc., et faire toutes les choses susd. et toutes les aultres choses requises et que led. constituant feroit et faire pourroyst, si présent de sa personne y estoit, jaçoyt que mesme plus s'il y convient; promettant led. constituant avoir agréable......

» Fait à lad. Rochelle, en présence de Jacq. Neil, clerc, et sire Patris Heus, marchand et bourg. de lad. Rochelle, le 20[e] jour de novembre 1570.

» F. BARBOT, JACQ. NEIL, HEUS, P. THARAZON, notaire. »

et fut frappé de sa beauté. Frêle et d'une nature tendre, elle obéit aux entraînements de son propre cœur, et ne chercha point à profiter de l'influence passagère qu'elle avait sur l'esprit de son royal amant, pour faire sa fortune et celle de sa famille; mais son père, homme d'un caractère peu estimable, n'eut pas de pareils scrupules, et se fit nommer bailly du grand fief d'Aulnis.

Un fils naquit à la Rochelle, le 7 août 1587, de ces amours clandestins, et mourut peu de temps après. Si l'on en croyait la ***Confession de Sancy,*** le roi de Navarre, fort peu chevaleresque dans les questions de sentiment, aurait laissé périr cet enfant, faute de soins, et la pauvre Esther, réduite elle-même à la plus extrême détresse, aurait en vain, pendant plusieurs années, imploré quelques secours. Sur ces entrefaites, son père fut privé de sa charge. Ne possédant plus alors aucuns moyens d'existence, elle partit avec lui, en 1592, pour la Bourgogne, afin de se rendre près d'Henri, devenu roi de France; mais Gabrielle d'Estrées, la favorite du jour, la fit, dit-on, empoisonner à son arrivée, et son père, après avoir longtemps sollicité une audience qu'il ne put obtenir, alla périr de faim à Saint-Denis. (Documents originaux manuscrits sur la famille Imbert; ***Rech. curieuses*** de Collin; ***Diaire*** de Bergier; ***Confession de Sancy; la Ligue et Henri IV,*** par Michelet; ***Ephémérides historiques de la Rochelle,*** par Jourdan.)

(1) Je dois à M. Jourdan, juge à la Rochelle, auteur de divers travaux remarquables sur l'histoire de sa ville natale, la connaissance de cette procuration, retrouvée par lui dans les minutes de M. Fournier, notaire. Ayant appris que je possédais déjà quelques renseignements sur Palissy, il s'est dessaisi, avec beaucoup de bienveillance, en ma faveur, de la copie qu'il en avait faite.

C'est, par conséquent, entre le 30 août 1564 et le 4 octobre 1567 qu'il faut placer l'époque de l'installation de Palissy à Paris, où il avait peut-être fait auparavant quelque séjour; mais sans y appeler sa famille. — Les *Éphémérides historiques de la Rochelle* de M. Jourdan, volume rempli de faits curieux, vont nous aider maintenant à arriver à quelque chose de plus précis. Elles nous apprennent, en effet, que Charles IX et sa mère passèrent, au mois de septembre 1565, plusieurs jours en cette ville, afin d'aviser aux moyens d'y étouffer l'esprit toujours croissant de résistance, qui donnait de vives alarmes au gouverneur. Ils s'étaient fait précéder par le connétable Anne de Montmorency, protecteur depuis longtemps de l'inventeur des *rustiques figulines*. Ce fut probablement encore lui qui aura profité de la circonstance, pour le présenter au roi et obtenir qu'on utilisât ses talents d'une façon plus lucrative. Le séjour de la capitale devint la conséquence forcée de ce changement de position. Il ne paraîtrait pas toutefois, d'après la teneur de la procuration du marchand rochelais, que le vaillant artiste ait tiré d'abord beaucoup de fruit de son changement de domicile. — J'avais espéré que l'obligation du 4 octobre 1567, mentionnée dans l'acte, donnerait quelques renseignements à cet égard; mais M. J. Quicherat, qui a bien voulu se charger de cette recherche, dans l'étude de Paris, où sont actuellement déposées les minutes de Vassart et d'Yver, n'a pu que constater l'absence de cette pièce. Il croit cependant que l'examen des minutes de ces mêmes notaires fournirait quelques renseignements sur Palissy, qui continua à les employer, par la suite, ainsi que le constate le document publié par vous (1). Quelque jour vous nous direz ce que renferme cette source incomplètement explorée.

VII. J'ai avancé, il y a un instant, que les membres de la branche cadette de la maison de Parthenay-l'Archevesque, qui paraissent avoir eu des relations assez suivies avec Palissy, avaient le goût des œuvres artistiques. La preuve m'en est fournie par la liste des portraits de

(1) *Arch. de l'art français*, VIIe année, p. 14.

famille conservés sous Louis XIII au Parc-Soubise (1), leur résidence habituelle. Plus d'une de ces peintures feraient, de nos jours, l'ornement d'une galerie nationale. Voyez plutôt.

Mémoire des portraitz envoyés du Parc à madame la duchesse de Rohan, nostre fille, le 24e jour de décembre 1630, et qu'elle a promis de rendre après en avoir fait tirer copies :

Bertrand de Parthenay, qui mourut l'an 1470, et Jehanne Rabateau, sa première femme, sur ays (2) doré et gironné de noir ;

Jehan de Parthenay, père de monsr. de Soubize, nostre père, sur ays;

Madame Anne de Bretaigne en son quadre d'argent doré, que lad. Royne de France avait donné, l'an 1508, à dame Michelle de Saubonne ;

Lad. Michelle de Saubonne, dame d'atour de la Royne, espouse dud. Jehan de Parthenay ;

Vertueuse princesse madame Renée de France, duchesse de Ferrare, de la main de Frère Sebastien, très excellant peintre ; présent singulier de lad. madame Renée à nostre aieule ;

Jehan de Parthenay, seigneur de Soubize, nostre père, sur ays, fait à Lyon l'an 1562 ;

Antoinette d'Aubeterre, nostre mère, sur ays ;

Monsr. René de Rohan, père de vostre Duc;

Vostre d. Duc et monsr. de Soubize, son frère, que a fait Pourbus ;

Nostre portrait propre du mesme Pourbus ;

Anne vostre seur, de la main de monsr. Bertau sur une fueille ;

Madame la duchesse des Deux-Ponts et Henriette de Rohan, encore qu'elles estoient petites enfants, ouvraige de monsr. de Losses, ministre de la parole de Dieu.

Fait double au Parc, ce 24e jour de décembre 1630.

CATHERINE DE PARTHENAY.

VIII. Cette précieuse liste mentionne plusieurs tableaux qui ont dû échapper aux injures des révolutions et du temps. Le portrait de Renée de France, par Sébastien del Piombo, était, à coup sûr, une œuvre trop remarquable, pour qu'elle n'ait pas été préservée de la destruction. Celui de la reine Anne, et les peintures de François Pourbus, dit *le Jeune* (car c'est évidemment de lui dont il est question), ne peuvent non plus avoir été soustraits à l'œil des connaisseurs. Il s'agit seulement de les retrouver au fond de quelque château, de quelque collection publique ou particulière, où ils sont peut-être rangés parmi les visages anonymes.

(1) Paroisse de Mouchamp en Bas-Poitou.

(2) Peint sur bois.

Je n'en dirai pas autant des autres, dont le mérite artistique n'est pas appréciable.

C'était probablement un amateur bel-esprit qui avait fait le portrait d'Anne de Rohan, l'une des muses du protestantisme. D'après l'indication fournie par le mémoire, il était sur papier, et ne devait être qu'un simple dessin. Reste à savoir à qui nous devons l'attribuer. Les *Œuvres poétiques* de mon compatriote Romain Pager, seigneur du Pin, imprimées à Paris en 1629, aideront peut-être à trouver le mot de l'énigme. Elles renferment un méchant sonnet adressé à un certain Bertaud, à propos du crayon de La Peyre qu'il venait d'achever (1). Je le transcris :

Bertaud, d'où vient cela que les grands personnages,
Dont l'esprit glorieux tend à l'éternité,
Toutefois d'ordinaire ont cette qualité
Qu'ils donnent au public rarement leurs ouvrages.

Dès lors que j'apperceu les divines images
Que ton crayon portait dedans la vérité,
Si j'eusse été grand roy, par mon authorité,
Tu n'eusses jamais faict que tirer des visages.

Non, Bertaud, j'ay grand tort, mon faible jugement
Est cause que je parle ainsi peu sagement;
Sans plus d'un seul portrait ta gloire est hors d'exemple.

Quand tu tiras La Peyre, et son front et ses yeux,
Tu fis comme celui qui ne bastit qu'un temple;
Mais dans un temple seul il logea tous les dieux.

(1) Jacques d'Auzoles, s[r] de La Peyre, a publié à Paris en 1638, chez Gervais Alliot, un in-folio, sous le titre de *Mercure charitable,* qui est une diatribe contre le P. Peteau. On y trouve, à la p. 73, un portrait singulier, dessiné par Bernard, sur les indications du P. François Niceron, et gravé par I. Picard. Il est tracé en raccourci et se relève au moyen d'une lentille de verre. Un autre portrait, en forme de médaille, est à la p. 75. — J. Picard en a gravé un troisième en 1640, d'après le même Bernard, où La Peyre est représenté au milieu des images de tous ceux à qui il a adressé des dédicaces.

Si le produit du crayon de l'artiste était à la hauteur du sonnet, il n'y a pas lieu de regretter sa perte, non plus que celle de l'image d'Anne de Rohan.

Dominique de Losses, le peintre des portraits de Catherine et de Henriette de Rohan, était pasteur à Mouchamps, où il avait remplacé, vers 1574, Jehan Loubat, dit *Baptiste* (1), mort l'année précédente. Il desservait aussi l'église de Saint-Fulgent depuis 1571. C'était un homme instruit, éloquent et qui joua un certain rôle dans la province. Choisi pour être ministre de la duchesse de Bar, sœur d'Henri IV, il déclina cet honneur et préféra rester chargé de la direction de son troupeau. La note de Catherine de Parthenay nous apprend qu'il se livrait, dans ses moments de loisir, à la peinture.

IX. Il ne serait peut-être pas impossible de suivre la trace de ces quatorze tableaux, qui ornaient encore, à la fin de 1630, la galerie de famille du Parc-Soubise. La lettre suivante de la duchesse de Rohan constate qu'ils arrivèrent à Paris dans les premiers jours de janvier 1631. Catherine de Parthenay étant morte le 26 octobre de la même année, ils n'ont plus dû revenir en Poitou et sont demeurés à son fils aîné, dont les Rohan-Chabot ont hérité. La descendance directe de cette dernière maison peut donc seule fournir sur eux les renseignements précis, à moins que, comme tant d'autres, elle n'ait, sous Louis XV, vendu à quelque brocanteur la défroque de ses aïeux.

« Madame,

» J'ay reseu les portrais que vous m'aves fait l'honneur de m'envoier, dont je vous remercie très humblement. J'oray très grand soing de les conserver et vous les renvoier aussi tost que j'en oray fait prandre copie. Mes ardes, où est le portrait de M. vostre fils ainé *(Henry de Rohan)* (2), ne sont point arivée, dont je suis bien en

(1) On a attribué à Loubat, dit *Baptiste,* originaire du Midi, la vie, restée manuscrite, de Jean de Parthenay-l'Archevesque. Nous prouverons, jusqu'à l'évidence, qu'elle a été, au contraire, écrite par Fr. Viete.

(2) Henry de Rohan, l'un des hommes les plus remarquables de la première moitié du XVIIe siècle, aimait les sciences et les arts. Viete lui donna des leçons de mathématiques, et Philippe Danfrie, tailleur général des monnaies de France, lui dédia, en 1597, sa *Déclaration de l'usage du graphomètre*, à la suite duquel est un *Traité de l'usage du trigomètre.*

peine. J'ay envoié un de mes jens à Lion, pour en avoir des nouvelles. J'ay reseu de ses lettres cette semaine, et le sr de Labarre-Morel m'a dit qu'il en envoie pour vous en mesme temps; ce qui m'enpesche de vous en mender des nouvelles, puisque vous les sores par luy mesme; mes, pour ce que vous este en peine où il ce poura retirer, si la peste venoit à Padoue, il me mende que son logis est en lieu où il y a peu à crindre. Comme à la vérité Padoue est si peu peuplé, et la maison si séparée des autres par de grans jardins, qui sont du logis, et par la rivière, que set estre comme aus champs. Il a aussi une autre maison, où il se peut retirer, à six mille de Padoue, en un lieu nommé Montarton, que je particularise, pour ce que là est le tombeau de Pétrarque (1), et il me mende que, si le mal aproche de luy, qu'il ira à Vérone, où il n'i a plus nul danjer, et que la ville est fort saine. Voila, madame, ce qu'il peut faire fort aisément; mes j'espère que le froit deslivrera tout à fait ce pays là de ce fleau.

» Pour les nouvelles d'icy, l'on en n'ose du tout parler. C'est un grand malheur que la désunion qui s'est faite. M. le cardinal a fait son possible pour se remettre aus bonnes grases de la reine mère du Roy, mes elle tesmoigne de vouloir persister en son opinion. Cela embarasse force jens. Madame du Fargis a esté chassée et quelque valets et femmes de chambre, dont la reine tesmoigne un sensible desplaisir. M. de Vandosme est allé à Annet pour quelques jours, pour préparer un plus long voiage. Voila ce qui se dit; les autres choses particullière il est dificile de les savoir, et puis, pour moy, qui ay mintenant fort peu d'intérest aus affaire de France, j'en suis aussi fort peu curieuse. J'ay tousjours esté malade depuis que je suis arivée, et n'ay point encore sorti du lit; pour ceste facheuse colique bilieuse qui me tourmente, et m'a rendue tres foible et donné une jaunise, que je ne me puis montrer.

» M. vostre fils me mende qu'il faut envoier un présent à madame ma niepce (2). Je vous supplie me vouloir mender à peu prés de quel prix il doit estre, afin que je n'i fase point de ménagement. J'atandray l'honneur de vos commendemens et demeureray toute ma vie, madame,

» Vostre tres humble et très obéissante
fille et servante,

» MARGUERITE DE BETHUNE.

» De Paris ce 7e jenvier 1631. »

X. La fièvre bilieuse, suivie de jaunisse, dont la fille de Sully se plaint si fort à sa belle-mère, l'austère Catherine de Parthenay, n'était que simulée. Elle voulait soustraire ainsi, aux yeux de tous, l'accouchement d'un fils, né le 18 décembre précédent, trente-huit jours après être partie de Venise, où elle avait laissé son mari dans l'exil. Si l'on en croit Tallemant des Réaux, ce mystérieux enfant, baptisé

(1) Les restes de Pétrarque reposent à Arqua, à quelques lieues de Padoue.

(2) Madeleine-Catherine, comtesse palatine du Rhin, fille de Jean, duc des Deux-Ponts, et de Catherine de Rohan, qui venait d'épouser Christian, comte de Veldentz et de Sponheim.

sous le nom de Tancrède, était le fruit des amours de madame de Rohan avec le duc de Candale. — On sait quel bruit fit, en 1645, l'apparition de ce prétendant à l'héritage d'un père, qui n'avait peut-être pas ignoré tout à fait sa naissance, mais qui y était du moins complètement étranger. La main d'un inconnu termina tout procès, le 29 janvier 1649, dans une escarmouche livrée, près de Vincennes, entre les partisans de Mazarin et les frondeurs. — « *Les Chabot ont fini par enterrer l'enfant de scandale!* » s'écria le cardinal en façon d'oraison funèbre.

Mais ce commentaire de nos documents m'entraîne un peu loin des sujets artistiques. Demeurons-en là pour le moment. Dans quelques jours, je reprendrai notre correspondance.

Tout à vous de cœur.

Fontenay (Vendée), 9 septembre 1861.

QUATRIÈME LETTRE.

Fabrique de poteries fines établie à Fontenay en 1558, sous les auspices de Bernard Palissy.

Mon cher Montaiglon,

I. Le propre des véritables grands hommes est de féconder tout ce qu'ils touchent. En quelque lieu que les hasards de la vie les conduisent, ils laissent trace de leur passage. Il est donc très utile de noter avec soin les lieux où ils ont mis le pied, et la date de leur présence en chacun d'eux. Cet itinéraire, une fois dressé, sert à suivre les fils mystérieux qui les rattachent aux faits accomplis dans le cercle de leur influence respective.

II. Il importe d'appliquer, autant que possible, cette méthode aux hommes de la trempe de Bernard Palissy; à ces génies expansifs et sympathiques, qui ont semé partout sous leurs pas les fruits de leurs méditations et de leurs veilles. C'est donc avec un soin scrupuleux que je me suis enquis de ce qu'avait pu produire le séjour répété du potier de Saintes, à Fontenay; séjour constaté par deux pièces dont j'ai déjà fait usage (1).

« *Ajourd'huy hault et puissant Jehan Girard, chevalier, seigneur de Bazoges, Moricq et la Guignardière, pannetier ordynaire du roy nostre Sire, demeurant au dict lieu de la Guignardière, paroisse d'Aprrillé, a vendu et vend par ces présentes à honorable homme maistre Bernard Palissy, peintre, demeurant en la ville de Sainctes, sçavoir est le nombre et quantité de trois milliers de may-*

(1) *Cabinet de Michel Tiraqueau, Fontenay, 1848,* in-8°, pp. 19 et 36. — *Arch. de l'art français,* 2e année, p. 193.

rain (1), bon marchand et receprable au compte de la Rochelle, et rendable en icelle ville, et ce moyennant la somme de cinquante quatre livres tournois, que le dict Bernard Palissy a baillé et compté au dict seigneur de Bazoges, en escus, testons et douzains du poids de l'ordonnance. Faict et passé en la maison de noble homme monsieur maistre Michel Tiraqueau, escuyer, senéchal de Fontenay-le-Comte (2), pardevant nous N. Misere et Marchandeau, notayres royaulx en la court du seel estably aux contracts au dict lieu de Fontenay-le-Comte pour le Roy nostre Sire, le vingt deux ferrier mil cincq cent soixante (3).

» JEHAN GIRARD, B. PALISSY, N. MISERE, MARCHANDEAU, n^res^. »

L'autre acte, antérieur de quelques années à celui-ci, est une quittance datée du 23 juin 1555, jour de cette foire de la St-Jean, vantée de Rabelais et de l'auteur du *Moyen de parvenir,* où Palissy était peut-être venu mettre en vente quelques-unes de ses faïences. Il y figure en qualité de pleige et caution d'un certain Pierre Reynaud, marchand de Saintes. Malheureusement une partie du document avait disparu lorsque je l'ai recueilli; encore l'humidité faisait-elle tomber le reste par écailles. Il m'est par conséquent impossible d'en fournir autre chose que l'analyse.

III. Quelques-uns des documents, achetés récemment par moi à la Rochelle, avec le projet de grotte pour Catherine de Médicis, dont il a été question dans la lettre précédente, m'ont appris que je ne m'étais pas trompé, et que l'inventeur des *rustiques figulines* avait fait autre chose chez nous que cautionner un de ses compatriotes, et qu'acheter du merain. Descendu chez Michel Tiraqueau, grand amateur d'objet d'art, d'histoire naturelle et d'antiquités, il s'y était trouvé dans un milieu trop conforme à ses goûts pour n'être pas demeuré quelques jours dans

(1) Bois pour faire des barriques.

(2) Fils d'André Tiraqueau, conseiller au Parlement de Paris, savant jurisconsulte.

(3) La date est quelque peu incertaine, le bas du papier, sur lequel l'original est écrit, étant en fort mauvais état.

la capitale du Bas-Poitou. Il y avait rencontré, d'une autre part, de nombreux partisans déclarés de la réforme protestante, parmi lesquels figurait au premier rang le médecin Sébastien Collin, fils d'un ancien habitué de la cellule du cordelier Pierre Lamy (1), qui était lui-même en quête des secrets de la nature, et qui, à l'exemple de son père, s'adonnait à l'étude des plantes (2). Collin avait eu quelques relations avec Antoinette d'Aubeterre, que connaissait Palissy (3). C'était plus qu'il n'en fallait pour que ces deux hommes se soient sentis attirés l'un vers l'autre. Je ne crois donc pas m'éloigner de la vraisemblance, en avançant que ce fut d'après les indications et les avis du potier de Saintes que le médecin fontenaisien se mit à la tête d'une fabrique de vaisselle de terre. L'acte d'association passé entre les parties contractantes mérite la peine d'être conservé.

« Aujourd'huy, en la court du seel estably aux contracts à Fontenay le Comte pour le roi nostre Sire, ont été présens et personnellement estably en droit, sire Benoist Durand, maistre potier de terre, et sire Gilles Cardin, maistre tanneur, pleige et caution du dict Durand (4); Abraham Valloyre, potier d'estaing, et Didyer de Maignac, painctre-verrier, natif de la paroisse de Bourganeuf, en la Marche, et de présent estably au dict Fontenay, d'une part; et honorables hommes, Mr. Sébastien Collin, docteur en médecine, et Jacob Bonnet, physicien (5), d'aultre part; entre les quelles partyes a esté faict et convenu ce qui sensuyct; c'est assavoyr que les dicts Benoist Durand, o le dict Cardin, son pleige, Abraham Valloyre et Didyer de Maignac s'engagent à fornir et donner leurs soins, temps et labeurs, chesceung d'iceulx sellon et en rayson de son mestier et industrie, et les dicts Mes Collin et Bonnet en la fasson et manière cy après exposée, pour l'establissement et conduycte d'un four à cuyre

(1) V. *Poitou et Vendée,* article Fontenay, p. 42.

(2) Sébastien Collin est l'auteur de la *Déclaration des abus et tromperies que font les apothicaires,* à laquelle on répondit par la *Déclaration des abus et ignorance des médecins,* pamphlet attribué, sans aucune vraisemblance, par Gobet, à Bernard Palissy. Ce n'est pas non plus à Collin que fait allusion ce dernier, dans son *Traité de l'or potable;* mais bien à un médecin aux urines de Luçon, du nom de Baptiste Galland, dit *Marcou,* si l'on s'en rapporte à une note manuscrite de M. de La Fontenelle de Vaudoré.

Sur les titres de ses ouvrages, Collin écrivait ainsi son nom : *Sebastien Colin;* tandis que sa signature originale, que je donne plus loin, porte : *Sebastian Collin.*

(3) Il lui avait dédié en 1558 son ouvrage intitulé : L'*Ordre et régime qu'on doit garder et tenir en la cure des fièvres,* Poitiers, Enguilbert de Marnef, in-8°.

(4) C'était son beau-frère, celui-ci ayant épousé Renée Durand, sa sœur.

(5) Jacob Bonnet était le frère de la femme de Sébastien Collin. Sa famille, l'une des premières de Fontenay qui aient embrassé le protestantisme, avait une de ses branches établie en Saintonge.

vaisseaux de terre de Faye-Moureau et la Roche, et vendition d'iceulx vaisseaux; et, pour ce, le dict Me Collin a desclaré et desclare délivrer la joyssance d'une maison, sise au faubourg des Loges, o son verger entre la dicte maison et le foussé des Hors (1), tauxée au prix de ferme de dix escus, et impétrer l'obtention et donner tous soins et diligences à la délivrance des privilèges et octroy de faire et bastir le dict four, et mestre en vente les dicts vaisseaux de terre; et le dict Bonnet a proumis et proumet bailler et fornir, les présentes signées, les ingrediens et segrets des teinctures à Didyer de Maignac, painctre sus nommé; dont et des quelles chouses sus dictes les dictes partyes, à leurs requeste et consentemens, ont esté jugées et condamnées par nous Nicolas Misere et Guillaume Joly, notaires jurez d'icelle, à la jurisdiction de laquelle se sont soubzmises et se soubzmectent et tous leurs biens, quant ad ce, et avons déclairé es partyes les presentes estre subgectes à insinuer es greffes des insinuations, suyvant le reglement de monseigr. le seneschal de Poictou, en date du huictiesme de mars mil cincq cens trente et ung (2). Faict et passé au dict Fontenay le vingt huictiesme jour de septembre, l'an mil cincq cens cinquante et huict.

» N. Misere, nre. G. Joly, nre. (3) »

(1) *Horts*, jardins.

(2) Il serait bon de retrouver ce règlement sur les associations industrielles, établissant les conditions auxquelles étaient soumis les potiers du Poitou. Je l'ai vainement cherché jusqu'ici.

(3) Expédition délivrée le 2 août 1570. — Les signatures originales ont été relevées sur la quittance du 21 mars 1561, citée plus bas, et sur d'autres actes originaux étrangers à cette affaire.

Mais le nerf de toute spéculation manquait : les associés le comprirent aussitôt. Dès le lendemain, intervint un autre acte, réglant l'apport en argent de chacun d'eux, sauf celui du peintre-verrier, apport qui s'éleva à 265 écus. Les outils et engins, livrés par Durand et Valloyre, leur tinrent lieu d'espèces sonnantes, et furent estimés soixante-quinze écus un tiers. Je ne possède pas le texte de ce second document, mentionné seulement dans la transaction opérée, lorsque l'association fut dissoute.

Sébastien Collin, le bailleur de fonds de l'entreprise, fut obligé de venir plus d'une fois au secours des trois industriels chargés plus spécialement de la diriger. Au dossier se voit, par exemple, une quittance de dix-huit écus, à lui donnée par eux le 21 mars 1561. — Ce ne fut pas sans doute le seul emprunt fait à sa bourse.

IV. Quelle était la nature de ces terres de Faymoreau et de la Roche que les associés exploitaient ainsi? Toutes mes investigations à cet égard ont été jusqu'ici sans résultat, n'ayant pu rencontrer encore une seule poterie qu'on puisse attribuer à la fabrique en question. — J'ai toutefois constaté que la contrée où ces localités sont situées, et dont le sous-sol recèle des mines assez riches de charbon de terre, possède des dépôts nombreux d'argiles propres à faire de belles poteries. Le kaolin s'y rencontre aussi en abondance, de même que sur plusieurs autres points de la Vendée (1) : mais il est peu probable qu'on ait tenté, au XVIe siècle, de fabriquer de la porcelaine, quoiqu'elle fût connue à Fontenay dès le temps de François Ier (2). Tout fait donc présumer que le four de Collin cuisait des faïences émaillées d'une certaine finesse, du genre de celles qu'on commençait à fabriquer alors dans d'autres parties

(1) Le kaolin se trouve aux Clouzeaux, à la Chaise-le-Vicomte, au Fenouiller, à la Bodinatière, commune de Saint-Hilaire-de-Voust, à Marillet, au Plessis-Robineau, près la Chateigneraye, dans les terrains situés entre Belleville et Saint-Denis-la-Chevace, etc. — Quelques-uns de ces gisements sont de très bonne qualité.

(2) « *Item ung biot en pourcelène o sa chesne d'argent,* » lit-on dans l'inventaire des meubles de Regnaud de Sallenove, médecin, dressé le 8 mai 1537. — J'ai trouvé à Fontenay trois pièces de porcelaine de Chine des XVe et XVIe siècles. Elles avaient sans doute été apportées par les navigateurs de la Rochelle.

de la France. Palissy, qui avait parcouru le Poitou et avait étudié quelque peu son sol, comme ses livres l'indiquent, s'était trouvé en mesure de lui signaler les gisements argileux des environs de Faymoreau.

V. Les guerres de religion et la mort de Jacob Bonnet, le physicien, et de Benoist Durand, le potier, firent avorter l'entreprise. La liquidation se fit le 15 avril 1566, par acte passé par-devant les notaires Jacques Pichard et N. Misere. Par suite de cette transaction, Sébastien Collin reprit purement et simplement sa maison, et reçut une cédule de 27 écus, plus quelques meubles. Abraham Valloyre, le potier d'étain, qui avait touché diverses sommes, s'élevant à 165 écus, dut en rapporter 49, qui furent remis au peintre Didier de Maignac, auquel échut en outre la plus grande partie du matériel de la fabrique : « *tours, formes, patrons et vaisseaux de terre azurins et marmorés.* » Quant aux héritiers de Jacob Bonnet, tous comptes faits, il ne leur revint que 7 écus, et ceux de Benoist Durand, le directeur de l'entreprise, s'engagèrent à solder plusieurs créances, entre autres 72 écus à Macé Robin, maître maçon, qui avait construit le four et divers appentis en 1559, et n'avait pas été payé de son travail depuis cette époque (1).

Il ne paraît pas qu'on se soit beaucoup hâté de désintéresser le maçon ; car, le 3 août 1570, un sergent porta sommation à tous les associés et leurs ayants-cause, sauf à Didier de Maignac, qui était mort ou parti de Fontenay, de régler enfin ce compte arriéré depuis onze années (2).

Il ressort, de l'ensemble de ces indications, que la comptabilité n'était pas tenue régulièrement, et que Durand conduisait tout, selon son bon plaisir. La mention des *vaisseaux de terre azurins et marmorés* jette quelque jour sur les procédés de fabrication, et sur le genre des produits de l'officine. Les émaux bleus et marbrés devaient être d'un bon effet, le dernier surtout, qui donnait sans doute à la vaisselle un aspect analogue à celui de certaines pièces de Palissy.

(1) Expédition de l'acte original, délivrée le 2 août 1570.
(2) Abraham Valloyre vivait encore en 1579. Sébastien Collin mourut vers 1581.

VI. Cette tentative industrielle n'a pas été renouvelée depuis, et le Bas-Poitou n'a plus produit, jusqu'à nos jours, que des vases grossiers, quoiqu'il renferme les éléments les plus propres à l'établissement de manufactures de poteries fines et de luxe. Les faïenciers des départements voisins lui empruntent, il est vrai, ses terres de l'Ile-d'Elle ; mais ses riches dépôts de kaolin attendent toujours que des hommes intelligents viennent les exploiter. M. de Torcy avait créé, en 1784, une fabrique de porcelaine dure, à Saint-Denis-la-Chevace (1). La Révolution la fit abandonner au bout de peu d'années. Les essais exécutés à Sèvres, avec les échantillons envoyés du Fenouiller, de la Chaise-le-Vicomte et de Scillé (Deux-Sèvres), bourg voisin de Faymoreau, étaient pourtant de nature à attirer l'attention sur eux. Cavoleau, auteur de la *Statistique de la Vendée*, avait fait modeler par Drouard, sculpteur et professeur de dessin à l'école centrale de Fontenay, sous la République, avec le kaolin de la Chaise, des vases et des bustes, qui rivalisaient, pour la finesse et la blancheur de la pâte, avec les biscuits de la manufacture nationale (2).

Je vous entretiendrai bientôt de certains autres produits du sol vendéen, ayant plus directement trait aux arts.

Adieu, je vous serre affectueusement la main.

Montaigu, 20 septembre 1861.

(1) *Hist. de la porcelaine* par MM. A. Jacquemart et Edm. Le Blant, p. 49.

(2) *Statistique du département de la Vendée*, édition de la Fontenelle de Vaudoré, Fontenay, 1844, pp. 423 et 651. — *Etude des sites houillers et métallifères du bocage vendéen*, par Fournel.

CINQUIÈME LETTRE.

Le portrait de la Reynie par Pierre Mignard.

Mon cher Montaiglon,

I. Je vous disais, dans une de mes précédentes lettres, à propos des portraits composant l'ancienne galerie de famille du Parc-Soubise, que celles de ces peintures, qui avaient une véritable valeur artistique, ne devaient pas être détruites, mais étaient plutôt entrées dans quelques collections publiques ou particulières. Combien d'autres, de moindre prix, ont subi le même sort, et sont maintenant rangés parmi les visages anonymes, ou désignés sous des noms étrangers aux personnages dont ils reproduisent les traits ! Sans sortir de la Vendée, je pourrais vous citer quelques exemples assez piquants de métamorphoses de ce genre. Tel salon de descendants d'échevins étalerait à vos regards surpris les images des membres de la famille du roi Louis XV, décorés à neuf d'un nom de maire, de sénéchal, ou de femme de procureur. — « Plusieurs de mes ancêtres ont été cordons bleus, » vous glisserait même, avec un aplomb parfait, l'heureux hobereau possesseur de ces nobles croûtes; et il dirait vrai, le brave homme, car le premier artisan de la fortune de sa race sortait de la cuisine d'un prélat du pays.

Souvent aussi des portraits, passés par héritage dans une autre famille, ont vu se perdre la tradition de leur origine, et ont été soumis, de bonne foi, à des transformations analogues, quoique beaucoup moins singulières. Plusieurs toiles remarquables n'ont pu échapper à ces nouveaux baptêmes. — Les erreurs de ce genre sont fort difficiles à rectifier en province, par suite de la rareté des éléments de critique, surtout des collections d'estampes. — C'est ainsi qu'un très bon portrait de l'un de nos artistes français du XVIIe siècle, tombé, depuis plus de cent ans, au rang d'œuvre anonyme, est resté

caché sous un nom d'emprunt, jusqu'au moment où une circonstance fortuite me l'a fait restituer à son auteur, et m'a permis de reconnaître le personnage qu'il représente. — Étant entré, un matin, chez M. Soliman (1), j'attendais qu'il pût me recevoir, lorsque mes regards se fixèrent sur le la Reynie que Van Schuppen a gravé, en 1665, d'après Pierre Mignard. J'y reconnus aussitôt la reproduction d'un tableau que j'avais souvent admiré dans l'atelier d'Octave de Rochebrune. — Une heure après, j'écrivais à mon ami, pour le prier de rechercher, dans ses papiers de famille, la trace des liens de parenté qui pouvaient exister entre ses aïeux et le fameux lieutenant de police. — Le surlendemain, sa réponse m'arrivait de Fontenay, lestée de preuves établissant d'une manière irrécusable que la toile originale, reproduite par Van Schuppen, lui venait en droite ligne de la succession du fils de la Reynie, échue à son quatrième aïeul paternel, président des trésoriers de France à Limoges (2).

II. Cette première enquête terminée, il me restait à constater si, dans les documents relatifs à Mignard qui nous sont connus, il ne se trouvait aucune mention pouvant indiquer la nature des relations de l'artiste avec la Reynie. Vos *Archives de l'art français,* inappréciable répertoire, où j'ai si souvent puisé, ont encore une fois fourni réponse à la question que je m'étais posée. On lit, en effet, à la page 41 du tome VII, dans le testament de Mignard, en date du 29 octobre 1663, publié par MM. Niel et P. Mantz, les clauses suivantes : « *Item, donne et legue à monsieur de la Reynie, maistre des requestes, un tableau qui est le modelle faict pour l'hostel du Val-de-Grace, peint sur toille, où est représenté ledit hostel, le suppliant de l'agréer.*

» *Et pour exécuter et accomplir le présent testament, l'augmenter plustot que diminuer, ledit testateur a nommé et eslu ledit sieur de la Reynie, maistre des requestes ordinaires de l'hostel du roy, et Barthelemy Rolland, cons*r*. et secretaire du roy et de ses finances.* »

(1) Zélé collecteur de portraits, demeurant à Paris, rue de Seine.
(2) Il était, comme on le verra plus loin, fils d'une nièce de la Reynie.

Peu de tableaux ont donc leurs certificats d'authenticité aussi bien en règle que celui-ci. Il n'est pas jusqu'à la belle gravure de Van Schuppen qui ajoute à l'intérêt de ce cortége de preuves.

III. Le portrait de la Reynie est l'un des meilleurs sortis du pinceau peu sympathique de Mignard. Sa conservation est excellente. L'artiste s'est surpassé, en reproduisant les traits réguliers et hautains de son ami, qui reçurent, plus tard, du souci des affaires et de la violence concentrée des passions un caractère sombre et farouche. La transparence de la peau du visage laisse entrevoir déjà des reflets bilieux; l'œil est fixe et scrutateur, comme devait l'être celui du futur président de la *Chambre ardente*, et vous comprenez, rien qu'à voir l'épaisseur de la lèvre et du menton, que, sous cette calme apparence, le modèle avait un organisme puissant et une volonté de fer à mettre au service de ses idées.

IV. Parmi les papiers concernant la Reynie, que possède O. de Rochebrune, se trouve une notice biographique, rédigée en 1723 pour être insérée dans une nouvelle édition du *Dictionnaire historique* de Morery, qu'on avait alors l'intention de publier. Quoiqu'elle soit écrite avec un sentiment exagéré de bienveillance pour celui qui en fait le sujet, elle a sa valeur; car elle contient une foule de détails sur un homme qui a rendu, au point de vue matériel, des services signalés à la ville de Paris. — Peut-être a-t-elle été déjà imprimée; mais, comme je ne puis, à l'heure qu'il est, vérifier le fait, je la joins, à tout hasard, à cette lettre, au risque de vous servir un plat réchauffé.

« Gabriel Nicolas, sieur de la Reynie, conseiller d'Etat et premier lieutenant général de police de la ville de Paris, mérite très justement une place dans la nouvelle édition du présent Dictionnaire. Cette ville, capitale du royaume, luy doit en partie ce qui la rend si recommandable mesme chez les étrangers. Il est né à Limoges, le 26 may 1625, d'une famille ancienne dans la province (1) et du corps du présidial. Ayant été envoyé à Bordeaux, pour y faire ses études, il s'y est étably ensuite, et y est resté président au présidial, jusqu'aux troubles survenus en Guyenne, où, ayant soutenu le party du roy, sa maison fut pillée. Il ne se sauva qu'avec peine et danger, et se retira

(1) Les Nicolas s'étaient enrichis dans le commerce et les petits emplois de la recette des deniers publics.

auprès de M. le duc d'Espernon, colonel général de l'infanterie. Ce seigneur le présenta au roy et à la reyne mère régente, comme un sujet fidelle. Il receut l'ordre de suivre la cour, et fut pourvu d'une charge de maistre des requestes en 1661.

» Le roy, ayant dessein de régler la police de Paris, très négligée, supprima, en 1667, après la mort de Mr Daubray, l'office de lieutenant civil, auquel les fonctions de la police étaient jointes, et créa un office séparé de lieutenant général de police, dont il gratifia M. de la Reynie, luy recommandant trois principaux points : la seureté, la clarté, la netteté. — Il s'appliqua au premier, en réglant la garde du guet, faisant établir deux compagnies d'ordonnance à cheval, l'une pour le dedans de la ville, et l'autre pour le dehors et environs; défendant le port des épées, puis des cannes, aux gens de livrées, les jeux non permis de hazard, et chassant les vagabonds. Quant à la clarté, il fit poser des lanternes en la manière qu'on les voit aujourd'hui; car, auparavant, il n'y en avait qu'aux coings des rues, encore n'étaient-elles couvertes que de toile. Il eut soin que les chandelles fussent de bonne qualité, qu'elles fussent allumées à la mesme heure, et punit sévèrement ceux qui manquaient à leur devoir ou cassaient ces lanternes. Et, à l'égard de la netteté, il enjoignit aux bourgeois de nettoyer tous les jours le devant de leurs maisons; establit des voitures dans chaque quartier, pour enlever aussi chaque jour les immondices et les porter hors de la ville; il fit réduire les enseignes et auvents des maisons, et eslargir les rues trop étroites, afin de donner plus d'air; en sorte que l'on a particulièrement attribué à cette propreté le bonheur, que Paris a eu, depuis, de n'avoir point été affligé de maladies contagieuses.

» Le soin de ce magistrat le porta ensuite à procurer au public l'abondance des vivres et des commodités, ayant fait mettre les marchés à la volaille et des veaux sur des places plus spacieuses, et soutenu les manufactures. Il rendit aussi le repos aux communeautés des marchands et artisans, en éteignant les procès qui les consumaient. Le roy, satisfait de tant de services rendus à la ville, le nomma conseiller d'État en 1680.

» Sa prudence et la confiance que tout Paris avait en luy ont paru surtout en deux occasions importantes : l'une, lors de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, où, nonobstant le grand nombre de familles de la R. P. R., tous les ordres du roy furent exécutés paisiblement (1); l'autre, pendant l'année 1693. Comme il était d'une santé parfaite, il était infatigable au travail, répondant, à chaque moment, aux lettres de messieurs les ministres d'État, et, estant de toutes les commissions extraordinaires du conseil, on l'avait successivement nommé procureur général, seul commissaire rapporteur et président de la chambre établie à l'Arsenal. Le public vit alors les effets de son travail et de sa justice en cette chambre, lors de la commission contre les empoisonneurs des années 1680 et suivantes, et, en 1693, par les établissements de nombreux hôpitaux et hôtels-Dieu en plusieurs villes du royaume, suivant les intentions du roy, qui avait ordonné que les revenus des maladreries fussent employés à cet effet. Enfin, après trente années de service dans la police, Sa Majesté lui permit de se démettre de ses fonctions en février 1697; mais il a continué à diriger les bureaux des affaires du conseil, jusqu'à sa mort, arrivée le 14 juin 1709, âgé de 84 ans et quelques mois, étant sous-doyen de MMrs. les conseillers d'État, aiant toujours été honoré de l'amitié

(1) Que vous semble de ce *paisiblement*? — Combien ce simple mot du bénin biographe renferme de tortures morales, de larmes et de sang!

du roy, et généralement regretté pour sa probité et son désintéressement absolu. Il a voulu estre enterré au cimetière de Saint-Joseph de la paroisse de Saint-Eustache (1). Il avait épouzé Gabrielle de Garibal, fille de M. de Garibal, maistre des requestes et président au grand conseil, et de Marie Berthier, fille elle-même de M. Berthier, premier président au parlement de Toulouse. Madame de la Reynie est morte en may 1715. — Ils ont laissé un fils (Gabriel-Jean), retiré à Rome depuis plusieurs années, où il s'occupe aux belles-lettres, et une fille (Gabrielle), mariée à M. de Montmort, maistre des requestes et intendant général des armées navales de France, morte sans enfants, en octobre 1723.

» M. de la Reynie avait un frère aîné, nommé Jean Nicolas, sr de Tralage, lieutenant-général de Limoges, mort en 1659. Ses services, pendant la régence de la reyne Anne d'Autriche, luy avaient mérité un brevet de conseiller d'Etat. Il a laissé, de Françoise de Carbonnières, un fils et une fille. Son fils, nommé Jean, comme luy, entré dans les ordres, s'était entièrement adonné à la géographie et à la recherche des plans et cartes, dont il avait composé un recueil, le plus ample et le plus complet qui eut paru jusqu'à luy. Il l'a légué, en 1698, à la bibliothèque publique de l'abbaye de St-Victor, à Paris, avec les livres de son cabinet, et une rente de 2,000 livres sur l'hostel de ville (2). Il a publié quelques cartes et travaux d'histoire et de géographie. — Sa fille, nommée Gillon, épousa, en février 1660, Jean Guillaume, sr de la Grange et de Rochebrune, fils du président des trésoriers de France de Limozin, qui eut la survivance de la charge de son père.

» Les Nicolas portaient : écartelé aux 1er et 4e *d'azur à 3 fasces d'or;* aux 2e et 3e, *de gueules à 3 chevrons d'or.* — Les de Garibal : *d'or au coq de gueules.*

» *(Mémoire fourni, en novembre 1723, par M. de Sarcy, ancien avocat au Parlement, qui a eu l'honneur de travailler avec M. de la Reynie jusqu'à sa mort.)* »

V. Paris, après plus d'un siècle d'oubli, a témoigné, il y a peu de temps, sa reconnaissance envers le premier homme qui ait eu souci du bien-être et de la santé de sa population. Les services rendus par l'habile administrateur ont fait pardonner les violences de l'agent politique. Une

(1) On lisait cette épitaphe, sur une modeste table de pierre de six pieds de long sur trois de large, portée sur quatre autres plus petites :

« D. O. M.

» *Cy gist messire Gabriel Nicolas de la Reynie, chevalier, conseiller ordre du roy en son conseil d'estat et direction de ses finances, baron de St Sulpice de la Pointe, en Languedoc, et seigneur de Vicq et de Tralage, en Limouzin, décédé le 14 juin 1709, âgé de 84 ans et 20 jours, lequel, par modestie, a voulu estre enterré en ce cimetière, sans aucune inscription ny épitaphe. — Messieurs les marguillers de Saint-Eustache ont fait poser cette tombe par considération et pour mémoire.*

» *Priez Dieu pour le repos de son âme.* »

(2) La collection de J. Nicolas de Tralage est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

rue a reçu le nom de la Reynie, et l'une des niches de la façade de l'hôtel de ville abrite sa statue.

Gabriel-Jean Nicolas, seigneur de Saint-Sulpice, fils du lieutenant de police, mourut à Rome au mois de janvier 1724, laissant une bibliothèque nombreuse et des collections de médailles, dessins et gravures, qui furent vendues aux enchères, en juin suivant, moyennant la modique somme de 1693 écus romains, au profit de Charles Guillaume de Rochebrune, son neveu à la mode de Bretagne. Ce dernier ne se réserva qu'un petit nombre d'objets, entre autres le portrait peint par Pierre Mignard, conservé depuis dans sa famille.

Tout à vous de cœur.

Fontenay (Vendée), 27 septembre 1861.

SIXIÈME LETTRE.

Joseph Vernet et les ocres du Bas-Poitou.

— Je vous transmets par ce courrier, mon cher Montaiglon, divers pièces relatives à une fabrique d'ocres artistiques, établie, au dernier siècle, à la Vérie, paroisse de Challans, sur le bord de notre grand marais bas-poitevin. Quelques-unes d'entre elles ont été publiées dans les *Affiches du Poitou* (1); mais je n'ai pas cru devoir en scinder l'ensemble, estimant que c'eut été diminuer l'intérêt qu'elles présentent.

I.

Extrait d'une lettre écrite à Jouyneau des Loges par De Fontanes, inspecteur des manufactures à Nyort, correspondant de la Société royale d'agriculture de la Rochelle.

Je m'empresse, monsieur et confrère, de vous informer d'une découverte intéressante, faite depuis quelques mois en Bas-Poitou, entre Soullans et Challans, dans la terre de la Vérie, appartenant à M. de Lézardière, gentilhomme d'un mérite distingué et bon citoyen. On a trouvé, dans cette seigneurie, des ocres de diverses couleurs, supérieures en qualité à celles que nous possédons en France jusqu'à présent, même à celles que nous tirons de l'étranger. M. de Lézardière, au-dessus de cette crainte qui étouffe dès leur naissance tant de découvertes utiles, s'est livré avec activité à toutes les dépenses que la manutention de ces ocres exigeait. Il y a toute apparence que son zèle sera couronné du plus heureux succès, si cette entreprise est appuyée par le gouvernement. J'ai fait un voyage exprès sur les lieux, pour m'assurer, par moi-même, de la vérité de tout ce que je vous dis. J'ai apporté de toutes ces espèces d'ocres. Si vous aviez à Poitiers quelque peintre habile et curieux de faire des expériences, je vous en enverrais, et vous pourriez lui proposer de les essayer. Il y a surtout une ocre noire, qui, bien maniée, fait un vernis très approchant de celui des cabarets de la Chine.

(Affiches du Poitou.)

(1) Années 1773 et 1774.

II.

A M. le baron de Lézardière, au château de la Vérie, en Bas-Poitou.

Paris, 10 juillet 1771.

Monsieur,

Vous trouverés sous ce ply le certificat de l'Académie, que je me fais plaisir de vous envoier. Les encouragemens qu'elle acorde à vos essays vous engageront d'étendre votre entreprise. Vos ocres ont été employées par plusieurs de mes confrères et par moy, qui en ay fait un camaïeu du port de Noirmoutier, d'aprés le dessein de Mr. Francheteau, d'un effet extraordinaire et plaisant à l'œil. M. de la Salle (1) le verra icy et vous en dira ce qu'il pense. S'il luy plait et à vous, je vous suplie, monsieur, m'en escrire, pour qu'il se charge de vous le faire tenir, les occasions estans rares de ce cotté. Touttes les expériances de notre compagnie me font dire, monsieur, que vous avés en vos terres une mine de richesses, qui ne se sçaurait estimer trop haut prix, pouvant rendre des services signalés à touttes les sortes de peintures. Je finiray donc en vous recommandant de continuer une entreprise, où le profit sera égal à l'honneur, et en me disant, monsieur, avec le plus vray et le plus profond respect,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Vernet

(Original.)

III.

— Nous soussignés, peintres du Roi et membres de son Académie de peinture et de sculpture, apres avoir fait l'épreuve des ocres présentées par M. le baron de Lézardière, et découvertes dans ses terres, nous avons trouvé qu'elles égalaient en beauté les terres d'Italie et dépassaient de beaucoup celles dont on se sert communément en France, et donnent d'ailleurs l'espérance de la plus grande perfection. En foi de quoi nous avons donné le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison.

A Paris, le 10 juillet 1771.

PIERRE, J. DUMONT-LE-ROMAIN, *chancelier;* VERNET, CHARDIN, VIEN, ROSLIN, HALLÉ, LE PRINCE, COCHIN, *secrétaire perpétuel de l'Académie royale de peinture et sculpture.*

(Original.)

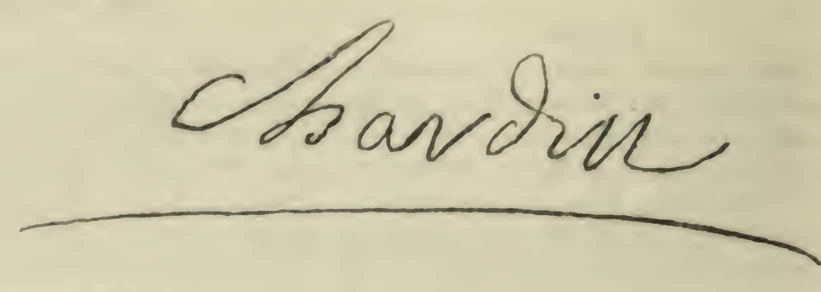
Cette pièce a été publiée, avec plusieurs incorrections, dans les *Affiches du Poitou* et dans la *Statistique du département de la Vendée, édit. de La Fontenelle de Vaudoré, p. 577.*

IV.

Je soussigné, membre de l'Académie de peinture, certiffie avoir fait essay de l'ocre

(1) N. Robert de la Salle, plus tard maréchal de camp, parent de Mr. de Lezardière.

jaune et de l'ocre rouge-brun de la Vérie, en Bas-Poitou, et avoir été tres satisfait tant de la qualité que de la force de la couleur, mellieure que celle mise en pratique pour l'ordinaire par les peintres.



Paris, 11 juillet 1771.
(Original.)

V.

Je vous adresse, monsieur, une boîte remplie d'échantillons de nos terres à couleurs ou ocres, découvertes, il y a quelques années, dans notre terre de la Vérie, près Challans, en Bas-Poitou, dont vous avez parlé dans une de vos feuilles de l'année dernière (7 janvier 1773). Vous trouverez ci-joint un mémoire succinct sur la qualité de ces terres. Si vous voulez publier ce mémoire, après que vous aurez fait faire vous-même des expériences, je vous en serai obligée; je le serai de même de nous faire savoir ce que l'on en pensera à votre académie. Je vous préviens que l'on se sert déjà de la terre noire, avec autant de succès que de l'*encre de la Chine,* pour les paysages, et que l'on ne se sert que de cette terre ici, depuis que nous l'avons éprouvée.

A la Proustière, le 6 novembre 1774.
(Affiches du Poitou.)

BARONNE DE LEZARDIÈRE. (1).

VI.

Mémoire sur les terres à couleurs ou ocres de la Vérie en Bas-Poitou.

La carrière des terres à couleurs qu'on découvrit, il y a quelques années, près Challans, en Bas-Poitou, fournit une espèce d'ocre, qui, ayant autant de corps et plus de solidité que l'ocre de Rue, si recherchée dans la peinture, a encore sur celle-ci l'avantage d'être d'un velouté plus hardi et d'une teinte plus vive, cependant plus foncée que l'ocre commune. Sa principale qualité est d'être plus tenace et moins susceptible des impressions de l'air ou de l'eau que toutes les autres ocres communes, étant mêlée de plus de parties ferrugineuses, qui lui donnent toute la consistance et la solidité possible. Elle s'employe avec le même succès à l'huile, à la colle et au vernis, et, de quelque manière que l'on s'en serve, une seule couche produit autant d'effet que deux couches d'ocre commune. L'essai qu'en fit, en 1771, l'Académie de peinture de Paris assemblée, ne permet pas de douter de sa qualité supérieure, selon qu'elle l'a attesté par le certificat qu'elle en a délivré à M. le baron de Lézardière, propriétaire de cette carrière. L'expérience qu'en ont fait, avec le plus grand succès, une quantité d'ouvriers, confirme le témoignage de l'Académie. On a

(1) Marie-Jeanne-Charlotte Babaud de la Chaussade, femme de L. J. G. Robert de Lezardière.

éprouvé à Nantes, sur un vaisseau peint d'une seule couche de cette terre, qu'après un voyage de l'Amérique, elle avait conservé toute sa fraîcheur et sa solidité contre les efforts et la violence de l'eau salée, qui dégrade et corrode toutes les autres couleurs.

D'après de pareilles expériences, on ne craint pas de présenter au public une matière qui, par ses qualités rares et précieuses, doit procurer aux artistes et aux commerçants des avantages réels. Ceux qui désireront s'en procurer pourront s'adresser à M. le baron de Lézardiere, en son château de la Proustière, près les Sables-d'Olonne, en Bas-Poitou, qui leur en fera délivrer à de justes conditions.

Ils trouveront, chez le même seigneur, une terre noire tirée d'une autre carrière, dont l'espèce est unique ; elle efface en beauté le noir d'ivoire. Elle s'emploie comme l'ocre et avec le même succès, et est parfaite pour les peintures à fresque et pour teindre les cuirs. On en trouvera telle quantité que l'on désirera.

(Affiches du Poitou.)

Le baron de Lezardière (1), qui faisait exploiter les ocres découvertes sur sa propriété de la Vérie, joignait à une intelligence élevée une instruction très solide, deux choses également exceptionnelles, au XVIIIe siècle, chez les nobles du Bas-Poitou. Lié d'amitié avec plusieurs des hommes remarquables de son temps, tels que Turgot, Malesherbes et Bréquigny, il passait, non sans raison, pour s'être laissé quelque peu gagner aux théories des philosophes. C'est ainsi qu'on le vit, dès 1776, malgré la vive opposition de la plupart des membres de l'aristocratie de la province, concevoir la pensée généreuse d'organiser une association de propriétaires fonciers, ayant pour but d'arriver à l'égale répartition de l'impôt entre tous les citoyens, sans distinction de castes. Ce fut encore lui qui parvint à faire insérer, en 1789, dans les cahiers de la noblesse, le peu d'idées libérales qui s'y trouve. Épouvanté plus tard de la marche des événements, dont les résultats et la portée dépassaient ses prévisions, il se trouva fatalement entraîné à changer de rôle, et à se constituer le chef de la première tentative contre-révolutionnaire en Vendée. Son château de la Proustière (2), où lui et sa famille s'étaient livrés jusque-là à de paisibles et savantes études sur les origines de la société française, devenu le rendez-vous de tous les mécontents du pays, fut incendié le 27 juin 1791, par les gardes nationaux, accourus de tous côtés,

(1) Louis-Jacques-Gilbert Robert, baron de Lezardière et de Poiroux.
(2) Commune de Poiroux (Vendée).

qui le saisirent dans sa fuite et le conduisirent aux Sables-d'Olonne, où il fut incarcéré avec ses enfants. Les portes de sa prison s'ouvrirent peu de temps après, en vertu du décret d'amnistie, rendu par les membres de la Constituante, avant de se séparer; mais il s'éloigna aussitôt de son pays natal, et, par un dernier coup du sort, finit ses jours à Nantes, en 1801, au moment où il venait reprendre possession de la Proustière.

Le remarquable travail, publié par sa fille Marie-Charlotte-Pauline (1), est certainement connu de vous. La science historique a fait de grands progrès depuis l'apparition de ce livre, plusieurs des principes posés par la docte vendéenne ne sont plus acceptés; mais son œuvre n'en est pas moins un curieux jalon, planté sur la voie qui nous conduit à la vérité.

Mlle de Lezardière, née à la Vérie le 25 mars 1754, a fini ses jours à la Proustière en 1835 (2).

La lettre de Joseph Vernet, écrite à l'occasion de l'envoi du certificat de l'Académie de peinture et de sculpture, mentionne un certain M. Francheteau, d'après le dessin duquel il avait peint en camayeu, avec les ocres de Challans, sa vue de Noirmoutier. Les deux lettres de l'artiste, datées de la Rochelle, dont j'ai copie, sont adressées à ce même personnage, qui résidait alors à Beauvoir-sur-Mer, et était, sans doute, quelque officier garde-côte, ou un employé de la douane. — Son nom appartient aux Marches du Poitou et de la Bretagne. C'est celui d'une famille qui a joué un rôle important dans le département de la Loire-Inférieure, durant la première période révolutionnaire.

La Rochelle, 27 septembre 1761 (3).

Monsieur,

Vous n'avez pas été sans sçavoir que j'ay reçu la visite de monsieur Thomas, ces

(1) *Théorie des lois politiques de la Monarchie française.* Les deux premières parties furent imprimées en 1791; la troisième l'a été par les soins de M. Charles de Lezardière, frère de l'auteur, qui a donné, en 1844, une nouvelle édition, comprenant l'ensemble de l'ouvrage.

(2) V. dans l'*Histoire à l'audience*, par M. O. Pinard, une notice sur Mlle de Lezardière; v. aussi celles publiées par MM. de Lastic-Saint-Jal et Mourain de Sourdeval.

(3) Cette date est d'une autre main que la copie de la lettre.

jours derniers, et qu'il m'a remis de votre part la vue de Pornic. Elle est telle que je la désirois, ni trop chargée de détails, ni trop négligée. Quel malheur, monsieur, que votre estat et vos premières occupations ne vous ayent permis d'estudier sous la conduitte de bons maîtres; votre pinceau serait à cet instant l'un des mieux estimés; mais vous faites profession de philosophie et traittez les arts en enfant gasté, qui fait son jouet des choses les plus rares.

Je ne suis si expeditif que vous, monsieur; l'estude du port de la Rochelle me va tenir encore plusieurs jours, et je n'ay pas espérance de la montrer achevée à monsieur Thomas, qui se voudra charger de vous porter les *Poissonnières* de Ré, et de vous repeter, monsieur, comme je le repéte icy, que je suis et seray toujours,

Vostre tres humble et obeissant serviteur.

VERNET.

La Rochelle, le 1 novembre 1761.

Monsieur,

Mes *Poissonnières* ont eu ce bonheur de vous trouver en brave santé, et disposé à leur faire acueil favorable. Vous n'avez voulu demeurer en retard avec moy; vous m'avez aussitôt envoié le dessein en couleur de Van de Velde, qui vous venait de monsieur de Traversay (1). Il n'est présent qui me pouvoit estre plus précieux, parce qu'il me vient de vous et est de main de maître. Qu'il vous plaise en recevoir mon remerciment.

Plust à Dieu que le port de la Rochelle fut d'une telle manière ! Il serait de beaucoup le melieur de la suite entière, et digne de l'estime en laquelle on deigne me tenir (2).

Je ne finiray pas cette lettre, sans vous conter l'estrange querelle que me fit hier M. l'*Important*, pour deux matelots que j'avais mis se battant en un coin de mon esquisse. Il avait à peine jetté les yeux dessus, qu'il me dit, avec la voix et le jeste d'un amiral dessus son bord : « J'espère, monsieur, que ce scandale ne demeurera sur cette toile; ce seroit à faire penser qu'en mon gouvernement il n'y ait nulle police. » Un coup de pinceau donné, le scandale n'ofusquait plus le regard de ce parfait modelle des administrateurs de provinces (3).

Vous souhaitant, monsieur, n'avoir pareils gens sur votre chemin, je me dis

Votre tres humble et obeissant serviteur.

VERNET.

Je me rends demain à Rochefort.

Ces deux missives complètent les renseignements que vous avez donnés, avec la collaboration de M. Léon Lagrange, sur le séjour de Joseph Vernet à la Rochelle, dans les *Archives de l'art français*, sixième année, p. 158 et suivantes.

(1) Sans doute Jean-François Prevost-Sansac de Traversay, marin distingué, qui mourut lieutenant-général au gouvernement de Saint-Domingue.

(2) Ce tableau ne fut achevé qu'en 1763.

(3) Il s'agit probablement ici de l'intendant.

Si j'en crois une note de la main de Jean-Corneille Jacobsen, de Noirmoutier, amateur d'objets d'art, Joseph Vernet aurait visité cette île en 1761 (1). Ses relations avec Francheteau, qui habitait un bourg voisin, dataient peut-être de l'époque de cette excursion sur la côte poitevine.

Adieu, mon cher Montaiglon, etc.

Fontenay (Vendée), 7 octobre 1861.

(1) Il doit être facile de vérifier le fait, avec le secours du journal de famille de J. Vernet, conservé à la bibliothèque d'Avignon. — Jacobsen possédait deux tableaux et plusieurs dessins de Vernet.

SEPTIÈME LETTRE.

Pièces diverses.

Mon cher Montaiglon,

Je mets sous cette enveloppe quelques documents choisis un peu au hasard, qui pourront aider à vos études sur l'art français. Le plus ancien est de la seconde moitié du XIVe siècle; le dernier est une lettre d'Avisseau, ce potier de Tours, qui, par la noblesse du caractère et l'austérité des mœurs, mérita si bien d'être le continuateur de Palissy. — Je vous envoie ces diverses pièces, sans y ajouter de commentaires. Quelques notes suffisent, chacune portant son explication avec elle. Il m'eût été agréable d'y ajouter une belle missive du cardinal George d'Amboise relative à certains travaux d'art, et une quittance de Germain Pilon, mentionnant le buste en marbre de Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André; mais leur possesseur se trouve absent de son lieu de résidence, et son retour sera trop éloigné, pour que je puisse l'attendre. Je regrette également de ne pas vous donner copie de quatre documents sur les travaux exécutés, à la fin du XVIe siècle, par Guillaume Marchant, Pierre Chambige ou Chambiche, François Petit, Pierre Guillin, Robert Marguelet et Isaïe Fournier, maîtres maçons, chargés de la construction de la galerie joignant le Louvre aux Tuileries, sous la direction de Nicolas de Harlay, seigneur de Sacy, surintendant des bâtiments royaux, Jean de Fourcy, trésorier de France à Paris, et Jean Dieudonné, contrôleur des bâtiments. Notre ami Thomas Arnauldet court risque de regretter longtemps encore de n'en avoir pas fait son profit, lorsque je les lui ai confiés, il y a quelques années.

I.

Quittance donnée par Édouard III, roi d'Angleterre, à Jean V, duc de Bretagne.

Edward, par la grace de Dieu roy d'Angleterre, seigr. d'Irlande et d'Aquictaigne, a tous ceux qi cestes lettres verront, saluz. Savoir vous fesons que nous avons receu en nostre chambre, par les mains Huguet de Valence, escr de nostre tres chier fiz Johan, duc de Bretaigne, la grand neef dor qu'avons comendé fere à Mathen de Renes; item par les mains Johan de Valence, dous angelloz d'argent doree dont chescun tient entre ses mains un reliquier; item un tableu d'argent dore, ou il y a de la vray crouez; item le chief monsr Saint Johan d'argent blanc ou il y a des reliques; item un aneu dor ou il y a une piere jaune et reliques de Saint Jorge; desquels neef angelloz, tableu, aneu et chief monsr Saint Johan, nous nous conoissons estre compten et bien poyé et acquictons nostre dit filz, ses hoers et executoirs, par cestes noz lettres patentes, seallées de nostre privé seal. Doné à nostre chastel de Windesore le cinqme jour d'avrill l'an de nostre regne quarantiesme (1367). — *Sceau en cire rouge.*

(Original.)

II.

Lettre de Louis XI à Jean Bourré.

Monsr du Plessiz, je vous prie que trouvez moien de prendre, tant sur le fait de ma chambre que de mon argenterie et de mon escuierie, VcXV escuz et demi, pour achever le grant calice que je foiz faire a Tours, et les delivrez a Jehan Chevart, de Paris, que j'ay fait venir a Tours expressement pour ce faire, et qu'il ny ait point de faulte sur tout le plaisir et service que me desirez; car je luy ay chargé nen bouger, jusques à ce qu'il soit du tout achevé.

Escript a Tours, le tiers jour d'avril (1).

LOYS. J. LECLERC.

(Bibl. nationale, sect. des manuscrits. — Suppl. français, 445; fo 19.)

III.

Epitaphe de maistre Jehan Orneau, en son vivant maistre des œuvres de massonnerie pour le Roy à Poictiers.

Cy gist soubz ce petit tombeau,
Le corps feu maistre Jehan Orneau,
Je dis maistre en massonnerie
Pour le Roy et sa seigneurie,
Sçavant en son art et mestier
Autant qu'il en estait mestier,
Loyal, diligent, agréable,
Myeulx rapportant la vérité
D'un différent à l'équité,
Qu'on a souvent pour maisonnage,
Qu'homme qu'on veit oncq de son aage.

(1) 1468 ou 1469.

L'an passé joua le Jésus
De la Passion mise sus
A Poictiers, myeulx qu'on veit oncq faire,
Et travailla moult en l'affaire
Par très dévote affection,
Combien qu'en disposition
Ne fust ; car dès lors éthisie
Avait en luy place choisie,
Dont est mort, et rendit l'esprit
En l'aage où mourut Jesus-Christ,
En octobre mil cinq cens trente
Et cinq. En voyant cest escript,
Pris Dieu que sa grace il sente.

(Ext. du livre de Jean Bouchet, intitulé : *Les généalogies, effigies et épitaphes des roys de France, recentement reveues et corrigées par l'autheur mesme, avecq plusieurs aultres oposcules..., etc. — Poictiers, Jacques Bouchet. M. D. XLV, in f°. f° 82.* — N° 76 des épitaphes.)

IV.

Lettres de Marguerite de Valois, reine de Navarre, au s^r de Jarnac (1).

Mon cousin, je scay que vous scavez qu'il a pleu au Roy m'octroyer, pour mes serviteurs domestiques, semblables pryviléges et exemptions qu'il a donné aux siens ; mais je croy que vous ne scavez pas que, le xvj^e de may, j'ay doné à Perrin Larcher l'office de mon paintre ordinaire ; ce que toutes foys vous pourriez bien veoir par les lettres que je luy en ay faict expédier le dict jour, pour ycelles le tenir exempt de l'arrière ban, estant de liguee noble de vostre gouvernement ; mais cela ne me sufit pas ; car l'affection que je luy porte me faict davantage vous envoyer la présente, pour vous pryer de le tenir exempt du d. arrière ban. Le porteur a charge vous mettre es mains aultre lettre, aveeques mesme pryere pour et en faveur monsieur le chevallier d'Aubeterre, pourveu d'un estat de maistre d'hostel de ma mayson. Je ne feray ceste lettre plus longue ; car verrez le surplus en ycelle, et la suplication que je fais au seigneur, mon cousin, vous donner, et à ma bonne cousine, l'accomplissement de vos desirs.

Au Mont de Marsan, le dix septiesme jour de juing.

Vostre bonne cousine et amie,

MARGUERITE.

(Copie vidimée du XVIIe *siècle.)*

Dans une circonstance plus grave, Marguerite écrivait cette autre lettre à Jarnac.

Mon cousin, ayant entendu comment va l'affaire de vostre fille (2) et de monsieur de Caumont (3), j'ay escrit à mad^elle. de Caumont et à luy, pour les prier vouloir au

(1) Charles Chabot, baron de Jarnac, gouverneur de la Rochelle et pays d'Aunis.
(2) Françoise Chabot, nee de son premier mariage avec Jeanne de St-Gelais.
(3) François de Caumont, fils de Charles II de Caumont, s^r de Castelneau, et de Jeanne de Pérusse-Descars.

moins atendre un moys, et sy, dans le d. temps, vous ne povez trouver l'argent quelle demande, je pense que vous serez content quelle entende à un autre party. Vous scavez, mon cousin, combien il y a quelle a attendu vostre responsе, durant lequel temps, je suys seure que ceulx quy ne sont amys de monsieur l'Admyral (1), de vous ne de moy, ont faict ce quy a esté posible pour destourner et la mère et le filz de l'affection quilz ont à vostre fille; mais ils ont tenu sy ferme, que jamais n'ont voulu entendre aultre part, et vous asseure quilz sont ataquez de plusieurs bons endroicts; c'est pourquoy, mon cousin, sy vous avez desir que la chouse viegne à son effect; je vous prie ne tenir plus en ce suspens ceulx quy vous ont gardé tant d'honnesteté, et faire diligence de treuver le premier payement le plus tost que vous porez; car je vous prometz ma foy que vous ne mettrez jamais vostre fille en lieu où elle sçaurait estre tant aymée, desirée, ne sy bien traictée qu'en cestuy; quy est l'occasion quy m'en a faict tant parler de touz costez, et, s'il ne se peut faire, croyez que ce sera à mon grand regret, vous pryant encore, mon cousin, vous vouloir diligenter à rendre vostre fille heureuse et vous contenter de la veoir sy bien logée, en quoy n'aura moins de plaisir que vous et sa prope mère vostre bonne et grosse cousine.

MARGUERITE.

(Copie vidimée du XVIIe *siècle, sans date.)*

V.

Lettre de François Ier au sr de Jarnac.

A mon cousin, le sieur de Jarnac, mon lieutenant gnal à la Rochelle.

Mon cousin, ayant eu pertinent advertissement de nostre ambassadeur estant en Angleterre, dont je vous envoye le double, il me semble estre lors requis et nescessaire de pourveoir au .... de la Rochelle, et pour avoir esté adverty de la bonne santé en laquelle il a pleu à Dieu vous restituer, je vous prie y aller, et pourveoir à ce que vous connoistrez qui sera nescessaire, pour obvier aux entreprises et desseings de noz ennemys, et mesmement à faire mestre deux chaisnes, affin de rompre l'intelligence de ce meschant Lartigue, et, sur ce faisant fin, je prieray Dieu, mon cousin, qu'il vous aye en sa garde. Escript à St-Germain-en-Laye, le deuxiesme jour de may l'an mil cincq cens quarante trois.

FRANÇOYS. BAYARD.

(Copie vidimée du XVIIe *siècle.)*

— Sire, j'ay esté adverty que Lartigue, pour trouver moyen d'avoir quelque estat de ce roy (Henri VIII), luy promet beaucoup de choses que je ne vouldrois qui fussent en sa puissance; entre aultres se faict fort de mectre les Angloys dans la Rochelle, et faict la chose bien aizée, disant que autrefois, poursuivant un portugais, pour le prendre prisonnier, il a forcé les chaisnes de la d. ville de la Rochelle, à force de vent, et ramené le portugais, en despit de ceulx de la ville. Il dit davantage avoir cognoissance de tous les ports de Bretaigne, où il les ménera aizément; et, pour

(1) Philippe Chabot, comte de Charny, Sgr. de Brion et d'Apremont, amiral de France, frère du baron de Jarnac, mort le 1er juin 1543. Le château d'Apremont, en Bas-Poitou, a été bâti par lui. Deux magnifiques tours restent seules debout de ce bel édifice.

ceste entreprise, a conseillé à ce roy commander à un mathématicien, qui est en ceste ville, natif de Dieppe, d'un père escossois (1), luy mectre en portraict toute la coste de Bretaigne et Normandie, designant les ports jusques aux moindres; à quoy le d. mathématicien vasque à présent, et aura fini de quinze jours.

VI.

Lettre du peintre François Clouet au connestable Anne de Montmorency.

A Monsgr. le conestable,

Monseigneur, j'ay receu voz l^res^ par vostre secretayre en tant que touche les tables *(tableaux?)* ordonnez de monsgr le prince de la Roche-sur-Yon (2). Je seroys bien marry d'aller à l'encontre de ce que je puys estre tenu en des proumesses que j'ay faictes. J'ay espoir bien tost de me mestre dehors de tout, tant ce que je suys obligé au Roy, qu'a vous que aux aultres, d'aultant que la mayn me reveint de ceste paralysye gaignée es ayves de Seyne. Monseigneur, je suys tres joyeulx de vostre bonne santé; Dieu, par sa grace, la vous vueille maintenir et me tenir en vostre bonne grace. De bon cueur je me recommande, priant Dieu, monseigneur, vous donner tres bonne vie et longue. De Paris ce VI aoust.

FRANÇOYS CLOUET.

(Copie du XVIe *siècle.)*

François Clouet, fils de Jehannet Clouet, ainsi que l'a démontré M. E. de Fréville, fut valet de chambre et peintre ordinaire de plusieurs rois. Il est difficile de fixer la date de cette lettre adressée au connétable Anne de Montmorency.

VII.

Marché passé entre Diane de Vivonne et le sculpteur parisien Mangin Blondel.

Nous Diane de Vivonne, veufve de feu hault et puissant seigr Nicolas de Gremonville, vivant seigr de l'Archant, chevalier des ordres du Roy, conseiller en ses conseils et cappitaines des gardes du corps de Sa Majesté, promectons donner et compter à Me Mangin Blondel, mire sculpteur à Paris sur le pont Sainct-Michel, proche Sainct-André-des-Arcs, la somme de deux cens cinquante escuz sol, dont cinquante en commençant à besongner, et le surplus, jusqu'à parfaict payement, la besongne faicte; et nous, le dict Mangin Blondel, promects et m'engage faire et parfaire, au compte de ma dicte dame Diane de Vivonne, en la chapelle à elle appartenant, en l'esglise et monastère des Augustins de ceste ville de Paris, une table d'autel en pierre de Sainct-Leu, enrichie suyvant le desseing cy-monstré et joinct, avec une figure de sainct Nicolas, au milieu de la dicte table d'autel, paincte et dorée ainsy qu'il appartient faire; item au dessus de la dicte table, une figure de la resurrection de Nostre-Seigr, aussy paincte et dorée comme il est requis, le tout de pierre de Sainct-Leu; item

(1) Une note placée en marge est ainsi conçue: « *David Johnston, expert à lever plates ymages.* »

(2) Louis de Bourbon, duc de Montpensier, prince de la Roche-sur-Yon.

une placque de marbre noir, pour couvrir et vestir le dessus de la dicte table, item faire les mollures à l'entour de la muraille de la dicte chapelle, ainsy qu'il convient et sera plus au long speciffié ès lectres de notayres qui du présent marché seront passées, à la requeste et vollonté des parties. — Faict double le cinquiesme jour d'aoust l'an mil cinq cens quatre vingtz dix neuf (1).

DIANE DE VIVONNE.
Mgo BLONDEL.

(Original.)

C'était dans cette chapelle de l'église des Augustins, dédiée spécialement au patron du monastère, que se trouvait le tombeau de Nicolas de Grimouville ou Gremonville et de Diane de Vivonne, dame d'Ardelais, dont Millin a donné la gravure dans ses *Antiquités nationales*, t. III, pl. 25, nº 5. Les statues à genoux des deux époux le surmontaient.

Gremonville, plus connu sous le nom de l'Archant, fut l'un des exécuteurs des hautes œuvres de Charles IX et d'Henri III. Ce fut lui qui présida, lors des massacres de la Saint-Barthélemy, à l'assassinat de Téligny. Diane de Vivonne, sa femme, était fille de ce François de Vivonne, sieur d'Ardelais, près les Herbiers en Bas-Poitou, qu'a rendu célèbre son duel avec Guy Chabot, sieur de Jarnac; duel qu'on peut considérer comme le dernier des combats judiciaires, et où il fut tué, le 10 juillet 1547, en présence de toute la cour.

L'autel, exécuté par Mangin Blondel, était orné d'un grand émail, représentant saint Nicolas, couvrant de sa protection Gremonville et sa femme à genoux devant lui ; mais il fut enlevé de cette place, le 5 février 1613, par ordre d'André de Vivonne, sieur de la Chateigneraye, capitaine des gardes de Marie de Médicis, ainsi que le constate un reçu de la main de Jacques Éasme, secrétaire de ce personnage.

VIII.

Quittance du prix de manuscrits à miniatures, donnée au poëte Nicolas Rapin.

Aujourd'huy Jacques Dangicourt, marchant libraire et imprimeur demeurant en ceste ville de Fontenay le Conte, confesse avoyr receu de monsieur Nicolas Rapin, ecyr, sgr de Terreneufve, pour et au nom de sire Thomas Porteau, imprimeur libraire demeurant à Saulmur, la somme de deux cens vingt trois livres tournoys, pour vandi-

(1) L'acte fut passé le 8 du même mois.

tion et livraison des deux tomes escripts à la main et hystoriés d'or et vermillon, du *Roman de la Rose* et d'*Aymery de Narbonne*, que damoiselle Marie Rapin, fille du dict monsieur Rapin, m'a compté, dont, au dict nom, je me tiens quipte et bien payé, et luy ay donné la présente quiptance signée de mon seing manuel. Faict au dict Fontenay le dixiesme jour de juillet l'an mil six cens et trois.

JACQUES DANGICOURT.

Nicolas Rapin avait une très belle bibliothèque, que ses enfants dispersèrent après sa mort.

IX.

Lettre de Vien.

Monsieur et tres cher frere,

C'est aujourdhuy que les théatres de Rome s'ouvrent. Si vous pouvez scavoir à quel point tous les abitans de cette capitale s'empressent à voir les premieres representations, vous en seriés surpris. Cette frénésie est si considerable, qu'elle s'empare de tous les etrangers, et nous, qui ne sommes ni etrangers ni vrais abitans de Rome, nous n'avons pas moins que les autres un compte à rendre à notre societé, et ce serait manquer au premier chef de la politesse musicalle, si nous n'avions pas fait tous nos efforts pour avoir une loge dans uns de ses théatres. Hier, nous nous sommes couchéz ma femme et moi biens tranquiles, ayant appris que nous avions une loge à ..... Ce matin nous avons eu contr'ordre, et, moyenant cette alerte, a laqu'elle nous nous attendions point, il a fallu faire les plus grandes diligences pour en avoir une à Valle. Adjoutés que nous avions invitez trois françois de considération, d'avoir part dans notre loge. Vous connoisses ma femme, dans pareilles circonstences; la crainte de manquer de parolle a notre invitation la traquassée si fort toutte la matinée, qu'elle n'a pas eu le tems de vous ecrire. Je me suis chargé de cette agreable commission avec d'autant plus de plaisir, que j'avois laissé passer les premiers jours de l'année sans vous reiterer les vœux journaillés que je fais pour vous et pour notre chere maman Rebout, a qui je souhaitte santé, bonheur et felicité, et tout cela, comme vous nen doutes pas, du proffond de mon cœur. Je n'ai pas besoin de m'etandre sur la sincérité de mes sentiments à vos égard, ma façon de penser doit vous être connue à son ordinaire de cœur et d'esprit, et mes deux Romains, qui grandissent tous les jours, font les mèmes progrest en amitié, respects et reconnoissance pour les personnes à qui ils doivent le plus. Il ne vous sera pas difficile à les reconnoitre; votre cœur simpatise trop avec les leurs. En un mot, tous nos cœurs ensemble forment un quator que j'aurai bien de la paine a trouver dans l'armonie de la musique que nous entendront ce soir. La nuit vient, je suis encor en bonnet de nuit; il faut pourtant, comme vous sçavéz, avoir un air de dessance au theatre. Le directeur de l'Académie de France n'est point un birbe; cella posé, mon tres cher frere, je vais vous demander la permission de faire un doit de toiléte et de vous souhaiter le bon soir, en atendant le courier qui n'est pas encore arrivé; voila deux jours de retard. Je vous embrasse de tout mon cœur et de toute mon ame, et je suis comme de coutume,

Votre tres humble et obeissant serviteur,

VIEN.

Rome, ce 7 janvier 1778.

Je vous prie de faire remettre la lettre incluse à son adresse, je vous serai obligé.

(L'original appartient à M. Le Roy de la Brière, receveur général de la Vendée.)

X.

Billet de Louis David.

David se dispensera d'assister à la soirée d'artistes. Il y trouverait des gens qui aiment mieux ses talons que son visage, et dont le cul fera connaissance avec son pied à la première rencontre. Trois tableaux sur le chantier, dix dans la tête, les séances de la Convention, les inquiétudes du jour, prennent toutes ses heures. Cependant, mon vieux, sa main serre la tienne. As-tu vu Constant? As-tu de ses nouvelles? Il faut qu'il soit ici demain; Carnot a besoin de lui.

DAVID.

A table devant un plat de jambon; six heures du soir.

(Original.)

XI.

Projet d'un tableau allégorique en l'honneur de l'Agriculture, par Prud'hon.

Paris, 15 messidor an IV.

Citoyen ministre,

Le citoyen Prud'hon, peintre d'histoire, m'a donné commission de vous faire passer l'esquisse d'un tableau qu'il se proposerait de peindre en l'honneur de l'Agriculture. L'allégorie et la réalité se mêlent heureusement dans cette composition d'un artiste qu'il faudrait aider de quelques secours. La République victorieuse de ses ennemis intérieurs et extérieurs se devra à l'agriculture, et rien de ce qui peut l'honorer ne vous est indifférent. Protéger, par des encouragements bien placés, le développement du génie d'un artiste de mérite est aussi une obligation pour ceux qui ont en main le pouvoir.

Salut et fraternité.

(Original.) FAURE.

XII.

Lettres du potier Avisseau, de Tours (1).

Tours, 2 fév. 54.

Monsieur,

J'ai été bien satisfait d'apprendre que l'aiguière vous est parvenue intacte. Je vous remercie, Monsieur, de l'intérêt que vous portez à mes travaux, et du jugement que vous avez prononcé en ma faveur sur chacun des détails de cette pièce.

Quant à la critique touchant les guirlandes de lierre, c'est bien involontairement que j'ai pu rappeler, par leur ensemble, un style qu'il ne m'a jamais été donné de faire.

Je suivrai servilement ce que vous vous proposez de me soumettre, qui est une

(1) La 1re, la 2e, la 3e et la 5e de ces lettres ont été adressées, de 1854 à 1857, à O. de Rochebrune. La 4e m'a été écrite en 1856.

idée charmante (1), et, comme vous me demandez les objets que je peux exécuter, je vous dirai qu'il y a quelques mois, j'ai produit un groupe rappelant un peu votre idée. C'était un petit duc, sur une roche, tenant dans ses serres un mulot éventré, qui devait servir de pâture à ses petits; mais il laisse tomber sa proie, et s'apprête, le bec ouvert et les ailes étendues, à protéger ses petits, que l'on apperçoit dans le creux d'un vieux chêne, contre une couleuvre de première force, repliée sur elle-même, et prête à s'élancer sur l'oiseau courageux. Cet oiseau était d'une réussite parfaite, et les amateurs nombreux, qui me sont venus voir à ce moment, reconnaissaient immédiatement l'oiseau, tant était vrai le ton de son plumage. La scène se terminait par des lézards effrayés du bruit, et regardant avec inquiétude le dénouement de ce petit drame (2).

Deux groupes semblables me sont donnés à faire en ce moment, semblables de genre seulement; car ce seront d'autres scènes, ne reproduisant jamais le même sujet.

La Bretagne, sœur de la Vendée, ne m'oublie pas non plus, et, comme toutes les deux ont conservé les bonnes traditions du passé, l'art est encore plein de vie chez elles (3). J'aurai donc dans cette contrée, d'ici peu de temps, à décorer un salon de château presqu'en entier. La cheminée, de l'époque Henri IV, sera revêtue de plaques d'azur fleurdelisées; un grand rafraîchissoir sera posé dans l'un des angles; une fontaine et probablement un surtout, compléteront, avec les lambris émaillés, un salon, qui, me dit-on, est admirable. Sous peu je dois recevoir les dessins pour me guider dans cette vaste exécution.

J'attendrai, Monsieur, avec impatience votre dessin, où je pourrai travailler plus largement dans un style où la nature, mon amie, tient plus de place *(que dans l'aiguière)*. Quant au prix que vous me fixez, je me guiderai d'après le dessin; mais, comme les objets d'art sont sans tarifs, soyez sans crainte; car je travaille au grand rabais pour les artistes.

Recevez, Monsieur, de moi et de mon fils, qui est heureux d'avoir apporté sa grande part au travail que vous possédez, les sentiments de respect de vos tous dévoués serviteurs.

AVISSEAU ET FILS.

Monsieur,

Je tiens à votre disposition la coupe que vous m'avez fait l'honneur de me commander, et que j'ai rapportée de Paris (4). Vous serez assez bon, Monsieur, de vouloir bien m'adresser de nouveau les renseignements nécessaires, pour que cette œuvre vous arrive en parfait état et par la voie la plus directe.

Le *Musée des Familles*, dans son numéro de novembre, a donné quelques mots sur votre coupe. Une dissertation un peu plus longue lui avait été consacrée dans le

(1) Il s'agissait d'une coupe, exécutée l'année suivante, dont le pied devait être orné d'un nid de mésange que menace une couleuvre.

(2) Ce groupe a figuré à l'exposition universelle de 1855.

(3) L'excellent Avisseau, dans sa naïveté de chrétien convaincu et d'artiste, ne possédait pas, on le voit, des notions bien exactes sur la nature des opinions politiques de l'immense majorité des Vendéens et des Bretons, et sur l'étendue de leur sentiment artistique. — Il jugeait l'Ouest de la France d'après les renseignements peu exacts, et surtout peu sincères, fournis par certains livres ultra-catholiques, imprimés à Tours, *« avec approbation des supérieurs. »*

(4) Elle avait figuré à l'exposition universelle de 1855.

Globe industriel (29 juillet 55). Je vous prie, Monsieur, d'accepter de ma part la moitié du jugement favorable qui a été portée sur cette œuvre (1).

Recevez, Monsieur, les très humbles respects de votre tout dévoué serviteur.

AVISSEAU.

Tours, 30 novembre 1855.

Je vais vous donner quelques notions sur les œuvres de Palissy, résultant de l'étude consciencieuse des œuvres du grand maître. Pour ce qui est de la reproduction des types que vous me signalez, cela n'a rien de commun avec Palissy; car quelque soit le cachet d'ancienneté dont ils sont revêtus, ils n'en sont pas moins de la belle et bonne contrefaçon.

Palissy moulait-il? sur nature, oui, en ce qui touche le rustique aussi, et la remarque judicieuse que vous avez faite est toujours la preuve évidente d'un repoussage

Palissy modelait-il? oui encore; car ne pensez pas que tout ce que les collections, musées, etc., renferment, soit véritablement de la main de Palissy; ce sont plutôt des produits de son siècle et de son école, puisque ses frères et enfants continuèrent, longtemps après sa mort, l'œuvre commencée par le grand maître, mais imparfaitement : ils manufacturèrent; pas un ne possédait le feu sacré. Voilà pour son école.

Pour son siècle, on a des preuves certaines que, dans le nord de la France et à Nevers, des Italiens importèrent ce genre qui n'a rien de commun avec les faïences de la même époque, que l'on fabriquait à Nevers, et dont les dessins sont bleus sur blanc.

Ne croyez pas qu'il soit difficile de distinguer les œuvres du grand maître d'avec celles des contrefacteurs du XVIe siècle. Dans l'un, on reconnaît un tact exquis, le passage de l'ébauchoir pour arrêter les contours : enfin le talent du sculpteur. Il n'ignorait pas que la nature morte moulée ne pouvait lui donner que la reproduction de la mort, qu'il ne pouvait ranimer que par l'outil. Aussi que les vrais Palissy sont rares! Les grands travaux qu'il fut appelé à faire, pour l'ornementation intérieure et extérieure du château d'Écouen et autres, dont il ne nous reste plus que le souvenir, ne lui auraient pas laissé toute latitude pour manufacturer. Le respect qu'il professait pour son art l'en eût également empêché.

Pour ce qui me regarde, je modèle et ne moule pas. La meilleure preuve que je puisse vous en donner, c'est que je ne reproduis jamais le même sujet. Le moulage deviendrait en outre impossible sur une composition complétement en relief, et, certes, il me faudrait un bien vaste local pour renfermer tant de moules correspondant aux mille poses que je suis appelé à donner à chaque reptile.

AVISSEAU.

Tours, 5 janvier 1856.

Avisseau est encore revenu sur les procédés de Palissy, dans une lettre qu'il m'adressa quelques mois plus tard.

Monsieur,

Il est vraiment à regretter que vous n'ayez pas reçu ma précédente lettre. Vous avez voyagé depuis dans la Vendée; elle sera restée chez quelqu'un de votre famille, et

(1) La coupe et son plateau avaient été exécutés sur les dessins de Rochebrune

vous sera remise plus tard. En attendant, Monsieur, recevez de nouveau l'expression de ma reconnaissance complète pour l'envoi du livre en impression originale de Palissy. Les mots flatteurs, écrits au-dedans de sa couverture, en doublent encore le prix. Ce sera une relique pour mes enfants, qui y liront les épreuves supportées par celui que leur père s'efforce d'imiter.

Il y a cependant de la différence entre les procédés de cet excellent maître et les miens. Palissy n'a jamais de hauts reliefs, comme je l'ai fait remarquer à M. de Rochebrune. Il modelait d'abord ses ouvrages, et jetait dessus un moule, ce qui lui était facile, vu la petite saillie des reliefs. Il retouchait habilement à l'outil les détails sortis imparfaits, et reproduisait ce même sujet plusieurs fois à sa volonté; tandis que chacune de mes œuvres reste unique, le haut relief empêchant de la soumettre au procédé du moulage. Mais Palissy a des vernis superbes qui donneront toujours au moindre objet de sa façon un prix considérable, et sa manière large fera toujours aussi l'admiration des connaisseurs. Ses enfants et héritiers ont trop abusé des moules qu'il avait laissés, pour en faire de médiocres épreuves; ce qui nuit à sa réputation vis-à-vis des demi-connaisseurs.

Remarquez aussi, Monsieur, que nous ne connaissons de lui que ses plats, ses coupes, ses petits ouvrages. Les grands sont détruits. Ils donneraient des preuves plus extraordinaires de son talent à façonner la terre, que ces travaux de dressoir et de débit commercial. Ses rochers, où grimpaient les plantes, les reptiles et les insectes; les animaux de toute sorte, répandus partout dans ses commandes princières ou royales, le prouveraient encore davantage inabordable aux copistes. Ces grandes commandes, voyez-vous, Monsieur, venaient, alors comme aujourd'hui, trop rarement; l'ouvrier devait souvent remplacer l'artiste, pour apporter aux besoins de la maison.

Vous me croyez plus habile que je ne le suis, en mettant mes travaux seulement à quelques degrés au-dessous de ceux de ce grand homme. Je serais bien satisfait que la postérité, indulgente à votre exemple, me fit une petite place à sa suite, fut-elle encore plus loin de lui.

Vous m'avez parlé, à votre passage à Tours, d'une commande que vous vouliez me faire. Vous pouvez croire que mon fils et moi y mettrons nos plus grands soins. Arrangez la composition et facilitez nos préférences pour la nature. Je n'ai pas vu M. Giraud depuis quelque temps (1).

Recevez de nouveau, Monsieur, l'expression des respects de votre tout dévoué serviteur.

AVISSEAU.

Tours, 18 juin 1856.

La première lettre, qui m'avait été adressée, étant à peu près conçue dans les mêmes termes, je crois inutile de vous en donner connaissance.

Tours, 27 juin 1857.

Je profite de l'offre aimable de M. Giraud, pour vous faire parvenir le plat si longtemps attendu, et qui ne saurait acquitter la dette contractée envers vous.

(1) Alfred Giraud, ancien élève de l'École des chartes, mon compatriote et mon ami, alors substitut à Tours, qui possède quelques-uns des rares ouvrages d'Avisseau

Quoi qu'il en soit, recevez-le comme un souvenir de reconnaissance (1). J'y ai joint un morceau d'essai de faïence, pour que vous me fassiez savoir si je suis dans le ton voulu.

J'aurais bien voulu vous adresser quelques-uns des carreaux que vous m'avez commandés; mais ils ne sont encore qu'en biscuit.

Si vous saviez comme les mois passent avec rapidité, quand il faut que trois personnes (2) répondent aux désirs d'une clientelle aimable, mais impatiente! Quoi qu'il en soit, je ne vous oublie pas, et, d'ici peu de temps, j'espère vous adresser ce que vous attendez vous-même depuis si longtemps.

Recevez, Monsieur, de ma famille et de moi, l'expression sincère de mon respect et de ma reconnaissance.

AVISSEAU

Ces cinq lettres mettent en relief plusieurs des faces du caractère affectueux, plein de générosité et de modestie, de l'un des hommes les plus dignes de respect qu'il m'ait été permis de connaître (3). Ses contemporains ne lui ont pourtant pas rendu complète justice. Vos critiques de Paris, influencés par le sentiment de répulsion instinctive et méritée, qui les éloignait des affreux pastiches des autres imitateurs de Palissy, se sont obstinés surtout à regarder ses œuvres avec des yeux prévenus, et n'ont pas senti ce qu'il y avait de naïf et de profondément honnête dans son talent. La postérité, plus consciencieuse, lui assignera dans son art le rang, encore distingué, qu'on attribue à Mignon dans la peinture. Elle donnera à ses productions, dans les musées, la *petite place* qu'il ambitionnait *à la suite de Palissy,* comme nous en donnons une, aujourd'hui, aux tableaux du peintre de Francfort, à la suite de Baptiste et de Van Huysum.

Adieu, mon cher Montaiglon, croyez...

Fontenay (Vendée), 12 octobre 1861.

(1) O. de Rochebrune venait de publier, dans la *Revue de Bretagne et de la Vendée,* une notice sur Avisseau. (1857, p. 189.)

(2) Le père, le fils et la fille. — Depuis la mort de l'artiste, son fils a continué à s'adonner à la pratique de l'art qui a illustré le nom qu'il porte.

(3) Charles Avisseau, né à Tours le 25 décembre 1796, mort dans la même ville au mois de février 1861.

HUITIÈME LETTRE.

La Maison aux piliers de la place de Grève.

Mon cher Montaiglon,

I. Dans son *Histoire de l'hôtel de ville de Paris*, M. Le Roux de Lincy a publié une charte de Philippe le Bel, datée de Crécy, le 9 juillet 1309, par laquelle ce prince donnait à son frère Louis, comte d'Évreux, une maison située place de Grève, confisquée sur un certain Jean, fils de Renier le Flamant (1). Comme la charte n'indique pas la situation exacte de l'immeuble concédé, il en a conclu, page 7, qu'il ne s'agissait pas ici de la *Maison aux Piliers*, où Estienne Marcel établit, cinquante ans plus tard, le siége du pouvoir municipal de la capitale du royaume. — Je vous apporte la preuve que la demeure du bourgeois supplicié fut bien, au contraire, celle destinée à devenir le quartier général de la bourgeoisie française, et cette preuve je la tire d'une charte de Philippe le Long du mois d'août 1319.

De la maison de Greve,

Ph [*elippes*], par la grace Dieu, roys de France et de Navarre, savoir faisons a touz presenz et a venir que comme de la forfaiture feu Jehan le Flament, jadis bourgois de Paris, lequel a esté justicié pour son meffait, une sienne maison jadis nous soit venue en commis, laquelle est appelée la ***Maison des Piliers***, seant a Paris devant la grant place de Grieve, tenant d'une part tout au lonc ès maisons Estienne Barbete, bourgois de Paris, et de l'autre part par devers la rivière, delez la maison Renier Le Flamant par devant, et par derriere la maison Jehan dit Chambellan, tout du lonc de la ruelle du Martroy Saint Jehan en Greve; Nous ladite maison, si comme elle se comporte, avec toutes ses appartenances et appendances, avons donné et donnons a nostre cher et amé cousin Henry, seigneur de Seuly, bouteillier de France, pour le bon et agréable service qu'il nous a fait longuement et loialment et fait con-

(1) Pièces justificatives inédites relatives aux bâtiments, n° 1. — Trésor des chartes, J. registre 41, pièce 102.

tinuelment sans cesser, a tenir et possoir perpetuelment et paisiblement de li, de ses hoirs et de ses successeurs et de ceus qui de li ou de eus auront cause, sans ce que par nous, nos successeurs ou autres, aucun empeeschement leur y puisse estre mis, comment que ce soit ne par quelque cause que ce soit. Et pour ce que nostre present don soit ferme et estable a touz jourz mais, nous avons fait mettre nostre seel en ces lettres.

Donné a Germigny sur Marne, l'an de grace mil trois cenz dis et neuf, ou mois d'aoust.

Sur le repli : Par le Roy en son conseil du mois,

FABRIER.

Je dois la copie de cette charte à l'amitié de Paul Marchegay, chez lequel je suis en ce moment. Il a trouvé l'original parmi les innombrables titres provenant des anciennes archives du duché de Thouars, déposés aujourd'hui au château de Serrant, en Anjou, et qui appartiennent à M. de la Tremouille, dont l'un des ancêtres avait épousé l'héritière de la maison de Sully (1).

Ainsi plus de doute possible. La maison, cédée par Philippe le Bel à son frère, est celle de Jean le Flamant, qui, revenue en la possession de Philippe le Long, par le décès de Louis d'Évreux, fut donnée presque incontinent à Henry de Sully.

II. A l'heure qu'il est, la *Maison aux Piliers* a son histoire complète, depuis le commencement du XIVe siècle. Les renseignements antérieurs qu'on possède sur elle permettent même de faire remonter ses annales jusqu'au règne de Philippe-Auguste. — Philippe Cluin, chanoine de Notre-Dame, la vendit à ce roi en 1212 (2). Elle sortit plus tard du domaine royal et devint la propriété de la famille Le Flamant, l'une des plus riches et des plus influentes du commerce de Paris (3); confisquée sur l'un de ses membres au profit de Philippe le Bel, elle fut cédée, le 9 juillet 1309, à Louis, comte d'Évreux.

(1) Guy VI de la Tremouille, qui se maria, vers 1382, avec Marie de Sully, fille unique de Louis de Sully et d'Isabelle de Craon, et veuve de Charles de Berry, comte de Montpensier.

(2) Jaillot, *Recherches sur Paris,* t. III, *Grève,* p. 21.

(3) V. *Paris sous Philippe le Bel,* par M. H. Géraud, et la liste des prévôts des marchands donnée par M. Le Roux de Lincy, p. 203. — Nicolas Le Flamant était échevin en 1263; sur le livre de la taille de l'an 1292, Renier Le Flamant figure pour 80 livres 50 sous. C'est l'un des plus imposés.

Celui-ci étant mort en 1319, elle fit retour à la couronne, et fut donnée, ainsi que vous venez de le voir, au mois d'août de la même année, à Henry de Sully, puis transportée, vers 1321, à Clémence de Hongrie, seconde femme et veuve de Louis le Hutin, qui en fit sa demeure. Philippe de Valois l'ayant reprise, elle passa de ses mains dans celles du jeune Guigues VIII, dauphin de Viennois, dont le successeur Humbert II, qui la reçut à son tour en 1335, eut pour héritier Charles, fils aîné du roi Jean. Ce prince, peu soucieux de la garder, s'empressa d'en faire don, en octobre 1356, à Jean d'Auxerre, bourgeois de Paris, receveur des gabelles de la prévôté. Au mois de juillet de l'année suivante, ce dernier la vendit à Estienne Marcel, et, depuis ce moment, elle est toujours restée propriété municipale (1).

III. Depuis le jour où Jean Le Flamant fut dépouillé de la *Maison aux Piliers*, pour avoir trempé, sans doute, dans quelque conspiration, ayant eu pour but d'élargir le cercle des franchises de la bourgeoisie parisienne, il semble que tous ceux qui la possédèrent successivement ensuite, jusqu'en 1357, aient compris qu'ils ne l'avaient qu'à loyer, et qu'elle attendait son vrai propriétaire. Une sorte de crainte instinctive en éloignait également la royauté et l'aristocratie. La première se hâtait d'en faire libéralité, chaque fois qu'elle revenait en ses mains ; la seconde ne l'acceptait qu'à titre de demeure passagère. L'une et l'autre redoutaient de toucher cette enceinte, comme si elle eût déjà répandu au dehors quelque chose des orages qui couvaient en son sein. Bâtie sur un lieu consacré à la mort dès l'époque celtique, ses fondements reposaient sur un sol arrosé de sang humain, cet engrais de tout ce qui doit avoir de fortes racines en ce monde. L'avenir lui réservait dès lors de plus hautes destinées.

IV. L'hôtel de ville s'élève en effet sur l'emplacement de l'ancien martroi de Lutèce, dont le nom rappelle l'un de ces lieux sinistres,

(1) *Hist. de l'hôtel de ville de Paris*, par Le Roux de Lincy, pp. 7 et 8.

qui se trouvent toujours placés dans le voisinage des vieux centres de population d'origine gauloise. Tous ceux que j'ai visités sont situés dans des conditions à peu près identiques, c'est-à-dire à quelque distance du point où étaient les habitations primitives, et à proximité d'une rivière ou d'une source. Des sépultures gauloises, romaines et chrétiennes jonchent leur sol. Nous en possédons trois aux environs de Fontenay, qui présentent les mêmes caractères. Il serait bon de constater l'orientation de tous ceux qu'on connait.

Quant à l'origine du nom, je laisse à d'autres le soin de la déterminer. Elle a fait le sujet de trop de dissertations, pour que je vienne ajouter une hypothèse de plus à celles formulées déjà par les savants. Je me contente de vous transmettre ce que me fournit l'archéologie, sans aborder la linguistique (1).

V. Les documents sur l'hôtel de ville sont assez rares en province. C'est cependant le troisième d'une importance réelle qui m'arrive. Les deux autres sont : la liste des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment à Jean sans Peur, duc de Bourgogne, le 24 août 1418 et jours suivants, et une lettre de François Ier, datée de Coucy (?) le 12 octobre 1543, adressée au prévôt des marchands, en réponse à la demande de consacrer quelques sommes à l'achèvement des bâtiments demeurés inachevés, et à la construction d'un nouveau pavillon ; demande que le roi rejetait sous prétexte qu'il fallait songer d'abord à fortifier la capitale et à réparer, l'année suivante, les ponts de la Seine, ce dont l'échevinage n'avait pas l'air d'être fort satisfait. Par la même lettre, François Ier annonçait qu'il lui donnerait son portrait, comme fiche de consolation sans doute. — J'ai publié la liste du serment de 1418, sortie également de Thouars, dans le volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* de 1844 ; mais j'ai cédé, sans en garder autre chose qu'une simple analyse, la lettre de François Ier, à je ne sais plus quel amateur d'autographes.

(1) V. *Glossaire de Ducange*, au mot *Martreium*.

VI. Le dépôt, d'où est venue la charte de Philippe le Long, recèle peut-être un certain nombre d'autres pièces concernant le même sujet, et des plus curieuses, si j'en juge par les deux emprunts que je lui ai faits. Paul Marchegay est seul en mesure de le constater; mais comme il n'a pas dirigé ses recherches vers ce but, il faut attendre qu'un dépouillement plus complet de toutes les richesses mises à sa disposition lui permette de savoir à quoi s'en tenir à cet égard. M. de la Tremouille s'occupe, de son côté, avec une louable sollicitude, de classer les archives de sa maison. Tout fait donc espérer que ce qu'elles renferment de nature à intéresser l'histoire générale ne sera pas perdu pour les travailleurs.

Adieu, je vous serre affectueusement la main, et retourne aux portefeuilles où Marchegay a rassemblé ses innombrables copies de pièces inédites sur l'Anjou et le Poitou. Il a là un trésor toujours ouvert à ses amis.

Les Roches-Baritaud, 16 octobre 1861.

NEUVIÈME LETTRE.

Un dessin de David d'Angers.

Un jour du mois de février 1851, tandis que j'étais à parcourir les rayons où Dumoulin étale les livres nouveaux venus dans sa librairie (1), un homme entra, demanda ma *Description du tombeau de la femme artiste de Saint-Médard* (2), parut éprouver quelque contrariété de ne pas la trouver, et sortit, après avoir donné un rapide coup d'œil à un volume de gravures d'après des statues antiques. — Cet homme était David d'Angers. — Dès que je fus de retour à Fontenay, je m'empressai d'adresser à l'illustre statuaire la plaquette qu'il désirait se procurer. Depuis, nous échangeâmes plusieurs lettres; mais les circonstances fatales, qui pesèrent ensuite sur sa vie, ne m'ont jamais permis de me trouver en sa présence, et de le remercier de vive voix de la bienveillance dont il a daigné m'honorer.

Je veux extraire pour vous, mon cher Montaiglon, de cette correspondance les fragments les plus remarquables. Ils vous feront connaître quelques-unes des pensées qui préoccupaient l'artiste vers la fin de sa carrière. Sentant, au milieu des déceptions les plus amères, la mort arriver, ses regards se tournaient néanmoins vers un avenir plus prospère, et sa foi n'était point ébranlée. Il m'écrivait par exemple le 22 mai 1851 :

« J'ai souvent rêvé d'élever un monument à la gloire des grands hommes amis de l'humanité. J'appellerais dans ce Panthéon en plein air les plus humbles des hommes utiles : poëtes, artistes, savants ou inventeurs; mais je chasserais impitoyablement de

(1) Librairie ancienne, Paris, quai des Augustins, 13.

(2) *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, découverts à Saint-Médard-des-Prés (Vendée)*, Fontenay, Robuchon, 1849, in-4°.

son enceinte les tueurs de nations ; je les laisserais dans le vide qu'ils ont fait autour d'eux, hissés sur leur piédestal de cadavres (1).

» Paris, à la fois le cerveau et le cœur du genre humain, devrait consacrer la place du Carousel à cette grande épopée de pierre. La ville souveraine prendrait ainsi possession de son titre de capitale du monde, et lui annoncerait qu'elle adopte toutes les gloires de son passé, au même titre que toutes les gloires de son présent viennent lui demander sanction des œuvres de leur génie. Tout à l'entour, le Louvre achevé, soudé aux Tuilleries par deux galeries parallèles, qui feraient des deux édifices un immense palais, où prendraient place toutes les œuvres de l'intelligence : livres, tableaux, statues, antiquités, etc., le Louvre, ainsi complété, serait le centre commun vers lequel convergeraient les hommes d'élite de l'univers entier, et je vous promets qu'une fois la Grande Bibliothèque installée en *reine* aux Tuileries, il serait plus difficile de la déménager que trois dynasties, appuyées sur leurs chartes octroyées, leurs gardes du corps et leurs régiments de ligne. — Les peuples heureux et libres, après des années encore, des siècles, qui sait ? de combats, viendraient vers ce sanctuaire, sans crainte d'y trouver le lendemain autre chose que ce qu'ils y auraient laissé la veille. »

Cet autre passage d'une lettre du 17 septembre 1854 n'est pas moins caractéristique :

« Un jour je vous enverrai le médaillon de Bonchamp. Cet homme a légué une leçon de générosité à tous les partis qui se dévorent dans les guerres civiles. Mon père lui a dû la vie ; car il était l'un des prisonniers républicains enfermés dans l'église de Saint-Florent, avec le Régulus nantais, Haudaudine, dont j'ai eu le bonheur de faire le portrait, que je vous enverrai aussi. — Après le combat, il n'y a plus d'ennemis : les vaincus sont des frères. — D'ailleurs, nous autres artistes, nous sommes les historiens des traits ; les questions de partis ne sauraient nous toucher. Artiste, j'ai du marbre et du bronze pour le génie, la vertu, le courage héroïque ; je n'en ai point pour les tyrans et les Rothchild. »

David paya noblement la dette de reconnaissance qu'il croyait avoir été contractée par son père. Emporté par un élan du cœur, il ne s'arrêta point aux doutes qu'on élevait sur l'authenticité de l'action

(1) Toi, répandant sur tous ton équité complète,
Prêtre autant que sculpteur, juge autant que poëte,
Accueillant celui-ci, rejetant celui-là,
. . . .
Parfois grandissant l'un par le contact de l'autre,
Dérangeant le guerrier pour mieux placer l'apôtre,
Tu fais des Dieux ! — Tu dis, abaissant ta hauteur,
Au pauvre vieux soldat, à l'humble vieux pasteur :
— Entrez ! Je vous connais. Vos couronnes sont prêtes.
Et tu dis à des rois : — Je ne sais qui vous êtes.

VICTOR HUGO.
Les Rayons et les Ombres ; au statuaire David.

attribuée à Bonchamp. Que lui importait du reste que la légende y prît la place de la réalité ! Pour lui il s'agissait de traduire sur le marbre « *cette leçon de générosité donnée aux partis qui se dévorent dans les guerres civiles.* » — Si le fait était controuvé, la leçon restait toujours, qu'elle vînt du commandant royaliste ou du sculpteur démocrate, et la postérité y gagnait un chef-d'œuvre de plus (1).

C'est, en effet, une légende, comme il y en a tant dans les annales de la révolte vendéenne, que ce prétendu dernier acte de la vie de Bonchamp; car il est parfaitement établi à l'heure qu'il est, par les documents et les témoignages les plus irrécusables, qu'il était mort depuis vingt-quatre heures, au moins, lorsque les prisonniers républicains coururent risque de la vie. Seulement ceux des chefs insurgés qui s'opposèrent à l'horrible boucherie résolue par la plupart de leurs collègues, sachant combien son humanité était connue de toute l'armée catholique, prirent, dit-on, sur eux de se servir de son nom respecté, pour arracher tant de victimes à la mort. Bouvier des Mortiers, l'historien de Charette, l'a victorieusement démontré dans une brochure, à laquelle les partisans de la légende n'ont répondu que par des déclamations très pauvrement agencées.

Le plus grand éloge qu'on ait pu faire de Bonchamp, est de l'avoir cru capable d'écouter la voix de l'humanité au milieu des fureurs d'une guerre d'extermination. David, l'âme remplie des mêmes sentiments, n'en demanda pas davantage : il préféra conserver pure, toute sa vie, l'illusion qui flattait ses généreux instincts, que de la dépoëtiser au contact de la vérité historique.

Avec une pareille tournure d'esprit, il est difficile d'admettre qu'il ait dû ternir l'éclat de sa carrière artistique par ces mesquines rivalités, qui font tache dans celle de tant d'autres hommes illustres. — On ne lui a pourtant pas épargné le reproche d'avoir jalousé ses rivaux. L'indépendance et la franchise qu'il apportait dans ses juge-

(1) La statue en marbre de Bonchamp, placée sur son tombeau dans l'église de Saint-Florent (Maine-et-Loire).

ments sur les œuvres d'autrui ont été souvent calomniées. Voici en quels termes il répondait à l'une de ces accusations mensongères :

« Je sais que N... croit avoir à se plaindre de moi. Les méchants et les sots ont trompé sa bonne foi, en lui persuadant que j'étais jaloux de lui. — Personne plus que son maître n'a désiré lui voir des travaux qui eussent fait ressortir le côté vigoureux de son talent ; mais la bureaucratie des Beaux-Arts, ennemie de la vigueur du caractère et du style, l'a fait s'étioler. Elle en a tué bien d'autres ! Elle s'entend à éreinter le génie. — J'ai le cœur assez haut planté pour n'être jaloux de personne. L'art est saint ; il périt par le fiel : mon cœur et ma main n'ont jamais profané son culte (1). »

Toutes ses lettres, au nombre de quatorze, reflètent des sentiments aussi élevés. — Dans plusieurs, il parle de Lelewel, notre ami vénéré, et, chaque fois, il se peint lui-même, en retraçant les vertus de l'illustre proscrit (2). Ce fut grâce à l'intervention de ce dernier qu'il me gratifia de l'une des plus précieuses et des plus rares esquisses sorties de son crayon.

« Lelewel, m'écrivait-il le 20 septembre 1854, m'a fait part, lorsque j'étais à Bruxelles, de votre projet d'écrire, avec M. Matifeux, de Montaigu, l'histoire de la Vendée militaire, et de jeter à l'égoût le tas d'ordures amoncelé par les ennemis de la Révolution, dans des livres dignes de Loriquet. Je vous crie : Courage ! disposez de moi si je suis bon à vous ouvrir la porte de mes amis. — Mais n'oubliez jamais que vous allez juger des frères, des Français comme nous. Ceux qui meurent pour une cause, fût-elle mauvaise, sont sacrés, tant que l'intérêt de la vérité n'est pas dans l'autre plateau de la balance qui les pèse. Soyez vrais, impitoyables pour les intrigants, les lâches, les égoïstes; mais respectez, chez les ennemis égarés de la démocratie, le malheur, le courage, la foi, quand elle fut leur mobile. »

Quelques jours après, Lelewel fit part à David du désir que j'avais d'avoir, pour le livre projeté, un frontispice de sa composition, et

(1) Lettre du 29 mai 1851.

(2) Joachim Lelewel, ancien professeur d'histoire à l'université de Wilna, membre du gouvernement national polonais et ministre de l'instruction publique en 1831. — Pendant un exil de trente années, il a publié divers ouvrages d'histoire, de géographie et de numismatique. Parmi les derniers on doit mettre au premier rang la *Numismatique du moyen âge*, livre de doctrine qui a servi de point de départ à tous nos travaux sur les monnaies françaises. « C'était un homme d'une grande modestie, de mœurs austères, et vivant, par fierté autant que par sagesse, avec la sobriété et la simplicité du pauvre. On l'a vu souvent, au milieu de l'hiver, travailler sans feu et vêtu d'une blouse. On l'eût offensé en lui offrant aucun secours. Il voulait ne vivre que du peu qu'il avait. » (*Almanach du Magasin pittor.*, 1862, p. 62.)
Lelewel, né à Varsovie le 21 mars 1786, est mort à Paris le 29 mai 1861. Il a longtemps résidé à Bruxelles.

m'encouragea à lui en faire directement la demande. Une quinzaine ne s'était pas écoulée, que je recevais la réponse suivante :

« A la réception de votre lettre, mon cher Monsieur et ami, je me suis de suite occupé d'une esquisse, dont M. Cosnier, d'Angers, a bien voulu se charger pour vous la faire parvenir. Comme vous ne m'aviez pas donné de programme, j'ai imaginé de représenter l'Histoire, couronnée de cyprès, ayant auprès d'elle la Justice qui l'éclaire. Sur les gradins de droite sont les généraux républicains. Hoche, appuyé sur une charrue, présente l'olivier de la paix, et Travot, le dernier pacificateur, tient aussi une branche d'olivier. Sur les gradins de gauche sont les chefs vendéens, et, sur la marche du milieu, est une mère entourée de ses enfants. C'est l'image de la sécurité que procure la paix. Vous verrez si ce croquis peut vous convenir. Dans tous les cas, gardez-le comme une carte de visite.

» Adieu, Monsieur et ami, croyez-moi votre tout dévoué de cœur.

» DAVID D'ANGERS.

» Paris, 12 octobre 1854. »

Le beau dessin annoncé suivit de près la lettre. Il est à la mine de plomb et ne contient pas moins de vingt et un personnages agencés comme s'ils devaient remplir le fronton d'un temple. L'artiste a donné à sa composition une tournure sculpturale conforme à la direction de son génie. Elle a 0 m, 18 c de haut sur 0 m, 22 c de large.

Ainsi que David vient lui-même de vous l'apprendre, les personnages mis en scène sont : l'Histoire assise, s'apprêtant à écrire le récit de nos guerres civiles. Debout, à sa droite, la Justice élève le flambeau qui doit la guider dans ses appréciations. Du même côté, étagés sur trois gradins, se voient Kléber, Marceau, Hoche, Travot et deux soldats républicains, héros anonymes, qui furent les compagnons d'armes du vieux guerrier du Panthéon. Les deux premiers, qu'afflige le souvenir d'une lutte fratricide, semblent chercher d'autres ennemis à combattre; Hoche, la main sur une charrue, présente le rameau d'olivier, tandis que Travot s'avance avec l'acte qui donna la paix à la Vendée. — A la gauche de l'Histoire est le groupe des chefs royalistes. Bonchamp attend d'un air tranquille le jugement de la postérité; Henri de la Rochejaquelin, nature enthousiaste et chevaleresque, se repose sur la conviction d'un devoir accompli; le voiturier Cathelineau, les yeux au ciel, élève vers lui ses pensées; d'Elbée et un inconnu, dont on ne voit que le panache, relégués au second rang, se perdent dans la foule; Charette, appuyé sur son sabre, unique emblème du droit à

ses yeux, s'isole au bas de l'estrade, comme il s'était isolé durant le combat (1); derrière lui, l'abbé Bernier cherche à dérober les crimes et les turpitudes de sa vie aux regards de la Justice. Le nom de chacun des acteurs du drame est inscrit sur les marches du piédestal. — Sur le devant de l'estrade, une jeune mère tourne des regards reconnaissants vers le symbole de paix qu'apporte Hoche à la Vendée; tandis que, de ses cinq enfants, le plus jeune s'alimente de son lait, et que l'aîné nourrit déjà dans un livre sa précoce intelligence. Ce dernier groupe est plein de grâce, d'un abandon charmant, et contraste, par son réalisme, avec la tournure magistrale des autres personnages.

L'ouvrage, que l'esquisse de David doit orner, n'est pas encore en état d'être livré à l'impression (2). La découverte de nouveaux documents a suspendu notre travail. Voulant dire le dernier mot sur l'insurrection vendéenne, combat suprême de l'esprit féodal contre l'unité gouvernementale, nous tenons à puiser à toutes les sources, à produire toutes les preuves, d'autant plus qu'elle a reçu, de la participation du peuple à la lutte, un caractère de grandeur, qui sert à tromper l'esprit public sur la valeur de ses chefs et sur la nature du mobile qui les a fait agir. Mais il nous sera facile de démontrer que ce grand fleuve débordé n'a fait que soulever, du coin où elles gisaient, quelques vessies creuses, bonnes tout au plus à jouer, dans la légende royaliste, le rôle des bâtons flottants de la fable. Le courage, le désintéressement, les vertus privées de quelques-uns des partisans de cette cause condamnée honorèrent, il est vrai, sa défaite, mais ne la retardèrent pas. La main de Dieu s'était retirée d'elle, comme elle se retire toujours de tout ce qui fait obstacle à la marche de l'humanité vers de meilleures destinées.

Croyez, mon cher Montaiglon, à ma sincère amitié.

Fontenay (Vendée), 25 octobre 1861.

(1) Charette fut incontestablement le plus remarquable, au point de vue des talents militaires, de tous les chefs vendéens. Seul il comprit le genre de guerre possible dans le pays où il commandait. L'un de mes amis va publier sur lui une très curieuse étude, sous ce titre : *Charette, ses lieutenants, son aumônier, sa femme et ses maîtresses.*

(2) *Causes premières et but social de la guerre de la Vendée*, 3 vol. in-8°.

DIXIÈME LETTRE.

Opinion de Lelewel sur l'étude des vases de terre.

Mon cher Montaiglon,

Je clorai la série des documents, réunis à votre intention, par une lettre de Joachim Lelewel, qui serait depuis longtemps livrée à la publicité, si la crainte de heurter certaines susceptibilités d'une grande âme blessée ne m'eût retenu jusqu'à ce jour. Maintenant que la mort a mis fin à un exil de trente années, noblement supporté, je ne puis mieux faire que de vous donner les prémices de ce remarquable écrit. Il ira ainsi à sa véritable adresse.

Un vase en terre noire mêlée de charbon et modelé à la main, qui avait été trouvé, disait-on, en Afrique, sous plusieurs pieds de terre, à quelque distance de l'embouchure du Senégal, m'avait été montré à Nantes par un capitaine de navire marchand. Sa forme et le procédé de sa fabrication me parurent rappeler tellement ceux des plus anciennes poteries de la période dite celtique, qu'on rencontre parfois en Bas-Poitou, que je crus devoir envoyer à l'illustre numismatiste le dessin de ce singulier spécimen de l'industrie primitive des nègres, en lui communiquant certaines idées suggérées par la comparaison des haches et autres instruments en pierre, colliers de coquillages, etc., recueillis dans les antiques sépultures de nos contrées, avec leurs analogues, dont se servent encore les peuplades sauvages. — Sa réponse ne se fit pas attendre. Elevant la question à la hauteur de son génie, et lui donnant des proportions que j'avais été loin de lui attribuer, Lelewel s'en servit pour jeter les bases d'un système complet de

nouvelles recherches historiques (1). Comme Palissy, à la vue d'une coupe de terre couverte d'émail, « *il entra en dispute avec sa propre pensée* (2), » et se mit en devoir de la formuler, avec une précision peu commune, dans son style nerveux et imagé.

Cher ami,

Je me réservais, dans mon billet du 17, de revenir plus tard sur votre livre (3), ma plume déliée des chaînes que lui imposent la géographie, la cartographie (4) et l'ancienne législation polonaise; mais un passage de votre bonne lettre du 14, qui a reçu en partie réponse par le courrier d'hier, et un autre du volume (5), n'ont cessé, depuis, de remuer l'esprit en moi, pour donner corps à la pensée. Ces feuillets vous portent le condensé de ce travail intime. L'exposé sera bref; vous compléterez ce trop peu, vous qui avez deviné les demi-mots de ma théorie novice, et trouvé le vrai et le bon de mes reconstructions hésitantes (6).

Oui, cher ami! oui, vous avez raison de dire que l'étude des armes, bijoux, ustensiles de la vie privée de chaque peuple; les lumières de l'art appliquées à la moindre poterie, à la plus petite agrafe, aideraient, comme les langues, à la connaissance de l'origine des peuples, de leurs expéditions militaires, victoires ou défaites, de leurs relations de commerce. — Considérez les effets naturels de votre conquête de l'Algérie; elle n'a pas manqué de vous procurer quelque chose de bédouin. Les femmes, enfants toujours pris à la nouveauté, font toilette de couleurs arabes; les burnous vont par les rues de Paris, de Bruxelles, et votre lointain ne les écarte pas de votre porte. Vos soldats, enfants comme les femmes, attirés aux couleurs et bruits à grand éclat, se font algérien par l'habit, qui communique à l'emprunteur quelque côté de l'original. Il y a des faits de guerres nouveaux qui, par leur férocité, obligent de le croire.

Les ustensiles, les armes, les bijoux, seront d'un grand secours pour qui s'engagera, Dieu le protége! sur le sentier que vous montrez aux hardis et lucides; mais je leur conseille, avec vous, de mener d'un pas parallèle l'étude de la poterie, mise au service de l'homme depuis des ans innombrables, sans avoir dédain de la plus grossière, qui, étant usitée du peuple, n'en est que plus persistante dans ses types. Beaucoup des formes de cette poterie sont de la descendance directe de celles des premiers récipients de terre qu'on a imaginé de façonner. Qu'on les classe, les aligne, avec l'œil d'un clairvoyant; de cette confrontation naîtront des découvertes que vous et moi, rêveurs à la piste, soupçonnons, sans deviner la force expansive de leurs conséquences incalculables pour l'histoire, et qui frapperont de mort les rêveries dont

(1) Quelques bons esprits avaient entrevu, avant l'époque où fut écrite cette lettre, le parti qu'on pouvait tirer de l'étude intelligente des poteries; mais personne n'avait encore porté la question sur son vrai terrain.

(2) *De l'art de terre.*

(3) *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, Fontenay (Vendée), Robuchon, 1850, in-8°; travail dédié à Lelewel.

(4) *Géographie du moyen âge étudiée par Joachim Lelewel*, Bruxelles, 1850.

(5) P. 31 et suivantes des *Considérations*.

(6) *Numismatique du moyen âge*, point de départ des études vraiment sérieuses sur les monnaies de cette période.

s'exerce la sagacité des compositeurs de système. La numismatique aura une sœur, qui ne s'était montrée avant ce temps présent, quoique, par l'âge de ses monuments, elle puisse compéter l'aînesse.

Un excellent départ serait de déterminer, d'une soigneuse et exacte manière, les formes usitées des peuples sauvages, qui ont le moins subi l'influence orientale et européenne. Leur examen comparé fournirait les principes générateurs, et montrerait la marche de l'esprit praticien dans ses essais, ses tâtonnements primitifs, ses coups de génie industrieux; car le génie est en celui qui invente quelque chose de bon et de propice à la vie. — Toutes les nations ont commencé par la sauvagerie; toutes ont opéré sur elles le travail actif du perfectionnement, hâté, ici et ailleurs, par l'immixtion du sang et des idées de races plus aptes à ce perfectionnement, qui ont fait, dans la série des siècles, office et métier d'instructeurs. Les sauvages de l'âge présent sont les retardataires sur le chemin humain, qui, au lieu d'avancer, d'accrocher la main aux meilleurs marcheurs, se sont accroupis, lassés, au commencement du voyage, et ont oublié l'instruction acquise, avant d'isoler leur faiblesse et paresse. La paresse du sang, les conditions contrariantes du sol, de climat, les obscurcissements de cerveau venus de religions barbares, ont été autant d'embarras à leur marche, autant de clous pour les ficher immobiles à la place de leur chute. Leurs idées, par suite, ont subi la dégénérescence des types nationaux de vos Carlovingiens, immobilisés par le morcellement de la féodalité. Ces peuplades isolées, par cela qu'elles ont eu peu de notions d'industrie, ont conservé, comme momifié, ce peu dans leur imagination et mémoire, et je vous affirme, mon ami, qu'il y a chez elles des profils de vases qui ont une antiquité qu'on ne peut limiter, et qu'il est utile de conférer avec les poteries exhumées des tombelles, où dorment pacifiquement les restes des anciens habitants de la terre, si remués de leur vivant, comme il est utile de conférer la hache de pierre du sauvage avec celle que nous rend, de ses couches barbares, le sol civilisé. Le pot du Sénégal, similaire du pot de la fabrique sauvage pictonne, ne conduit-il pas, de l'œil à l'imagination, l'idée de la communauté originale, et du nègre squelette de plusieurs mille ans sous la plaine de la Vendée? Ce fait devra prédominer l'observation du squelette et de la poterie des tombeaux. Autant que je m'imagine, autant que je puis entrevoir le vrai dans ce qu'il allègue, il produira une belle récolte à l'observateur, qui ne bornera pas, à son entour de faits connus, l'âge de la création de l'homme (1).

(1) Plusieurs archéologues partagent maintenant cette opinion de Lelewel, qui tend à faire considérer les premiers habitants de l'Europe, comme ayant été de race noire. L'étude bien conduite des ossements, recueillis dans les plus anciennes sépultures, permettra seule de résoudre cet important problème.

M. J. Quicherat et moi avons découvert l'an dernier, sur la côte de Jart (Vendée), des traces d'habitations primitives, dont l'examen pourrait apporter quelques lumières sur la question. Le point où sont ces vestiges porte le nom moderne de *Belesbat*, nom caractéristique pourtant; car la tradition conserve le souvenir de l'existence, en ce lieu, d'une grande ville, détruite, selon elle, comme Sodome, par un cataclysme, en punition des débauches de ses habitants. La présence au milieu des sables, sur une étendue de plusieurs kilomètres, de petites enceintes en galets de mer paraissant avoir une origine celtique, montre que la tradition n'est pas menteuse, et qu'un centre de population assez nombreuse a existé là. Les ouragans terribles, qui ont passé, il y a quelques années, sur nos côtes, ont mis à découvert ces vestiges, en dé-

Voilà, cher ami, par où est le début du déchiffrement du problème que vous posez à un vieil homme, lassé d'une route déjà longue pour la faiblesse de ses jambes, et qui voudrait s'asseoir sur la bordure du chemin. Vous vous moquez donc de le convier à cette grande course. Allez, allez aux jeunes; passez à leurs mains la lanterne allumée. Qu'ils se partagent le travail, le divisent à leurs aptitudes; ils arriveront à aligner sur un seul carton, comme un tableau de généalogue, les formes céramiques de toute la terre, qui, triées, se réduiront à un nombre très petit de génératrices, s'il n'est pas fait d'abord attention à ce qui n'est que décoratif et mécanique. Les génératrices, il sera facile de le constater, ont dû naître de l'imitation du végétal, comme une quantité d'autres créations de l'homme, qui reçoit des modèles de la nature, chaque fois qu'il veut créer. — Le procédé mécanique fera le second chapitre, et ouvrira la porte qui conduit au décoratif, le plus étendu des chapitres. Je m'effraie à sonder la grandeur et variété de ce dernier; mais ma vue trop faible et les yeux miopes seront fortifiés par la lunette qu'on saura fabriquer à l'usage de ce pays inconnu de nous. — Les procédés et types ornementatifs feront autant de sous-chapitres, de petites branches de l'arbre généalogique, où le gravé, le modelé en relief, l'estampé, iront peut-être devant le coloré, vernissé et émaillé.

La terre est la bibliothèque de livres encore inconnus, qui attendent les clairvoyants.

Imaginez le livre qui naîtra de cette étude et connaissance acquise! De vous écrire ce sommaire, je vois ma chambre se dilater, se remplir de toutes espèces de poteries modelées par les hommes, depuis le jour où la main a commencé à façonner l'argile, et, dans ces poteries, je vois les rameaux de la race humaine, leurs mariages, déplacements, fusions de branches, notés clairs par une forme, un profil, un procédé de fabrique, une couleur, un vernis.

O cher ami! quel sujet digne d'un bon esprit! Mais, pour oser y entrer, il faut être jeune, riche de santé et d'argent, beaucoup artiste, praticien, et, condition première, ne pas faire de ce travail, le travail systématique d'une idée préerééc en son cerveau le travail d'un seul présomptueux et égoïste d'honneurs. — L'exilé, qui n'a rien que les peines et angoisses du cœur, n'est pas l'un des marcheurs qu'il convient à cette longue pérégrination; il est lié à des œuvres plus courtes. Le pauvre n'a pas non plus le temps à lui; le fruit arrive vert et aigre à sa bouche; il ne peut attendre le mûrissement de sa pensée.

A qui fera ce livre, je parle des forts et artistes, vos porcelaines de Sèvres, que votre France aime d'extravagance, donneront pitié. Fondée sous Louis XV, la fabrique

capitant les dunes qui les recélaient dans leur sein. — Les traces, laissées par le passage d'une population d'icthyophages, antérieure à celle qui a construit les enceintes en question, et rien ne prouve mieux sa haute antiquité, sont à plusieurs mètres au-dessous d'elles, et immédiatement au-dessus du banc calcaire, qui dépasse à peine de quelques centimètres les eaux de l'Océan. Plusieurs couches superposées de débris, mêlés aux sables, nous montrent l'homme élevant peu à peu le niveau de sa demeure, à mesure que la mer déposait ces sables sur la côte, et les amoncelait en dunes. Nous avons recueilli, parmi ces restes, un certain nombre de silex taillés et de débris de poteries mal cuites et modelées à la main. — J'appelle l'attention des archéologues sur les gisements de cette nature et surtout sur celui-ci, qui fournira certainement des indications d'un haut intérêt sur la date des ensablements de nos côtes.

Saint-Vincent-sous-Jart, le *Becciacum* de Grégoire de Tours, est à côté de *Belesbat*.

a gardé le petit type de tous les produits de ce règne de la débauche ; l'art et le goût des ouvriers ont le *virus* de cette provenance basse et malade. La porcelaine et la faïence n'ont pas été travaillées chez vous par le génie décoratif, depuis deux siècles. La Révolution pouvait engendrer un nouvel art ; le bourgeois, victorieux par elle, lui a retenu les façons médiocres de son jugement. — De taureau qu'il était en 1793, David, chef d'école républicaine, est tombé bœuf sous la main énervante de Napoléon, et l'art, qu'il dirigeait, a perdu son nerf, qu'un autre David (1), l'honneur de ce temps, a rendu à la statuaire.

Deux choses sont à considérer pour les porcelainiers et faïenciers : la forme et la couleur, éléments constitutifs des ouvrages naturels. Leur art a cette mission de marier les deux ; de couvrir les belles formes de belles couleurs, sobres ou éclatantes. Les vases grecs et chinois, japonais, persans, de toute l'Inde, sont les bons modèles de chacune de ces méthodes. Homme moderne, j'ai honte, quand je vois vos ouvriers, et ceux de l'Europe derrière eux, se donner des indigestions de pensées, à imiter les bouquets de la robe de la Pompadour, ou à copier fadaisement, avec des couleurs fausses comme les cordes du violon de la rue, des tableaux incopiables avec les procédés du feu et le but décoratif. Le Grec et le vieux Chinois étaient, par le goût, des artistes nés au vrai ; vos Sèvriens, Parisiens, Limousins, et plus les Anglais et Saxons, sont des colorieurs que condamnera la postérité des bons juges, parce qu'ils ont l'habileté et pas le génie du métier.

Ma lettre était écrite, mon ami, les biffures m'ont obligé de la copier, voulant être lu et compris de vous. Un de mes amis polonais a poli les infractions de ma langue française. Fatigué, je vous quitte et vous dis de penser à votre tout dévoué de cœur,

LELEWEL.

Bruxelles, 22 juillet 1850.

P. S. — Le paquet, emballé hier et parti sous votre adresse, vous porte le salut de l'ami qui se sent poussé avec impétuosité d'affection vers vous. Voyez, lisez, méditez, pesez ma *Géographie du moyen âge,* produit des travaux de ma jeunesse et de l'âge avancé, et marquez ce qu'elle vous a appris.

Lelewel revenait de nouveau sur ce sujet, dans une autre lettre qu'il m'adressait le 10 août suivant, tant il en était préoccupé.

Tout commentaire serait superflu. Il vaut mieux livrer un pareil document à vos méditations et à celles de nos amis.

Gardez-moi bon souvenir.

Fontenay (Vendée), 6 novembre 1861.

(1) David d'Angers, l'ami de Lelewel.

ONZIÈME LETTRE.

Hugues Pied-d'Oie, peintre de saint Louis. Les ancêtres de Voltaire.

Mon cher ami,

I. Les dix lettres précédentes étaient livrées à l'imprimeur, lorsque je me suis aperçu que j'avais oublié de fouiller un dernier carton, perdu de vue depuis longtemps, dans lequel il m'arrivait ordinairement, il y a quelques années, de jeter mes notes de voyage. Au milieu de plusieurs centaines de bouts de papier de toutes formes et de toutes couleurs, chargés de griffonnages étrangers aux matières qui nous occupent en ce moment, je viens de rencontrer l'épitaphe d'un peintre-architecte du XIIIe siècle, et un volumineux dossier concernant les ancêtres de l'un des plus grands artistes du XVIIIe. — Je commence par le peintre, dont j'ai copié l'épitaphe dans un petit recueil d'inscriptions, formé par un érudit contemporain du règne Louis XIII, et que m'avait communiqué, en 1845, M. Lefebvre, le marchand d'autographes de l'Arcade-Colbert.

✠ HIC : JACET : HVGO : PEZDOE : PL .. IA...
PICTOR : REG : QVI : EDIFICAVIT : ISTA .
ECCLĀM : OBIIT : V : KL̄ : IANR̄II : AN ..
DN̄I : MCCLI.

(Dans l'église de Longjumeau, à main gauche.)

Quel était cet Hugues Pied-d'Oie, peintre du roi ; car c'est ainsi que doivent, je le suppose, se traduire les mots *pictor reg.*, gravés sur la pierre, en admettant que la copie de l'inscription tumulaire soit

exacte. Ce titre, donné à un artiste du temps de saint Louis, me frappa, lorsque je parcourus le manuscrit de M. Lefebvre. Il vous sera peut-être possible de retrouver une transcription plus correcte et plus complète, pouvant servir à contrôler la mienne.

Passons maintenant du peintre d'un roi canonisé aux aïeux du *grand damné* (1), qui fut le roi du dernier siècle, et se nommait Voltaire. — Je suppose que vous ne dénierez pas le titre d'artiste à celui-là.

II. On a beaucoup disserté sur l'origine de la famille Arouet (2), question oiseuse, si on la prend par le côté vaniteux et puéril, mais pleine d'intérêt pour ceux qui, comme vous, vont au fond des choses. — Les races sont solidaires; les nations et les familles subissent toutes la même loi. Elles ne perdent jamais les instincts, le type, les aptitudes, j'allais dire le fumet, reçus avec le sang. — Voltaire, malgré son prodigieux génie, fut soumis à cette commune loi. Le sang semi-patricien de sa mère put, en coulant dans ses veines, lui donner les apparences d'un parfait gentilhomme; il put se faire une cour de rois, de grands seigneurs et d'impératrices, traîner l'aristocratie entière à sa suite: il n'en garda pas moins en lui le sentiment intime de son origine plébéïenne, qui fit sa force et ne l'abandonna jamais, lorsqu'il conduisit son siècle à l'assaut de tout ce qui faisait obstacle au règne de la bourgeoisie. A quelque point de vue qu'on se place, on ne saurait donc regretter de consacrer quelques instants aux ancêtres de celui dont nous sommes tous plus ou moins les disciples. — Il est bien entendu que nous nous occuperons seulement des individus du nom d'Arouet se rattachant d'une manière directe à sa famille. Je puise mes renseignements dans les pièces originales que j'ai, en ce moment, sous les yeux.

(1) Expression d'un pamphlétaire vendéen.

(2) V. le *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, par Beauchet-Filleau et Ch. de Chergé. — Mes recherches personnelles m'ont permis de rectifier plusieurs erreurs contenues dans l'article consacré aux Arouet par les auteurs de cet ouvrage.

III. — I. En 1523, vivait, à Saint-Jouin de Marnes (Deux-Sèvres), un tanneur nommé Helenus Arouet, qui possédait, dans les environs, deux petits domaines appelés, l'un le *Pas du Cygne*, l'autre la *Motte aux Fées* (1). Il avait pour femme Nicole Forget, de Saint-Loup (Deux-Sèvres), fille d'un tanneur, qui lui donna entre autres enfants : 1° Helenus, dont j'ignore le sort ; 2° Marguerite, femme de Jacob Fouqueteau, marchand à Airvault ; 3° Pierre, relaté au degré suivant.

II. Pierre, tanneur à Saint-Jouin de 1559 à 1577, époux de Jeanne Duval, dont il eut plusieurs enfants : 1° Pierre, qui suit ; 2° David, sergent à Airvault ; 3° Jeanne ; 4° Marguerite.

III. Pierre, marchand à Airvault en 1586, se trouvait avoir pour cousin germain un certain Helenus Arouet, lequel était aussi lui, par conséquent, petit-fils du premier Helenus, tanneur à Saint-Jouin. Comme ce personnage fut le bisaïeul de Voltaire, nous mettrons désormais de côté toutes les branches collatérales, pour nous en tenir à sa seule descendance. Quoique nous n'ayons pas le nom de son père, son degré de parenté avec Pierre indique qu'il faut le placer au même échelon que lui, dans cette généalogie.

Helenus, s^r du Pas du Cygne, marchand à Saint-Loup, mari de Jacqueline Marcetton ou plutôt Marcheton. L'épitaphe de cette dernière se voit dans l'église de la localité. Elle est conçue en ces termes :

CI GIST LE CORPS DE HONORABLE JACQUELINE MARCHETON, VEUFVE DE HONORABLE HELENUS AROUET, DÉCÉDÉE LE 27 DÉCEMBRE 1621.

De leur mariage naquirent cinq enfants, savoir :

1° *Helenus,* dit *le Jeune,* marchand tanneur, né en 1599, marié, par contrat du 13 août 1630, avec Perrine Macé, fille d'André Macé, sieur de Saint-Germain, avocat, et de Jeanne du Gué, et mort le 15 juin 1631, ainsi que le constate son épitaphe, qui se lit à côté de celle de sa mère :

(1) L'ancien nom de Saint-Jouin était *Ansion*. On voit aux environs divers vestiges de l'époque celtique. — La muse de Voltaire était d'origine gauloise.

CI GIST LE CORPS D'HONORABLE HOMME HELENUS AROUET, LE JEUNE,
VIVANT MARCHAND, DEMEURANT DANS LA VILLE DE SAINT LOUP,
QUI DÉCÉDA LE 15 JUIN 1631, AGÉ DE 32 ANS.
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

2° *Jean,* sieur de Villeneuve, marchand à Bressuire, puis à Saint-Loup;

3° *François,* qui suit;

4° *Hélène,* femme de René Suyre, notaire et greffier à Saint-Loup. — Voici son épitaphe :

LE 24 AVRIL 1677, DÉCÉDA HÉLÈNE AROUET, LEUR FILLE,
ET FEMME DE RENÉ SUYRE, GREFFIER.

La forme de cette inscription indique qu'elle faisait partie, ainsi que les précédentes, d'une série d'épitaphes placées, dans le dernier tiers du XVIIe siècle, sur les sépultures des divers membres de la famille, enterrés dans l'église de Saint-Loup.

5° *Françoise,* née en mai de l'année 1600, mariée avec Vincent Bailly, sieur de la Cantière, marchand et fabricant de draps à la Chateigneraye (Vendée). Elle fut enterrée dans l'église des Jacobins de ce lieu, et on grava sur son tombeau l'inscription suivante :

ICI REPOSE LE CORPS DE DAME FRANÇOISE AROUET, VEUFVE DE HONO-
RABLE HOMME VINCENT BAILLY, S^r DE LA CANTIÈRE, MARCHAND
A LA CHASTEIGNERAYE, DÉCÉDÉE DANS LA NUIT DU 6 AU
7 JUILLET 1680, AAGÉE DE PRES DE 80 ANS.
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

Nous aurons occasion, tout à l'heure, de parler de l'un de ses petits-fils.

IV. FRANÇOIS, sieur de la Motte aux Fées, alla s'établir à Paris, après être resté pendant plusieurs années en apprentissage à la Chateigneraye, dans la fabrique d'étoffes du père de son beau-frère Bailly, et avoir demeuré quelque temps à Saint-Loup. Il s'enrichit dans le commerce. Je n'ai pu trouver le nom de sa femme, consigné peut-être

dans quelque autre étude sur le même sujet, ou dans quelque biographie de Voltaire. Il fut le père de François, qui vient au degré suivant.

v. François, notaire au Chatelet de Paris, puis pourvu, le 10 octobre 1696, d'une charge de trésorier de la Chambre des comptes. Né à Saint-Loup en 1651, il eut pour marraine sa tante Françoise (1). Il se maria à Paris, le 7 juin 1683, avec Marie-Catherine Daumart, d'une famille d'origine poitevine, qui avait des prétentions à la noblesse, et mourut en 1721 (2), ayant eu divers enfants de son mariage, dont le cadet fut :

vi. François-Marie, si connu sous le nom de Voltaire, né à Paris, le dimanche 21 novembre 1694, dans une maison située rue de Jérusalem, à l'angle de la rue de Nazareth (3). — Parmi les pièces de mon dossier est une lettre d'un cousin issu de germain du nouveau-né, écrite le 24. « *Mon père*, y est-il dit : *nos cousins ont un autre fils, né d'il y a trois jours. Madame Arouet me donnera pour vous et la famille les dragées du baptême. Elle a esté très malade ; mais on espère qu'elle va mieux. L'enfant n'a pas grosse mine, s'estant senti de la cheute de la mère.* » L'auteur de cette missive se nommait Pierre Bailly, et était petit-fils de Françoise Arouet, mariée à la Chateigneraye. Il avait été élevé à Paris dans la maison de son grand-oncle le marchand, aïeul de Voltaire, et avait toujours entretenu, avec les Arouet, de Paris, des relations très amicales, ainsi que le prouvent de nombreuses lettres et autres documents. Deux ans après s'être trouvé à la naissance de François-Marie, il retourna à Quebec, où il était allé, quelques années auparavant, fonder une maison de commerce, pour le compte de son père, et mourut bientôt, à peine âgé de 30 ans, épuisé de fatigue et de chagrin, en voyant anéantir, par la banque-

(1) Il l'appelle *sa bonne marraine* dans une lettre du 10 janvier 1677. — Une note généalogique le fait naître au contraire à Paris. Le premier fragment des lettres adressées à Bourgeois, donné plus loin, le ferait croire.

(2) Quelques biographes disent en 1723 ou 1724.

(3) Son père habita aussi une maison dans la Cité, rue de Glatigny, au coin de la rue des Marmousets.

route de deux maisons associées, le fruit de plusieurs années de travaux.

Cette mort ne brisa pas les liens qui rattachaient les Arouet à leurs parents de la Chateigneraye (1). On s'écrivait toujours des lettres amicales aux renouvellements d'année; témoin celle-ci, en date du 29 décembre 1704.

A Madame Madame Du Pont-Bailly, à la Chasteigneraye, pays de Poitou (2).

Madame et très honorée cousine,

Mon papa m'a fait cette grace de me comander d'estre son secrettaire ce premier d'année, et vous tesmoigner les humbles respects de nostre maison, avec les veux et prières que nous faisons pour vostre prospérité, santé, bonheur et satisfacion, qui ne sont en doutte de vostre costé en égard à nous. Il vous suplie, madame ma cousine, le croire toujours bon parent et ne vous despartir de l'affecion que vous devez à sa famille, et moy, le secrettaire, je finiray en me disant, et Zozo,

Vos tres humbles et respectueux cousins,

ZOZO. AROUET.

Je ne crois pas que cette missive, évidemment dictée par le chef de la famille, soit de la main de Voltaire, mais bien de celle de son frère Armand, le futur janséniste. L'écriture, quoique jeune et peu accentuée, a plus de rapport avec celle de ce dernier. Quant au surnom de *Zozo*, il cache vraisemblablement le jeune François-Marie lui-même.

IV. Voltaire n'a jamais pris soin, par la suite, de cacher son origine plébéienne, quoiqu'on ne se soit pas fait faute de la lui reprocher. Il répondait souvent, il est vrai, par des fins de non recevoir ou par d'adroites épigrammes, aux questions que dictaient, sur ce sujet, la malveillance ou l'indiscrète curiosité. Mais, lorsqu'il avait affaire à des personnes amies, il parlait volontiers de ses modestes aïeux, se sentant assez fort, malgré les préjugés de son siècle, pour se passer de tout lustre venant d'autrui. Sa lettre à Dumoustier de Lafont, qui pré-

(1) Ils avaient conservé quelques relations d'intérêt, à cause d'une borderie, située à Cheffois, près de la Chateigneraye, que possédait encore le père de Voltaire.

(2) Aimée Baud, fille de François Baud de la Crespelière et de Marguerite de Granges de Surgères, femme de Charles Bailly, sieur du Pont-Jacquelin, marchand à la Chateigneraye.

tendait le faire descendre de René Arouet, savant Laudunois de la fin du xve siècle, est là pour le prouver :

Monsieur,

L'île de Delos eut son Apollon, la Sicile ses muses, et Athènes sa Minerve. Les villes de Loudun et de Saint-Loup, à l'exemple des sept villes qui combattirent autrefois pour la naissance d'Homère, voudraient-elles aujourd'hui combattre pour être le lieu de la naissance de mes ancêtres? Je n'ai aucune voie de conciliation à leur proposer. Si cette découverte les intéresse, elles ne manquent pas de moyens pour la faire. Les vers, que fit Antoine Dumoustier, un de vos ancêtres, sur la mort de René Arouet, qui peut être aussi un des miens, sont animés d'un caractère d'amitié qui fait honneur au cœur de celui qui les a écrits.

Puisque vous travaillez à l'histoire de votre province (1), évitez avec soin le trop grand flegme de style, assez ordinaire aux personnes qui, comme vous, par état ou par goût, s'appliquent aux mathématiques.

Je suis, avec toute la considération que vous méritez, monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

AROUET DE VOLTAIRE.

V. Il est encore plus explicite dans trois lettres adressées à l'avocat Nicolas-Louis Bourgeois, secrétaire de l'Académie de la Rochelle (2), à propos du titre de membre de cette association scientifique et littéraire qu'il venait d'accepter. Ce fut en 1746, un peu après son entrée à l'Académie française, qu'il reçut ce témoignage de sympathie. Il y fut d'autant plus sensible, qu'il lui donnait la mesure de son influence sur l'opinion publique, dans un moment surtout où il sentait se préparer contre lui plus d'un orage.

Les trois lettres autographes de Voltaire, conservées aujourd'hui à la Bibliothèque de la Rochelle (3), étant un peu trop longues pour

(1) Dumoustier de Lafont, capitaine d'artillerie, a écrit l'histoire de Loudun.

(2) Nicolas-Louis Bourgeois, d'abord avocat à Poitiers, puis à la Rochelle, sa patrie. Il habita longtemps ensuite Saint-Domingue, et revint mourir à l'Hommeau, le 2 juillet 1776. On lui doit divers travaux historiques. (V. la notice consacrée par Dugast-Matifeux à ce laborieux érudit, dans l'étude intitulée : *Histoire générale et particulière du Poitou, suscitée par l'intendant Lenain.* — L'INDICATEUR, *journal de Fontenay,* juin et juillet 1860.)

(3) Elles m'ont été communiquées par M. L. Delayant, bibliothécaire, dont j'ai souvent mis la complaisance à contribution. C'est à lui que j'ai dû les documents si curieux, publiés dans les *Archives de l'art français*, sur le tableau de Le Sueur, conservé à l'hôpital de la Rochelle.

être reproduites intégralement ici, je ne vous donnerai que les passages relatifs à notre sujet.

« A Paris, ce 28 janvier 1746.

» Il n'est point vray, monsieur, que je sois né à Saint-Loup ; mais j'ay ouy dire que mon grand père y étoit né. A l'égard des anecdotes que vous me demandez, je les feray rediger, si vous persistez dans le dessein que vous avez. »

Les deux autres lettres n'ont pas de dates; mais elles ont évidemment été écrites peu de temps après la précédente.

« Je serais très flatté que votre Académie me mit au nombre de ses associés. Ce n'est point l'usage, dit l'Académie française; mais étant originaire du Poitou, je puis accepter cet honneur, sans blesser les règlements de notre compagnie. »

« Puisque vous travaillez, monsieur, à une Bibliothéque poitevine, et que j'ay, dit-on, l'honneur de sortir d'une petite famille du Poitou ; puisque me voila tout poitevin, par le titre d'Académicien de la Rochelle, dont je suis honoré ; puisqu'enfin vous voulez bien parler de moy, il faut que vous soyez instruit de toutes mes faiblesses..... L'attachement véritable que j'auray toutte ma vie pour une Académie, qui fait l'honneur de mon ancienne patrie (1), répare la faute que je crains d'avoir faitte. Je compte avoir l'honneur de vous envoyer dans quelques semaines à vous, monsieur, et à l'Académie, une édition nouvelle de la *Henriade* (2). La mémoire de mon héros est précieuse aux Rochelais. On aura toujours de l'indulgence pour la *Henriade* en faveur de Henri quatre. »

VI. Mais, tandis que les hommes intelligents de l'Aunis et du Poitou s'empressaient à l'envi de se montrer les respectueux admirateurs du génie de Voltaire, les faveurs, dont le public et la cour le comblaient en ce moment de sa carrière, excitaient, dans un autre monde, les plus grotesques appréhensions. La nouvelle de sa prochaine élévation au rang de gentilhomme de la chambre (1745) mit en émoi tous les hobereaux, qui, de près ou de loin, lui touchaient par quelques liens de parenté, du côté de sa mère. Vous allez juger si l'agitation fut grande au camp de ces modernes croisés !

A Monsieur De Méré, à Vernay.

On m'averti, mon respéquetable oncle, que le Roy, insité en aireurs par des ma-

(1) Le courant qui emporta toujours les Bas-Poitevins vers la Rochelle, depuis le XIIIe siècle, le grand rôle joué par cette ville aux XVIe et XVIIe, la communauté des intérêts, les relations commerciales, en ont fait comme la capitale d'une partie du Poitou, pendant des centaines d'années.

(2) Edition de Londres, 1746 ; in-12.

intencioné, gratiflie du titre de gentilhomme de sa chanbre un cuidam nomé Arouet, des Arouet de S[t] Lou, fils d'une Domar, qui s'est fet conoitre du nom de Voltere. Le Roy ne fera pas l'affront à la noblesse de dispansé ce cuidam de ses preuve, qui pour ce les procuré se vairat obligé de les cherché dans les parans de sa mère, pars qui lest de la rautur du cauté paternel; ce qui serait un désoneur pour des gentilhommes de nom et d'armo, nobles de pérenlils de temps inmémorable. Je pri la decizion, mon cher oncle, apres avoir pri l'avi des gentilhommes nos parans, qui ne se soucie de derogé, qui il a lieux de fermé nos titre et nos porte a ce Voltere, que la court malintencioné aux gentilhommes de sang, puisqui non son pas, prétent élevé pour nous abessé. Vous nous dirés vostre avi dimanche au diné de Vernay. Le cheval rouge est ronpu de la course dier; si le griset etoit a la maison, jirois vous parlé au lieu de vous écrire.

Je sui, mon cher oncle,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

LE CHEVALIER DE LHUILIERE.

Il est évident que ce noble chevalier, chez lequel les muscles étaient plus développés que le cerveau, ne pouvait se croire, même de loin, parent de Voltaire. Sous son nom de fief, je crois reconnaître un certain Charles-Joseph Darrot, s[r] du Cerisier et de l'Huilière, mort à Montaigu dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, et dont une partie de la famille habitait les environs de Saint-Loup. Je ne sais pas exactement à qui était adressée cette malencontreuse épitre, brevet de sottise dont se gratifiait l'auteur; mais il est à supposer que ce *respéquctable oncle* était l'un des membres de la famille Ferrand (1), qui possédait le château de Vernay, près d'Airvault (Deux-Sèvres), et qui était alliée aux Daumard, par le mariage de Geneviève Dudrac, cousine germaine de la mère de Voltaire, avec Michel Ferrand, brigadier des armées du roi.

Adieu, mon cher Montaiglon ; puissiez-vous recevoir cette poignée de main, donnée en public, comme une preuve de l'attachement que je vous porte. Vous ne partagerez peut-être pas ma façon de voir sur tous les points abordés dans cette série de lettres; mais j'ai pensé qu'entre nous, il devait y avoir franchise complète.

Votre ami,

BENJAMIN FILLON.

Fontenay (Vendée), 17 novembre 1861.

(1) L'aïeul du comte Ferrand, ministre de Louis XVIII, se qualifiait seigneur de Méré.

P. S. — Au moment de clore cette dernière lettre, l'envoi, qu'on vient de me faire de la *France protestante* de MM. Haag, me permet d'ajouter quelques détails à ceux fournis plus haut *(p. 47 et suiv.)* sur Philebert Hamelin, l'apôtre de la Réforme en Saintonge, et sur les rapports qu'eut Palissy avec la famille de Parthenay-l'Archevesque.

Vous avez dû remarquer que la date de la lettre de Jean d'Aubeterre (22 décembre 1555), où il est question d'Hamelin, ne concorde pas avec le récit de Palissy, qui recule, jusqu'en 1557, celle des prédications de son ami. Crespin et MM. Haag, d'après lui, affirment, au contraire, que le consistoire de Genève donna mission à ce personnage d'aller catéchiser sa patrie en 1555, et qu'il était rendu à Arvert, au mois de septembre de cette année. Dès lors l'apparente contradiction, présentée par la lettre que je publie, n'existe plus, et il faut seulement admettre qu'Hamelin retourna en Suisse, après cette première campagne, et ne se fixa de nouveau en Saintonge qu'en 1557, comme le dit Palissy.

La *France protestante* me rappelle, en outre, qu'Anne de Parthenay, première femme d'Antoine de Pons, auquel Palissy dut la vie, était sœur du seigneur de Soubize; circonstance qui m'était sortie de la mémoire, quoiqu'elle fût le meilleur argument à invoquer en faveur de la thèse exposée dans ma *Troisième lettre*. — Pons, lieu de résidence de cette femme supérieure, n'était qu'à cinq lieues de Saintes. Elle y vécut depuis son mariage (1) jusqu'à sa mort, arrivée vers 1554. Ce fut donc certainement elle qui mit l'inventeur des *rustiques figulines* en relation avec les habitants du Parc-Soubize.

Palissy a dédié, en 1580, le livre qui a fait sa gloire, à Antoine de Pons. La voix de la reconnaissance fut plus forte chez lui que l'esprit de secte; car son ancien protecteur était redevenu catholique, à la suite d'un second mariage avec une zélée papiste, et ne s'était pas fait faute de persécuter ses anciens coréligionnaires.

C'était à Antoinette d'Aubeterre, dame de Soubize, qu'il avait dû la

(1) Le projet de son contrat de mariage est du 12 avril 1533.

bienveillance du duc de Montpensier, cousin issu de germain de cette dame. Le seigneur de Burie, lieutenant du roi en Saintonge, son autre protecteur, était aussi parent et compagnon d'armes de Jean de Parthenay-l'Archevesque.

Sachez enfin que *le singulier et parfait ami* de Palissy, auteur des vers placés en tête de la *Recepte véritable*, imprimée à la Rochelle en 1563, et qui a caché son nom sous les initiales F. B., était François Baudouin, s[r] de l'Ouaille, alors avocat, et, plus tard (1576), conseiller au présidial de cette ville, que son compatriote et contemporain, le médecin Olivier Poupart, qualifie de *Luminaire de littérature* (1).

(1) Olivier Poupart est né à Saint-Maixent, en Poitou; mais il a passé la plus grande partie de sa vie à la Rochelle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

« Loys, par la grace de Dieu roy de France, savoir faisons à tous présens et avenir que, pour considéracion des grans et recommandables services que noustre amé et féal conseiller et chambellan Jehan d'Appellevoisin, chevalier, seigneur de Thiors et de la Jobertère (1), et les siens ont de tout temps faiz à nous et à la couronne de France, au fait des guerres à l'encontre de nos anciens ennemis et adversaires les Anglais et autres (2) que autrement, en plusieurs manières, et mesment en faveur d'aucuns singuliers services et gratuitéz par lui présentement à nous faiz; Nous, estans audit lieu de Thiors, et aussi pour ce que, entre les autres de ces Marches, nous avons trouvé à nous très plaisant et agréable ledit lieu de Thiors, lequel, à ceste cause, avons retenu et ordonné pour nous demourer doresenavant, quant nous viendrons esdites Marches, desirant pour ce le bien, augmentation et fortiffication d'icellui lieu, à icellui nostre conseiller, qui sur ce nous a tres humblement supplié et requis, avons, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, donné et octroyé, donnons et octroyons, par ces présentes, de nostre grace espéciale, pleine puissance et auctorité rayale, congé et licence qu'il puisse et lui loise, quant bon lui semblera, faire clore et fortiffier ledit lieu de Thiors, et icellui mestre en estat de forteresse, tant de murs, tours, fossez, carneaulx, barbacannes, ponts-leveiz, archières, canonnères, que autres choses quelxconques appartenans à closture et fortiffication de place; Et, de nostre plus ample grace, luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons, par ces dites présentes, sur tous les hommes et subgectz qu'il a, tant en sa dite seignourie de Thiors, tenue et mouvant de la ville et seignourie de Thouars, que en la chastellenie dudit Thouars, moyenne et basse justice, avec les droitz, prérogatives, et autres choses appartenans à l'exercice d'icelle, et que, pour ce faire, nostre conseiller puisse faire

(1) Jean d'Appellevoisin, fils de Mathelin d'Appellevoisin et de Jeanne de Meulles, mari de Renée Boux du Theil.

(2) Tous les ancêtres de Jean n'avaient pas été très fidèles au parti des rois de France, et plusieurs d'entre eux s'étaient enrôlés, au XIVe siècle et au commencement du XVe, soit dans celui des Anglais, soit dans celui du duc de Bourgogne; mais Louis XI demandait peu compte aux gens du passé de leurs pères, pourvu qu'ils lui demeurassent fidèles.

et ordonner telz officiers, en tel nombre qu'il appartiendra, pour, d'icelle justice moyenne et basse joïr et user dorésenavant, tant par nostre dit conseiller que par ses héritiers et successeurs, seigneurs dudit lieu de Thiors, tout ainsi et en la forme et manière que les autres, ayant semblable moyenne et basse justice en ladite vicomté et seignourie de Thouars, ont accoustumé de joïr et user. Si donnons en commandement, par ces mesmes présentes, à nos amés et féaulx conseillers les gens tenans ou qui tiendront nos parlemens, gens de nos comptes et trésoriers, au seneschal de Poictou, et à tous nos autres justiciers et officiers, ou à leurs lieuxtenans présens et avenir, et à chascun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que de noustre présent don et octroy ils facent, souffrent et laissent nostre dit conseiller et ses dits héritiers et successeurs, seigneurs dudit lieu de Thiors, joïr et user plainement et paisiblement, sans en ce leur mectre ou donner, ne souffrir estre faict, mis ou donné, ores ne pour le temps à venir, aucun ennuy, ou empeschement; au contrayre, ainçois, se fait, mis ou donné leur estait en aucune manière, si le réparent et remectent ou facent réparer et remectre, checun en droit soy, tantost et sans délay, au premier estat et deu, et, afin que ce soit chose ferme et estable et à tousiours, nous avons fait mectre nostre scel à ces présentes.

» Donné au moys d'avril l'an de grace mil cccc soixante-neuf, avant Pasques (1470) et de nostre règne le neufviesme, sauf nostre droit et l'autrui en toute. Donné comme dessus.

» Par le roy, le marquis Du Pont, le sire de Bressuyre et autres présens.

» J. Leclerc. »

Ces lettres furent vérifiées par Loys de Crussol, sénéchal de Poitou, J. Chambon, son lieutenant, M. Arembert, procureur du roi, et Brunet, avocat du roi, le 28 mai suivant.

(Copie vidimée sur parchemin de ma collection.)

N° II.

« Nicolas, marquis du Pont, vicomte de Thouars, etc., à noz seneschal, chastellain, procureur et receveur dudit lieu de Thouars, salut; savoir faisons que aujourd'huy est venu par devers nous, nostre tres chier et bien-amé Jehan d'Appellevoisin, chevalier, seigneur de Thiors, lequel nous a fait quatre foyz et hommages liges et ung plain.

qu'il estoit tenu nous faire à cause de nostre chastellenie dudit lieu de Thouars, et tels que ses prédécesseurs ont acoustumé faire; dont le premier desdits hommages lige est acause de son houstel de Vaulabine avecques ses appartenances et appendences, le segond est acause de l'hostel du Chilleau avecques ses appartenances et appendences, le tiers est pour raison du fief de Grand-Champ-de-Ponpay, le quart est pour raison de la basse juridiction et excercisse d'icelle que ledit chevalier a audit lieu de Thiors, et l'hommage plain est pour raison de son hostel et terre de Tortenay, sis le tout des dictes chouses en nostre dicte chastellenie; ausquels foyz et hommages liges et plain, sermens de féaulté et bésiers nous avons receu ledict d'Appellevoisin, sauf nostre droit et l'autruy; et luy avons commandé bailler ses fiefz et dénombremens dedans le temps de la coustume, et, en cas de deffault, nous l'avons dessaisy de ses dicts fiefz, dès à présent comme pour lors. Si vous mandons que le dict d'Appellevoisin vous faites, souffrez et laissez doresenavant joïr et user des dictes chouses, sans, par deffault des dicts hommages non faiz, luy faire ne donner ne souffrir estre fait ou donné doresenavant aucun empeschement et luy en faictes plaine delivrance. Donné en nostre chastel de Thouars, le xiiij^e jour de juillet l'an mil quatre cens soixante et dix.

» Par monseigneur le marquis, vicomte, etc.,

» Les seigneurs de Bressuire, de Clermont et autres présens.

» J. PELERIN. »

(Original sur parchemin de ma collection; le sceau manque.)

N° III.

« LOYS, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront, salut. Comme despieça nostre amé et féal conseiller et chambellan, Jehan de Jambes, chevalier, seigneur de Montsoreau, et Jehanne Chabot, sa femme, eussent acquis plusieurs grans rentes et ypothèques sur les chastel, chastellenie, terre et seigneurie d'Argenton, en Poictou, et jusques à la somme de deux mille cincq cens livres tournois de rente ou environ, et, depuis, par certains moiens, eussent acquis et à eulx retraict toute la terre et seigneurie d'Argenton, pour raison de laquelle, a esté depuis procès pendant en nostre court de Parlement, entre eulx d'une part, et Jehan Chabot, seigneur de la Grève, d'aultre part, où tant a esté procédé, que la

moictié de la dicte terre et seigneurie a esté adjugée ausdicts seigneur et dame de Montsoreau, et l'autre moictié, ensemble le chasteau et chesze du dict Argenton, par préciput et....... ont esté adjugés au dict de la Grève. A l'encontre duquel arrest les dicts seigneur et dame de Montsoreau ont proposé ou ont intention de proposer erreur, et pareillement, avecques iceulx seigneur et dame de Montsoreau, plusieurs membres adjacens et deppendances d'icelle seigneurie d'Argenton, et aussi plusieurs autres pièces assez prouchaines et contigues d'Argenton; et, puis naguères, ont esté parlé et traité du mariage d'entre nostre amé et féal conseiller chambellan Phelipes de Commynes, chevalier, prince de Tallemont, seigneur de Berrye et de......, et de nostre chière et bien amée Hellenne de Jambes, fille des dicts seigneur et dame de Montsoreau; en faveur duquel mariage, iceulx seigneur et dame ont esté consentent et d'accord, oultre le don par eulx faict à leur dicte fille, de vendre, ceder et transporter aus dicts prince de Tallemont et Hellenne de Jambes, sa femme future, la dicte terre et seigneurie d'Argenton, tant ce qui leur en a esté adjugé par nostre dicte court de Parlement, communs tous les droiz, noms, raisons et actions qu'ilz ont et peuvent avoir, réclamer ou demander, en tout ce qui en a esté adjugé au dict seigneur de la Grève, et aussi tous les dicts membres deppendans d'icelle seigneurie, et aultres terres et seigneuries adjaçantes et contigues, en ce compris la terre de Vauzelles, qu'ilz ont acquis, et qui leur peuvent compecter et appartenir, à quelque titre que ce soit; *sçavoir faisons que nous, considérant les grans, louables et recommandables services que le dict Prince de Tallemont nous a faiz par cidevant en maintes manières, dont assez nous ne le pourrons recognoistre et rescompenser,* CONSIDÉRÉ QUE, EN LA VILLE DE PÉRONNE ET ON VOYAGE DE LIÉGE, IL FUT CAUSE DE LA SALVATION DE NOSTRE PERSONNE, désirans le dict mariage se consummer et accomplir, Avons, pour ces causes et aultres à ce nous mouvans, donné et octroyé, donnons et octroyons, par ces présentes, povoir et mandement espécal à noz chiers conseillers Tanneguy du Chastel, vicomte de Bellière, gouverneur de Roussillon et de Serdaigne, Yvon du Fou, seigneur du dict lieu, grand veneur de France, chevaliers; ...... maistre Guillaume de Cerisay, greffier de nostre dicte court de Parlement, lesquelx le dict prince de Tallemont a faict et constitué ses procureurs pour traicter le dict mariage, de....... pour et au nom de nous, ausdicts seigneur et dame de Montsoreau, en faisant les dicts venditions et

transport à icelluy Prince de Tallemont, selon la teneur et la forme des instructions et mémoires nécessaires par nous baillez touchant ceste matière aus dicts gouverneur et du Fou, touchant la dicte terre et seigneurie d'Argenton et autres……. promettre la somme de vingt deux mille escus, qui est le…… principal que leur cousta la dicte seigneurie, et en oultre toutes les autres sommes de deniers qui par eulx….. des autres terres et seigneuries, tant dépendantes comme adjaçantes d'icelle terre et seigneurie d'Argenton, en ce compris la dicte terre et seigneurie de Vauzelles, et icelles sommes payer réallement aux jours, termes et lieux, que pour que ce sera advisé à ce faire; nous obliger, envers les dicts seigneur et dame de Montsoreau, et envers nostre amé et féal escuyer d'escurie, Jehan de Jambes, leur filz,……., soubz telles garanties, seuretez, promesses et obligations…… et bailler pour….. gages à iceulz seigneur et dame de Montsoreau et à leur dict filz, noz chasteaux, villes, terres et seigneurie de Thouars, Marans, Mauléon, la Chaize-le-Vicomte, Tallemont, et toutes les autres terres et seigneuries, que nous avons eues de l'acquisition et succession du feu vicomte de Thouars et avons donné au dict Prince de Tallemont, ou telles autres places, terres et seigneurie de nostre domaine, ou revenus de greniers que les dicts seigneur et dame vouldront accepter, et, de ce, passer et leur faire bailler lectres, en la plus ample et plus seure forme que faire se pourra, et généralement de faire, tesmoigner et……, ce que dit est tant et si avant qu'ilz adviseront estre nécessaire, et tout ainsi que nous le ferions, si présents y estions en nostre propre personne; jaçoit ce qu'il y puisse…… choses que pourrions requerir en mendement plus espécial, et ce tout, par la forme et manière que le contiennent les dicts mémoires et instructions; promectant en parolles avoir pour agréable et tenir ferme et estable tout ce que par eulx sera fait, passé et accordé, touchant les choses dessus dites, et de le ratiffier et confirmer, tant par noz lectres patentes que par lectres faictes et passées par devant notaires royaulx. en tesmoing de ce. nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles faict mectre nostre seel. — Donné à Mortaigne en Poictou, le XXIIIe jour de décembre, l'an de grace mil cccc soixante douze, et de nostre règne le douziesme.

» LOYS.

» Par le roy. J. Bourré. »

(Original sur parchemin de ma collection ; le sceau manque.)

TABLE DES MATIÈRES.

Fontenay. — Imp. de Robuchon.


ACCESSION NO
CLASS NUMBER
CARTE DU LIVRE
VOUS ETES RESPONSABLE
DE LA PERTE DE CETTE CARTE
UNIVERSITE

